

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique
du
Lundi 6 février 2023
à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

Réunion publique du Conseil du lundi 6 février 2023

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 41 par M. BIERRY, Président).

Présidée par Monsieur Frédéric BIERRY Président du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Les amis, je vous invite à vous asseoir. Je vois qu'on a un peu moins de place qu'à Colmar. Vous êtes un peu plus serrés, les collègues. Je ne sais pas si vous aurez le droit de manger à midi, parce que sinon vous n'aurez plus de place pour vous asseoir au retour. J'invite Robin à passer à l'appel, s'il vous plaît. Vas-y, je t'en prie, Robin.

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à PAGLIARULO Karine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Bonjour à toutes et à tous. Je salue aussi le Contrôleur général et le Colonel GERBER, qui sont là tous les deux, merci beaucoup. Et puis je suis très heureux aussi d'accueillir Elsa SCHALCK, sénatrice du Bas-Rhin, qui nous fait le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui. Merci Elsa d'être là. Et bonjour à toutes les équipes aussi qui sont là, qui assistent à notre séance de ce jour.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Permettez-moi, chers collègues, d'ouvrir cette première séance plénière de notre Assemblée de cette année par un message d'espoir, celui du retour à la liberté de notre jeune Cécile KOHLER, qui comme chacun sait est injustement emprisonnée dans les geôles de la dictature des mollahs iraniens. Je vous proposerai tout à l'heure, à 12 h 30, de nous rendre sur le parvis, puisque nous avons mis une affiche sur le parvis en soutien de la situation douloureuse qu'elle vit avec sa famille et ses proches. C'est l'occasion pour nous d'appeler à sa libération immédiate, ainsi que celle de l'ensemble des otages emprisonnés. Nous appelons aussi, à travers ça, au plein respect du droit international. N'oublions pas non plus les victimes des répressions meurtrières des manifestations populaires iraniennes. Nous n'oublions pas non plus les victimes de très nombreuses dictatures de ce monde et des conflits qu'elles engendrent, l'Ukraine en tête bien évidemment. En leur mémoire et au nom de la démocratie et de la liberté, je vous proposerai tout à l'heure qu'on fasse ce moment de silence et d'appel sur le parvis.

Permettez-moi à présent, mes chers collègues, d'en venir aux affaires dites intérieures de notre pays, avec bien entendu l'incontournable sujet du projet de réforme des retraites. Face aux questions, voire à l'émotion qu'il suscite auprès de nos concitoyens, je ne peux que m'exprimer sur celui-ci. Certes, le débat public sur le projet de réforme des retraites interroge le rapport au travail des Français et la place de celui-ci dans notre société. Certes, je comprends parfaitement celles et ceux qui nous disent qu'au-delà du projet de réforme nous devons reconsidérer ce qu'est une vie au travail, l'inégalité hommes-femmes qui persiste, la souffrance et la pénibilité, pour ne citer que ces points d'attention incontournables.

Mais, mes chers amis, la réalité est que la véritable question qui nous est posée est de savoir si notre société veut un système de retraite par répartition solidaire, viable et pérenne, et si oui, la question corollaire est de savoir si nous sommes véritablement en capacité de le financer. Quand on sait qu'en 1981 on comptait quatre actifs pour financer un retraité, et qu'il y a vingt ans le rapport était de deux actifs pour un retraité, et qu'aujourd'hui celui-ci est de 1,7 actif pour un retraité, là, au regard de la dégradation continue et spectaculaire du ratio actif/retraité, on comprend clairement l'impératif de trouver sans tergiverser des solutions solides pour sauver un financement des retraites qui coule littéralement dans un océan de déficit chronique chiffré à 17,5 milliards en 2017, 20 milliards en 2030 ou encore 30 milliards en 2050.

Quand j'entends les démagogues de tous poils de la NUPES dire avec arrogance que le système est viable avec un départ à la retraite à 60 ans après une durée de cotisation de quarante, je dis que c'est mentir de façon éhontée aux Français, et c'est mettre le système en faillite en provoquant une diminution drastique de la population active. Et je ne parle pas de la crise majeure des finances publiques du pays et de ses conséquences innombrables sur le quotidien des Français. Les populistes de la NUPES sont une fois encore tout simplement irresponsables. Ils trompent les Français quand ils ne tombent pas dans la gaudriole en appelant à la super-taxation des milliardaires. Alors, vive les démagogues.

Plus sérieusement, et n'en déplaise à quiconque, nous sommes dans un pays qui offre les meilleurs dispositifs de protection sociale publique. Mais ne rêvons pas : cela a un coût, il n'y a pas d'argent magique. Il faut être hors-sol pour ne pas le croire. L'honnêteté est d'ouvrir

les yeux sur la réalité. Notre pays est l'un des plus généreux qu'il soit en matière de protection sociale. Face à la crise Covid, les PGE, les indispensables tests à répétition, les vaccins gratuits ont été très vite oubliés. Demandez à nos voisins européens s'il en était de même pour eux. La France est un pays généreux, et malheureusement un des plus endettés, où le travail il faut bien l'avouer n'est pas une valeur cardinale. Finalement, interrogeons-nous plutôt sur la société que nous voulons, protectrice pour tous ou seulement pour quelques-uns qui auraient les moyens de cotiser à des régimes privés. Il faut arrêter de se mentir. C'est cela le véritable choix de société qui se présente à nous avec le sujet de la réforme des retraites. Pour ma part, mon choix est fait : je crois en la solidarité nationale, qui est de mon point de vue une des authentiques valeurs républicaines qui cimentent notre société.

Dans un tel contexte et avec de tels enjeux, notre pays pourra-t-il avoir le véritable débat parlementaire sérieux, sur le fond comme sur la forme, que la réforme des retraites mérite, un débat qui permette de dégager des solutions équilibrées et de traiter les points essentiels sans gesticulation, sans obstruction ? N'oublions pas que l'extrême droite est en embuscade.

J'appelle de mes vœux à un texte équilibré et réaliste, et je me permets d'attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait que parmi les nombreux enjeux du texte, il y en a un qui nous concerne au premier chef, nous Collectivité européenne d'Alsace, celui de la précarité des séniors sans emploi et sans retraite. Je m'inquiète en effet des effets macroéconomiques sur la croissance d'une réforme des retraites inopérante qui n'endiguerait pas le chômage croissant des travailleurs âgés, dont l'emploi et l'employabilité n'auraient pas été préservés. Des travailleurs âgés qui perdraient ainsi leur revenu d'activité et qui, arrivés en fin de droit, perdraient leurs allocations chômage. Ces personnes n'auraient en définitive d'autres ressources que le RSA. Alors, avec un taux d'emploi des séniors de 55 à 64 ans qui est actuellement de 56 %, il est clair que ce sujet est particulièrement préoccupant. Ce d'autant plus qu'un tel taux, s'il perdure voire se dégrade, aurait comme conséquence directe de faire tomber dans la précarité un plus grand nombre de nos concitoyens qui seraient sans emploi et sans retraite. Le RSA serait mis à contribution et nos ressources sous tension.

S'ajoute cela une autre préoccupation concomitante au financement d'un RSA dont les allocataires seraient plus nombreux du fait d'une réforme inopérante pour les séniors et/ou d'une crise économique qui frapperait. Cet autre sujet de préoccupation, c'est celui de l'accompagnement du grand âge. Le grand âge, parce que, comme nous le savons, une espérance de vie meilleure a comme conséquence directe de produire une part plus importante de la population plus âgée, une part qui vieillit, une part qui vit plus longtemps et qu'il convient d'accompagner plus fortement. Chacun comprend dès lors que cela nécessitera une prise en charge technique et financière par la collectivité nettement plus importante.

C'est pourquoi, dans le grand périmètre de l'action sociale de la Collectivité européenne d'Alsace, voici mes chers amis une bonne raison d'être dès maintenant attentif à l'évolution du RSA, sans faire abstraction d'une autre évolution qui est un véritable coût budgétaire et qui est inscrite dans notre démographie, celle de nos obligations à l'égard de nos aînés. Ce sont autant de défis sociaux à relever et il s'agit d'être en capacité de les financer.

Notre séance plénière est consacrée au Budget primitif 2023. C'est l'occasion, comme nous le verrons dans quelques instants mes chers collègues, de nous dire que les chiffres sont des marqueurs de notre action, des révélateurs de sa diversité. Ils révèlent en effet que notre Collectivité européenne d'Alsace est plus que jamais fidèle à son engagement d'assumer pleinement ses compétences au service des Alsaciens.

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace s'est clairement fixé des priorités budgétaires. C'est ainsi qu'elle s'est dotée de moyens nécessaires pour relever les enjeux essentiels qui ressortent de nos attributions, notamment en matière de protection sociale. Avec une enveloppe globale de 1,1 milliard dédiée aux publics les plus fragiles, à la protection de l'enfance, au RSA et au retour à l'emploi, notre engagement budgétaire en faveur des solidarités est en forte augmentation. Il démontre notre volonté d'entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à assurer une vie digne et une vie saine à nos

concitoyens de tous âges. Je note d'ailleurs que le budget de la protection de l'enfance, qui était de l'ordre de 170 millions il y a six ans pour les deux départements du Rhin réunis, est aujourd'hui à 284,8 millions d'euros. Avec 285 nouvelles places et mesures nouvelles qui s'ajoutent aux plus de 200 places et mesures créées en 2022, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Alors que l'on cesse d'instrumentaliser la protection de l'enfance pour en faire de la petite politique.

Plus sérieusement, parlons plutôt de l'avenir de nos territoires, qui est un second périmètre stratégique d'action pour notre Collectivité. C'est ce que traduit comme vous le verrez notre Budget primitif 2023. Œuvrer pour l'avenir de nos territoires, c'est d'une part accompagner leur transition énergétique et environnementale avec notamment nos trente engagements opérationnels que nous avons largement commentés ici-même, qu'il s'agisse entre autres du plan arbre, de l'eau et de la biodiversité. Œuvrer pour l'avenir de nos territoires, c'est aussi être aux côtés des collectivités alsaciennes pour soutenir leurs projets, les accompagner avec notre politique de contractualisation. Avec 150 millions d'euros sur trois ans, un fonds d'innovation et d'attractivité de 40 millions par an, une dotation cantonale personnelle de 100 000 euros, sans oublier les aides directes et les investissements structurants que notre Collectivité réalise, nous nous sommes dotés de véritables moyens pour entreprendre au profit des territoires. Et avec des moyens budgétaires aussi conséquents, soyons fiers, mes chers collègues, nous, Collectivité européenne d'Alsace, d'être en capacité d'agir concrètement sur le terrain, dans nos cantons, au plus près de nos collectivités alsaciennes. Nos territoires, nos communes, nos associations, la société civile alsacienne fourmillent de projets ; à nous d'être aux côtés de celles et ceux qui sont porteurs de vrais projets d'avenir, des projets qui servent l'intérêt général des habitants. Il suffit pour cela de se référer aux six priorités que nous connaissons. Je compte sur vous, mes chers collègues, sur votre implication et votre contribution, car elles sont essentielles pour nos territoires d'Alsace. Vous le savez, pour œuvrer pour l'avenir de nos territoires d'Alsace, il faut des maîtres d'œuvre, et les maîtres d'œuvre, c'est vous bien évidemment, chacun dans son canton.

Autre point remarquable de notre Budget primitif, notre service public alsacien qui, à bien y regarder, est présent derrière chaque ligne ou presque de ce budget. Qu'il s'agisse de la colonne fonctionnement ou de la colonne investissement, j'aime à me dire que ce sont les 6 500 agents de la Collectivité européenne d'Alsace et leurs 200 métiers qu'il faut voir et qui donnent vie à ces chiffres. C'est pourquoi vous me permettrez de saluer ici le travail qu'ils réalisent au quotidien jusqu'au cœur de nos territoires pour le bon accomplissement de nos politiques publiques. Qu'ils en soient à nouveau remerciés. Et parce que nos agents incarnent le service public alsacien, il est de notre devoir de les assurer des meilleures conditions de travail, et d'autre part de renforcer l'attractivité de leurs métiers. C'est une ambition, comme un défi, car assurer la qualité comme la continuité du service public alsacien est un véritable impératif démocratique. Au moment d'ailleurs où nos concitoyens sont dubitatifs sur la qualité du service public d'État, je sais que nos équipes s'efforcent de démontrer le contraire, sur le terrain, en étant au plus près de nos concitoyens.

Pour conclure, permettez-moi mes chers collègues d'insister sur un point primordial. Nos politiques ne sont pas hors-sol. Notre organisation territoriale n'est pas désincarnée. Notre budget n'est pas fantaisiste. Ils sont, les uns comme les autres, au service des Alsaciens, attentifs à ce que les élus de nos territoires et la société civile plus largement attendent de nous. Certes, cela crée quelques obligations, à commencer par celle d'être toujours à l'écoute, d'être impliqué et acteur de l'action de notre collectivité. Mais tels sont nos parti-pris politiques et surtout nos engagements d'élus, représentants de la diversité de nos territoires. Telle est notre façon de concevoir et de pratiquer une démocratie vivante en Alsace. Tout cela, personne ne nous l'a imposé. Nous avons librement pris l'initiative de forger l'organisation politique et territoriale de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi. Nous pouvons être fiers de l'avoir imaginée ensemble, construite ensemble, et fiers encore de la faire vivre ensemble. Nous n'avons pas eu besoin d'une quelconque loi, d'un décret ou d'une ordonnance. Nous nous sommes mis de nous-mêmes aux avant-postes d'un renouveau de l'action politique, peut-être même d'un renouveau démocratique. À bien y regarder, avec la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons décentralisé, déconcentré, différencié et simplifié. Nous avons fait notre propre loi 3DS. Et en plus, avec le Conseil de développement d'Alsace, avec le schéma alsacien de coopération transfrontalière, nous créons de nouvelles

interactions avec l'Alsace et nos voisins rhénans, avec qui nous avons de beaux projets à partager. Je pense sincèrement que nous pouvons aller encore plus loin en organisant de nouvelles contributions et de nouvelles consultations citoyennes. Et nous n'en ferons pas l'économie si des sujets d'intérêt général et d'avenir pour l'Alsace l'imposent. C'est ça aussi créer du lien démocratique, faire vivre la démocratie. C'est pourquoi, sans fanfaronner ou plastronner, je pense pouvoir dire que l'Alsace et sa Collectivité européenne sont aux avant-postes de la décentralisation et en capacité d'engager à sa façon une forme de nouveau démocratique.

Mes chers collègues, soyons fiers du travail accompli en si peu de temps pour notre Collectivité européenne d'Alsace. Quand bien même elle rencontre et rencontrera toujours des obstacles à vouloir innover, à vouloir davantage faire bouger les lignes, à vouloir s'émanciper du Grand Est, elle a de belles perspectives devant elle, de belles ambitions à partager avec les Alsaciens.

Mes chers collègues, nous avons la passion de servir nos concitoyens. Ce Budget primitif est là aussi pour en témoigner. Gardons toujours notre passion pour l'Alsace au plus profond de nos cœurs.

Applaudissements.

La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, faire de la politique, c'est faire des choix. Des choix de priorités et des choix de méthode, qui sont des décisions autant à prendre qu'à assumer quand nous sommes aux responsabilités.

Les choix de priorités d'abord. L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, par l'explosion de l'inflation, et donc des inégalités, par les impacts gigantesques du réchauffement climatique, que certains considèrent que personne n'aurait pu prédire. Face à cette réalité à laquelle chacune et chacun s'est retrouvé confronté, que décide le Président de la République ? Réformer les retraites en décalant de deux ans l'âge de départ. Alors que rien ne justifie cette réforme, alors que l'ensemble des syndicats y était opposé, alors que l'immense majorité des citoyennes et des citoyens considère cette réforme comme injuste et brutale, le gouvernement s'entête. Il s'entête à démanteler la cohésion sociale, il s'entête à détruire un acquis social de plus et à piétiner le droit des travailleurs. Alors que s'ouvrent aujourd'hui même les débats à l'Assemblée nationale, alors que nous sommes à la veille d'une journée historique de mobilisation, je dénonce ici votre décision, Monsieur le Président, de ne pas présenter notre vœu contre cette réforme. Je dénonce votre refus de ne pas le soumettre aux voix, alors même que cette réforme impactera directement notre collectivité, par le taux de cotisation qui va évoluer, par la hausse de la précarité des seniors qu'elle va nécessairement engendrer et enfin par l'accroissement des inégalités concernant les femmes. Mais à vous entendre ce matin, Monsieur le Président, reprendre les arguments du gouvernement, vous semblez considérer que les Françaises et les Français n'ont décidément rien compris. Nous pensons tout l'inverse. Chacun et chacune, dans le pays, a compris l'injustice et l'inutilité de cette réforme.

Les choix de méthode, ensuite. Être aux responsabilités, ce n'est pas que prioriser les choses, c'est aussi décider de la manière de prendre ses décisions et de les mettre en musique. Sur la gouvernance, chaque élu ici aura pu constater combien, avec la création de la CeA, les décisions sont plus centralisées que jamais, que les élus en commission découvrent des sujets déjà arbitrés par on ne sait qui, on ne sait quand, que des décisions validées sont parfois remises en cause dans l'opacité la plus totale, que la marge de manœuvre en territoire est très largement factice. La marche a d'ailleurs été particulièrement grande pour les élus du Haut-Rhin qui n'étaient pas habitués à votre méthode ultra-verticale. Mais là où c'est vraiment le plus grave, c'est quand vous appliquez cette méthode autoritaire et arbitraire avec la même sévérité sur les agents. Les agents ne sont pas des élus. Les agents ne sont pas des jouets à votre disposition. Les agents ne sont pas des Kleenex à jeter quand l'un ou l'autre ne vous revient plus. Les agents n'ont donc pas à subir les pressions de votre Cabinet. Les agents ont un statut, les agents ont des droits. Or qu'en faites-vous ? Trois exemples.

Vous placez trente agents sous la coupe directe de votre Cabinet, ouvrant la porte aux pires dérives possibles, et vous asseyant sur les principes le plus élémentaires d'organisation des collectivités. L'instabilité de la Direction générale des services a fait la triste réputation du Bas-Rhin avec les changements successifs. Enfin vous confondez régulièrement les missions de service public avec vos intérêts politiques. C'est le cas avec le Conseil de développement ou avec votre consultation sur la sortie du Grand Est, où vous avez demandé aux agents d'en être les fervents promoteurs. Tout cela n'est que la partie émergée d'un iceberg vers lequel fonce droit la CeA. Combien de cas de harcèlements ? Combien de démissions faudra-t-il pour que vous mesuriez l'ampleur de la situation ?

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur le Président, expressément et fermement, d'ouvrir une enquête externe sur la manière dont votre Cabinet interfère avec les services. L'enquête externe est la seule garantie qui puisse permettre de protéger les agents et de faire toute la lumière sur la situation. Si aujourd'hui vous continuez à vous taire sur le sujet, à maintenir le couvercle sur la cocotte-minute, nous considérerons que vous agissez de manière clanique en protégeant votre Cabinet, au mépris de votre responsabilité vis-à-vis des agents, mais aussi de votre engagement devant les Alsaciens et les Alsaciennes. Cela doit donc cesser. Faire de la politique, c'est faire des choix. La balle est dans votre camp, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord une toute petite réaction, non pas en tant que Président du groupe indépendant, divers droite et centriste d'Alsace – je l'ai dit dans le mauvais sens : centriste, divers droite et indépendant d'Alsace –, mais je mettrai peut-être une autre casquette, ma casquette de professionnel d'avocat pour réagir à ce qui vient d'être dit par Florian KOBRYN, jeune et talentueux collègue. On peut être jeune, vert et en même temps très, très conservateur – compte tenu de sa réaction sur la question des retraites –, mais je ne peux pas laisser passer ce qu'il a dit sur les pressions que vous feriez ou que le Cabinet ferait. En réalité, on voit qu'en arrière-plan il fait référence à un courriel anonyme qui a été envoyé à plus de quatre-vingt personnes. Moi j'aurais envie de lui conseiller une certaine forme de prudence, même si je comprends que bien sûr il ait voulu faire le buzz et tirer profit politiquement de cette situation – on peut ainsi avoir, ultime consécration, son nom dans les chuchotements du dimanche. Néanmoins, dans un État de droit, et on a la chance en France d'être dans une démocratie et dans un État de droit, l'accusation est nécessairement une accusation publique. Et moi je ne supporte pas la situation dans laquelle quelqu'un est cloué au pilori sur la base d'une accusation anonyme, comme c'est le cas actuellement. Comment voulez-vous vous défendre – et je ne souhaite pas que ça vous arrive un jour auprès de votre employeur, qu'un collègue puisse comme ça vous dénoncer de façon anonyme – quand vous ignorez tout de votre accusateur, quand vous ignorez tout de sa situation, de ses motivations, etc. ? Alors que par ailleurs il existe des organismes représentant le personnel au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, il existe des organisations syndicales ici à la CeA, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas proches du Président. Il existe aussi des professionnels qui peuvent intervenir pour défendre telle ou telle situation. Donc je vous conseille vraiment d'être prudent et de parler de façon un peu plus modérée peut-être que ce que vous venez de dire à l'encontre notamment de notre Président et de son Cabinet.

La Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur le Président, mes chers collègues, entame une nouvelle année d'existence. Et nous étudions aujourd'hui notre troisième budget. Véritable feuille de route politique et financière, c'est un acte majeur pour toute collectivité. Le défi que nous avons à relever n'en est pas pour autant un exercice banal ni une chose aisée.

Oui, ce budget s'inscrit dans un contexte inédit, à la sortie d'une crise sanitaire hier, et aujourd'hui sur fond de crise géopolitique aux portes de l'Europe, comme l'a rappelé le Président. L'inflation, la crise énergétique et économique, tout cela a considérablement redistribué les cartes, tant leurs conséquences sociales et financières vont marquer directement les politiques dont nous avons la charge.

Mobilisée et réactive face à la crise en 2022, notre majorité, sous l'impulsion de Frédéric

BIERRY, a su être force d'initiatives afin de relever les uns après les autres les défis humains, énergétiques, économiques et sociaux que nous avons connus en 2022, et ce tout en continuant le travail de fond que sont la convergence de nos politiques – et dieu sait si ce n'est pas facile – et tout en continuant également la création de notre service public alsacien.

À cet égard, permettez-moi un aparté pour remercier nos plus de 6 000 agents qui sont chaque jour mobilisés, dévoués et engagés, et qui font preuve d'un sens exemplaire du service public dans l'exercice de leurs missions.

C'est dans ce même esprit qu'il nous appartient de poursuivre notre travail en 2023. Et pour caractériser ce budget, c'est un peu ce qui va nous occuper ce matin, je crois que Monsieur KOBRYN l'a oublié, je choisirai trois qualificatifs : un budget responsable, un budget solidaire et un budget d'avenir.

Un budget responsable, car il a été élaboré avec le plus de finesse possible, malgré un climat d'incertitudes multiples, notamment en matière socio-économique. Un budget responsable également, car nous poursuivons notre gestion saine et vertueuse des deniers publics, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, notre endettement, et en gardant un niveau élevé d'investissement grâce à des capacités d'emprunt optimisées. Oui nous pouvons être fiers de cette gestion responsable des finances de la Collectivité européenne d'Alsace, où 1 euro dépensé est 1 euro utile pour les Alsaciens.

Un budget solidaire ensuite. Bien plus qu'une simple compétence, la solidarité est une priorité et une nécessité. La solidarité à l'égard des publics fragiles d'abord, de l'enfance, des personnes isolées et en perte d'autonomie. Ce sont des publics, on le sait, particulièrement touchés par la crise, dont les besoins sont en hausse et dont les bénéficiaires se diversifient dans tous les milieux sociaux. Il s'agit de la solidarité aussi à l'égard des acteurs locaux et à l'égard des territoires. La Collectivité européenne d'Alsace dispose désormais d'une politique volontariste et forte d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires. Se traduisant par un montant de 167 millions d'euros sur la période 2022 à 2025, elle se matérialisera, elle se concrétisera de Wingen à Courtavon, du fond de nos vallées de Munster, de Schirmeck, jusque sur les hauteurs du Hohwald et du Hohneck. Là aussi, soyons fiers de nos actes et de la solidarité démontrée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce budget 2023 est enfin porteur pour l'avenir. De près de 2,2 milliards d'euros, il ouvre des perspectives. Face aux crises qui se suivent et qui s'enchaînent, nous ne nous résignons pas. Malgré le contexte économique et géopolitique incertain, nous poursuivons notre programme d'investissement, nous poursuivons une politique ambitieuse et structurante au service des générations futures, de l'attractivité de l'Alsace et de l'emploi local. J'en veux pour preuve nos trente engagements pour 2030, une feuille de route claire, précise et chiffrée que nous mettrons en œuvre pour répondre à court, moyen et long terme aux défis énergétiques et climatiques. L'avenir, j'en suis intimement persuadé, passera par un aménagement et un développement durable des territoires.

Monsieur le Président, mes chers collègues, grâce à ce budget responsable, solidaire et porteur pour l'avenir, nous nous donnons les moyens de faire de notre Collectivité européenne d'Alsace un outil au service des familles, des jeunes, des moins jeunes et au service du tissu socio-économique. Je suis également confiant et optimiste pour l'avenir. Les perspectives de retour d'une Région Alsace pleine et entière sont bonnes. Depuis deux ans nous avons su montrer l'utilité de la CeA, nous avons su montrer que l'Alsace est la bonne échelle pour répondre aux attentes de nos concitoyens, nous avons su être au rendez-vous face aux préoccupations des Alsaciens et des acteurs locaux, nous avons su renforcer la proximité et simplifier l'action publique grâce à notre approche par territoire de vie. Une maxime nous a guidés et continuera de nous guider : faire ses preuves, c'est survivre aux épreuves. Je vous souhaite à toutes et à tous un débat malgré tout serein, respectueux et enrichissant, guidé par une même pensée, celle de servir les Alsaciens et de préparer l'avenir. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Philippe MEYER.

M. MEYER – Monsieur le Président, merci. Mes chers collègues. Je ne reviendrai pas longuement sur les propos de l'opposition, Nicolas JANDER l'a bien fait, propos qui s'appuient une fois de plus sur des ragots infâmes et lettres anonymes dont se délecte la presse. Vous êtes à votre juste niveau : le caniveau. Aucun propos de fond sur nos politiques ou de propositions constructives. Je travaille ici tous les jours, avec nos directeurs et nos agents. Ils sont motivés, mobilisés, entreprenants et totalement à l'écoute des élus et des Alsaciens. Et ils sont bien éloignés de vos propos et considérations.

C'est non sans une certaine solennité que nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette salle de l'Assemblée de l'Hôtel d'Alsace à Strasbourg. En effet, contribuer à bâtir, à renforcer la Collectivité européenne d'Alsace est en soi une noble tâche et une grande source de fierté. Cette séance budgétaire va nous permettre, une fois encore, de mettre en exergue toute la détermination des élus de la majorité à faire gagner l'Alsace et à offrir aux Alsaciens un service public de qualité qui améliore concrètement leur vie quotidienne. Que ce soit par l'importance des ressources engagées et la pertinence des actions proposées, plus que jamais la CeA entend préparer l'avenir de notre territoire avec sérénité et détermination. Le contexte social, géopolitique, climatique, énergétique il est vrai ne facilite pas cet exercice. Nous le constatons avec la flambée des coûts de l'énergie qui nous oblige à effectuer des arbitrages douloureux que nous aurions aimé consacrer à des projets plus utiles et durables. Cette situation, nos concitoyens doivent aussi y faire face. Mais les collectivités sont particulièrement touchées.

Malgré cela, nous avons relevé le défi de proposer un budget ambitieux, proche des préoccupations et des attentes des Alsaciens, en particulier des plus jeunes placés au cœur de nombreuses actions. Conformément aux orientations budgétaires débattues en décembre dernier, ce budget se caractérise par la poursuite d'une politique volontariste tout en préservant nos équilibres financiers, garants de la pérennité de notre action, et ce dans la durée. Nous voulons asseoir le développement de tous nos territoires sur des perspectives à moyen et long terme, et l'un de nos objectifs reste intact : redevenir une Région à part entière. Si d'aucuns souhaitent que nous fassions nos preuves pour accéder à ce légitime dessein, démonstration sera faite, exercice budgétaire après exercice budgétaire, que nous serons au rendez-vous de l'histoire avec l'Alsace. Notre conviction est qu'elle constitue bien la bonne échelle d'intervention pour relever les défis qui se présentent à nous. Cette séance va nous permettre une nouvelle fois de l'illustrer avec force. La CeA peut en effet s'appuyer sur une situation financière saine, et ce malgré les réformes successives de la fiscalité qui, ces dernières années, ont fini par nous faire perdre une grande part de notre levier fiscal. Nous devons également tenir compte des nouvelles dépenses imposées par l'État, alors même que celui-ci en l'espace de cinq ans a réussi à augmenter de 1 000 milliards supplémentaires la dette publique nationale, pour l'établir à 3 000 milliards.

Malgré cette situation complexe, nous mettons tout en œuvre pour mener de front d'ambitieux projets, un travail conduit – et j'insiste également comme vous l'avez fait, Président et Nicolas – avec l'ensemble des services, les plus de 6 000 agents que je remercie sincèrement pour leur travail. En effet, fusionner deux départements pour créer la Collectivité européenne d'Alsace n'est pas une sinécure. Après seulement deux ans de fonctionnement, rappelons-le, les convergences s'opèrent avec une analyse et un renouvellement en profondeur de nos politiques. Pour illustrer mon propos, j'évoquerai l'harmonisation du système de dotation générale de fonctionnement des collèges, qui anticipe les augmentations des coûts de l'énergie par la mise en place d'un bouclier énergétique, la nouvelle politique sportive alsacienne, dotée d'un budget en augmentation de 25 %, ou encore en matière de protection de l'enfance la création de nouvelles places d'accueil. Notre marque de fabrique demeure également la relation de confiance préservée avec les acteurs locaux au travers de notre démarche de contractualisation. Nous partageons avec eux la même ambition de préparer l'avenir de tous nos territoires autour d'objectifs communs. En impulsant une véritable dynamique de coopération avec chacun d'eux, en nouant des partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs, nous entendons construire sur la durée une Alsace qui réussit, une Alsace attractive. Rappelons que l'investissement public, qui est avant tout celui des collectivités, est en baisse au niveau national, et nous devons contribuer

par nos soutiens à son redressement.

Si j'évoque l'attractivité, la semaine dernière, un site internet de réservation d'hébergements touristiques mondialement connu, plaçait en tête pour la quatrième année consécutive en France l'Alsace, et tout particulièrement les communes de Kaysersberg, Eguisheim, Riquewihr, comme étant les plus accueillantes en France. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car cela démontre que le travail mené par l'ensemble des acteurs à longueur d'année pour rendre attrayant notre territoire est efficace.

Ce matin, nous allons bien entendu évoquer nos finances. Mais en réalité ce qui importe le plus c'est bien notre capacité à mobiliser toutes les énergies qui ne demandent qu'à s'exprimer à travers toute l'Alsace. Mes chers collègues, forts de la confiance des Alsaciens et des moyens alloués par ce Budget primitif, nous sommes en ordre de marche pour servir encore mieux les Alsaciens et pour donner raison à toutes celles et ceux qui croient aux vertus de la proximité, à l'intelligence des territoires et à tous les potentiels de l'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Permettez-moi quand même quelques mots, compte tenu des accusations aussi graves que fantaisistes dont la presse locale s'est fait l'écho. D'abord, une petite remarque, puisque j'ai en face de moi beaucoup d'élus et de maires de communes. J'ai été Maire pendant vingt ans d'une commune de 2 500 habitants. J'avais beau donner 80 heures par semaine pour ma commune, faire le meilleur de moi-même, je n'ai jamais fait l'unanimité. J'ai été Maire pendant vingt ans, et la confiance renouvelée de mes concitoyens en attestent, mais une fois tous les trois ou quatre ans, j'avais droit à une lettre anonyme. Et ici, nous avons 6 500 agents. Bien évidemment, dans les 6 500, certains ne se retrouvent peut-être pas à la place qu'ils souhaiteraient avoir ou ne sont pas aussi bien qu'ils aimeraient l'être, en plus dans un contexte social et sociétal compliqué. Ça peut se comprendre. Et dans des organisations de cette taille, nous sommes une des plus grandes collectivités de France, forcément je ne prétends pas et nous n'arrivons jamais, quelle que soit l'énergie que nous déploierons les uns les autres à faire l'unanimité, et il y aura toujours des situations où certaines personnes ne se sentent pas forcément bien dans notre collectivité.

Je peux vous dire que j'étais très content jusqu'à cette lettre, très, très content du mois de janvier, parce que nous avons ensemble organisé des cérémonies de vœux à destination des agents. J'ai souhaité que les seuls vœux que nous allions faire, à part les vœux à la presse, se fassent en lien avec les habitants, en territoire. Ça a été pour moi un mois de bonheur. Un mois de bonheur, même si c'était épuisant, éprouvant, de faire ce tour de tous les territoires. Mais pourquoi un mois de bonheur ? Tout simplement parce que les agents, à l'issue du discours, à l'issue de la cérémonie, dans le moment de convivialité que nous avons organisé, venaient spontanément échanger avec moi, me dire ce dont ils se réjouissaient, me dire aussi les marges de progrès ou les problématiques qu'ils rencontraient. Mais ils l'ont fait très naturellement, très positivement, très gentiment, avec cette volonté d'avoir un échange privilégié avec leur Président. Et j'ai dit au Cabinet, à l'issue de ce mois, « je suis vraiment très heureux parce que je vois que les agents me font confiance et que les agents ont envie de parler à leur Président ». Et s'ils viennent me parler de leurs problèmes ou s'ils viennent exprimer leurs attentes, c'est bien qu'ils ont confiance en l'exécutif, sinon ils ne le feraient pas. Et à l'issue de chacun de ces échanges, j'ai proposé au Directeur général des services, au DGA qui était présent ou au DG qui était là « venez avec moi, qu'est-ce qu'on peut faire pour cette personne, comment on peut l'aider ? », etc. Du coup, j'étais très heureux de ce moment-là.

J'étais très heureux aussi du projet d'administration lancé par Vincent BARBIER, le Directeur général des services, avec les équipes, qui suscite un intérêt, puisque plusieurs milliers d'agents ont accepté de participer, volontairement, à ce travail d'analyse justement, pour toujours plus améliorer. Parce que bien évidemment, quand on est une collectivité de cette taille-là, qu'on a la volonté de renforcer encore les services publics à nos concitoyens, on interroge un certain nombre de pratiques, et donc forcément il y a des questionnements, il y a des attentes qui sont formulées. Mon expression préférée, que j'ai fixée au Directeur

général des services, c'est « considération de chacun ». J'ai dit que, s'il y a une valeur qui est pour moi déterminante, c'est la considération de chacun de mes agents, parce que ce n'est qu'ensemble que nous pourrions relever les défis de l'Alsace, les défis des Alsaciens, les défis de la Collectivité.

Je me réjouis aussi du lien que nous avons su construire les syndicats. Pierre BIHL en est un des animateurs du quotidien. J'essaie d'être dans une logique de voir deux fois par an aussi les syndicats, pour échanger et les écouter. J'ai aussi donné des consignes à la Direction. D'abord je rappelle qu'on vient de passer la période électorale pour les syndicats. J'ai appelé les agents à voter, au moment du vote, parce que je pense que les syndicats ont un rôle important à jouer. Et à chaque rencontre avec les syndicats, ils nous font remonter un certain nombre de remarques et nous essayons de les prendre en considération.

À mes yeux, sans être parfaite – je n'ai pas la prétention d'être parfait, ça n'existe pas –, la démarche se construit, elle avance, elle progresse. Et chaque rencontre que je peux faire avec les agents est l'occasion pour moi de donner des consignes d'amélioration du service. Par exemple, c'est quand on a décidé, suite à l'échange avec les agents, de fournir à tous les agents travailleur social de proximité des téléphones portables, parce qu'on s'est rendu compte que c'était un vrai besoin. C'est le travail que nous sommes en train de faire avec les agents des collègues pour qu'ils aient une tenue qui les valorisent et qu'ils montrent leur appartenance à la collectivité, parce que c'était leur demande. C'est la fierté que j'avais vendredi avec certains d'entre vous à la Maison départementale des personnes handicapées, où quelques jours avant les agents m'avaient dit leur fierté de voir leur équipement s'améliorer, leur fierté de voir le service qui s'améliore, quand on a un taux de réponse au téléphone de près de 90 %, qu'on a réduit le délai de traitement des situations. Ils étaient heureux, ils étaient là vendredi, ils sont venus exprès pour ce moment où on lançait, on développait le service en ligne, complémentaire du service téléphonique, complémentaire du service humain qu'on organise, consécutif aussi au digibus que nous installons sur le territoire. Ils sont venus alors qu'ils étaient en RTT. Karine était présente avec Isabelle et Michèle. Ils sont venus, ils étaient présents à ce moment alors qu'ils étaient en RTT, parce qu'ils étaient fiers d'être présents. Voilà le lien aujourd'hui que nous construisons avec les agents.

Et puis il y en a certains qui se délectent, qui se délectent de jeter l'opprobre. Ah ! C'est tellement simple de jeter l'opprobre, sur des bonnes gens, des personnes honnêtes qui exercent leur talent dans notre Collectivité depuis plus de vingt ans, au service de l'intérêt général, non au service de leur carrière. Parce que je ne vois pas souvent de grandes expressions sur ceux qui sont les malfaisants, qui n'ont comme objectif que de servir leur carrière, leur intérêt personnel. Il y a ceux qui font de la politique en salissant les personnes, en opposant les Français. Nous ici à la Collectivité européenne d'Alsace, et ça se traduit dans notre budget, nous faisons de la politique pour servir l'intérêt général, le bien commun, pour améliorer le niveau de service à nos concitoyens, pour dynamiser chacun de nos territoires, parce que l'Alsace est riche de tous ses territoires, et parce que nous savons que c'est ensemble que nous pourrions relever les défis du 21^e siècle, dans un contexte compliqué, qui n'a jamais été à mon avis aussi difficile, avec toutes les crises qui se succèdent, toutes les transitions auxquelles nous devons faire face, toutes les difficultés auxquelles nos concitoyens sont confrontés. Bien sûr, nous sommes acteurs, nous agissons, nous faisons au mieux. Je trouve dommage que certains essayent de se grandir en abaissant les autres. Ça n'a jamais été ma façon de faire de la politique et je continuerai à œuvrer au service de nos concitoyens, en lien avec vous toutes et vous tous, mes chers collègues, parce que moi je suis fier de l'action que chacune et chacun d'entre vous mène dans son canton, au service de son territoire. Et je déconseille, même si ça a déjà été fait ce matin, à quiconque de faire de la récupération politique du contenu diffamatoire de cette stupide lettre anonyme. Pour ma part, ma porte sera toujours ouverte à tous les agents comme à tous les collègues. Quand il y a un problème, quand il y a une difficulté, j'ouvre ma porte, on échange, on partage, on essaie de trouver des solutions. Et je pense que c'est comme ça qu'on doit faire de la politique. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Maintenant nous pouvons passer aux choses importantes et utiles. Je propose de lancer tous les rapports qui doivent être retenus.

CD-2023-1-8-5 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2022

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je commence par l'adoption du procès-verbal du 8 décembre 2022. Y a-t-il un souhait qu'il soit retenu ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du jeudi 8 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Je passe à la Commission efficacité et sobriété financière. Le rapport sur les autorisations de programme et d'engagement du Budget primitif 2023 sera forcément présenté, avec la politique de l'administration générale. Je proposerai à Lara de les présenter en une seule fois, quitte à ce qu'on passe ensuite à un vote sélectif, si vous en êtes d'accord. Je ne vois pas de contestations par rapport à cela.

Je poursuis avec la Commission service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants. Il y a le rapport sur le service public alsacien et la transformation de l'action publique. Il y aura un certain nombre d'amendements, donc ce rapport sera présenté par Isabelle DOLLINGER.

Concernant la Commission dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, il s'agit du Budget dynamiques économiques. Il sera présenté par Catherine GRAEF-ECKERT.

Concernant la Commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, le rapport sera présenté par Karine PAGLIARULO.

Concernant la Commission solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté, je cherche Fatima. Je n'ai pas mes repères, je n'ai plus mes repères ici. Le rapport sera présenté par Fatima.

Concernant la Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un certain nombre d'amendements seront présentés. Le rapport sera présenté par Nicolas MATT.

Concernant la Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien, le rapport sera présenté par Pascale SCHMIDIGER. Je cherche Pascale. Très bien.

Concernant la Commission Réseaux et mobilités, le rapport sera présenté par Jean-Philippe MAURER. Merci, les collègues, de lever la main. À Colmar, je suis habitué à vous situer, mais ici pas trop.

Il y aura ensuite le vote du Budget et un certain nombre de rapports soumis à votre délibération. Le premier porte sur le service public alsacien, la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et l'adoption des contrats de territoire Alsace

2022-2025. Est-il retenu ? Il est retenu. Il sera présenté par Marie-Paule LEHMANN.

CD-2023-1-12-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES PUBLICS D'ALSACE

M. MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, concernant le Centre Alsace et l'équité territoriale, est-ce que le rapport sur les dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'Alsace est retenu ? Non. Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Attribue à divers collèges publics et privés sous contrat des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 1 305 318,86 € :*
 - *37 710,46 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;*
 - *1 262 800 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;*
 - *4 808,40 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 ;*
- *Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>NATANA</i>	<i>Montant</i>
<i>P196</i>	<i>O003</i>	<i>P196E01</i>	<i>T81</i>	<i>(1065) 65-655111-221</i>	<i>1 305 318,86 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>1 305 318,86 €</i>

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- *Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport du collègue Adélaïde de Hautval à Ferrette dans le cadre du parcours artistique mené par l'Orchestre symphonique de Mulhouse. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.*

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 - Tranche 81 - natana (1065) 65-655111-221.

- *Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport du collègue public d'Alsace participant au match du Volley Mulhouse Alsace contre Le Cannet le 21 janvier 2023. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.*

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 - Tranche 81 - natana (1065) 65-655111-221.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-1-5-3 - DEFINITION DES MODALITES DE CALCUL DES CHARGES DES CONCESSIONS DE LOGEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR LES ANNEES 2022 ET 2023

M. MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, il s’agit de la définition des modalités de calcul des charges des concessions de logement des collèges publics pour les années 2022 et 2023. Est-ce que le rapport est retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

Décide :

- *d’appliquer un bouclier tarifaire total pour les occupants des logements de fonction en 2022 ;*
- *de maintenir pour l’année 2022 les modalités de calcul des charges (eau, électricité, chauffage) à appliquer aux concessionnaires logés par Nécessité Absolue de Service (NAS), par Utilité de Service (US) ou par Convention d’Occupation à titre Précaire (COP) comme figurant dans le tableau ci-dessous ;*
- *d’appliquer un bouclier tarifaire pour les occupants des logements de fonction en 2023 ;*
- *de limiter à 15% l’augmentation pour l’année 2023 du coût des énergies ;*
- *d’appliquer pour 2023 aux concessionnaires logés par Nécessité Absolue de Service (NAS), par Utilité de Service (US) ou par Convention d’Occupation à titre Précaire (COP) les modalités de calcul des charges (eau, électricité, chauffage) comme figurant dans le tableau ci-dessous.*

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2023</i>
<i>Eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>35 m3 pour les 2 premières personnes du foyer,</i> - <i>Puis 5 m3 par personne supplémentaire dans le foyer,</i> - <i>Plus 25 m3 par salle de bain, plus 20 m3 pour une salle douche</i> <p><i>Il convient d’appliquer le prix du m3 figurant sur les factures de l’établissement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>35 m3 pour les 2 premières personnes du foyer,</i> - <i>Puis 5 m3 par personne supplémentaire dans le foyer,</i> - <i>Plus 25 m3 par salle de bain, plus 20 m3 pour une salle douche</i> <p><i>Il convient d’appliquer le prix du m3 figurant sur les factures de l’établissement.</i></p>
<i>Electricité</i>	- <i>Tarif de l’électricité : 0,160 €/KWH</i>	- <i>Tarif de l’électricité : 0,184 €/KWH</i>

	Tarif de l'abonnement électricité : 10,66 €/mois	Tarif de l'abonnement électricité : 12,26 €/mois
Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs du gaz : 0,079 soit 7,9 centimes d'euros / KWH - Tarif du chauffage hors chauffage urbain : forfait par radiateur 295€ - Tarif du chauffage urbain : forfait par radiateur 182 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs du gaz : 9,1 centimes d'euros / KWH - Tarif du chauffage hors chauffage urbain : forfait par radiateur 339 € - Tarif du chauffage urbain : forfait par radiateur 209,3 €

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la même Commission, il s'agit ensuite de la nouvelle politique sportive alsacienne : l'Alsace nous unit, le sport nous réunit ! Je pense que ce rapport sera retenu. Oui.

Concernant la Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien, il s'agit des modalités et règlements du concours littéraire d'Alsace. Je propose que ce rapport soit retenu. C'est une nouveauté. C'est Raphaël qui le présentera. Je cherche Raphaël. Pardon, merci.

CD-2023-1-6-2 - PARRAINAGE DE LA FRÉGATE MULTI-MISSIONS DE DÉFENSE AÉRIENNE « ALSACE »

Mme SCHMIDIGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant toujours la Commission Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien, il s'agit du parrainage de la frégate multi-missions de défense aérienne « Alsace ». Est-ce que quelqu'un souhaite que ce rapport soit retenu ? Tout le monde est pour. Enfin, je pose la question, sinon on va encore m'opposer des dictatoriales et verticales. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour la frégate.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le parrainage de la frégate multi-missions de défense aérienne (FREMM DA) « Alsace » par la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Approuve les statuts de l'Association des Villes Marraines des forces armées (AVMfa) joints à la présente délibération ;*
- *Décide d'adhérer à l'AVMfa, conformément à ses statuts, et de verser une cotisation annuelle de 4 000 euros ;*

Le crédit concerné sera prélevé sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P002	O005			011-6281-031	4 000 €
				TOTAL	4 000 €

- Prend acte que le Président est le représentant de droit de la Collectivité au sein de l'AVMfa ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer tous les documents afférents à cette démarche de parrainage.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-1-8-6 - DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE – RÉCAPITULATIF

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission efficacité et sobriété financière, il s'agit des délégations consenties au Président, récapitulatif. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la liste des délégations de compétences accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la durée de son mandat, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération ;*
- *Approuve la périodicité et les modalités minimales selon lesquelles le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace rendra compte de l'exercice de ces délégations, comme précisées dans le document ci-annexé ;*
- *Abroge en conséquence les délibérations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-3 du 1^{er} juillet 2021 et n°CD-2022-5-8-9 du 8 décembre 2022, la présente délibération ayant vocation à s'y substituer entièrement.*

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la suite donnée au contrôle du Département du Haut-Rhin par la Chambre régionale des comptes. On doit obligatoirement présenter ce rapport. Enfin je ne sais pas. Oui, c'est obligatoire, donc il sera présenté.

Ensuite il y aura toute une série de motions.

CD-2023-1-8-1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

CD-2023-1-8-2 - BUDGET PRIMITIF 2023 : POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CD-2023-1-8-3 - BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose tout de suite de démarrer par l’expression de notre Vice-présidente aux finances, qui a fait un travail exceptionnel. Je tiens à le dire, parce que je vois toute l’énergie, toutes les heures, les centaines d’heures que Lara consacre à ce travail, qu’elle a mené avec vous, les collègues, et je vous en remercie. Lara, c’est à toi.

Mme MILLION – Merci Monsieur le Président, merci chers collègues. Je reprends les termes de notre Président : la société que nous voulons, l’Alsace que nous défendons. Pour cela, nous nous donnons les moyens d’agir et nous allons vous le démontrer, avec des chiffres, de façon pragmatique, parce que c’est ça qui est aussi intéressant. Il s’agit aussi de la place des citoyens, dans notre action au quotidien et également dans nos réflexions. C’est le Conseil de développement qui œuvre, et je souhaitais également les remercier pour leur engagement.

Ce budget retrace du positif, de l’envie et de la fierté. Il y a un an, nous nous réunissions un mois après le début de la guerre en Ukraine. Les différentes crises, sanitaires, économiques, géopolitiques et aujourd’hui énergétiques, climatiques, impactent évidemment notre projet politique, et donc nos prévisions budgétaires. Le budget, ce sont des prévisions, des prévisions annuelles avec une vision à long terme bien entendu, mais ce sont aussi nos orientations, nos ambitions. Et surtout, vous allez le remarquer aujourd’hui, il n’y a aucun désengagement de la Collectivité européenne d’Alsace. Mieux encore, nous soutenons les acteurs, les collectivités, les citoyens, les publics fragiles, nous soutenons nos territoires. C’est important de le dire, parce qu’aujourd’hui certaines collectivités sont en désengagement. Certaines collectivités, expliquant qu’avec la crise énergétique, elles ont moins de moyens et autres, sont en désengagement. Certaines collectivités diminuent des subventions à des associations, à des acteurs impliqués, alors que nous, nous allons vous le démontrer, nous ne diminuons pas, nous sommes en accompagnement. Il s’agit donc d’un budget en responsabilité qui repose sur des priorités affichées.

Monsieur le Président, j’ai entendu que l’opposition, Monsieur KOBRYN, n’a rien dit sur le budget. Donc j’imagine qu’ils voteront par la suite pour. En Commission des finances nous avons bien échangé, donc j’imagine et j’espère que nous aurons une unanimité sur ce budget.

Évidemment ce budget a été travaillé, et je les en remercie, avec les élus de la majorité, mes collègues, au côté évidemment de notre Président et de nos agents.

Nous nous engageons pour nos territoires, au plus proche, dans la proximité, malgré un contexte national et local en tension. Nous allons justement les expliquer. Le contexte national, c’est tout d’abord une prévision d’inflation, comme tout le monde le sait, à hauteur de 4,3 aujourd’hui et une prévision d’inflation de 6 % par la Banque de France en janvier 2023. Il s’agit d’une hausse des taux d’intérêt qui avoisinent les 3 %, voire 3,5 %, c’est-à-dire que nous retombons en l’année 2008. Évidemment, il s’agit d’une pénurie aussi de main-d’œuvre. À ce jour, 372 100 emplois sont vacants au niveau national, surtout sur le tertiaire marchand, sur la construction, mais aussi chez nous avec des difficultés de recrutement. Quelque chose de positif : la stabilité des dotations de l’État, l’augmentation de la dotation générale de fonctionnement, ce qui est important, il faut le dire. Nous sommes aujourd’hui accompagnés. En Alsace, à la Collectivité européenne d’Alsace, c’est une augmentation de 102 millions d’euros de recettes, ce qui nous donne justement cette possibilité de faire. Tout d’abord il s’agit des droits de mutation, qui ont été en augmentation, des subventions. Mais attention, nous savons qu’il y a aujourd’hui une alerte sur les droits de mutation, sur les ventes immobilières, et il faut déjà dans la prévision budgétaire de 2024, de 2025, avec cette vision à plusieurs années, se dire que sûrement l’année prochaine nous serons en diminution par rapport à ces droits de mutation. Oui, cette année encore plus, la Collectivité européenne d’Alsace va accompagner tous nos partenaires malgré l’augmentation de nos fluides de plus de 40 millions d’euros.

Justement, quelles sont nos priorités ? Nous avons fait plus de 35 réunions avec les élus, les services, le Président, et évidemment notre volonté commune est d'afficher nos six priorités. La première priorité. La vérité, ce sont les chiffres. J'aimerais bien à un moment donné que, quand quelqu'un s'exprime et ne donne pas cette orientation ou la même orientation que nous, il nous explique comment ils font pour ne pas être d'accord avec ce que nous débattons et ce que nous affichons. Les chiffres. La protection de l'enfance en danger, c'est une augmentation de 30,9 millions d'euros, n'est-ce pas cher Nicolas, cette année, dans le budget 2023 par rapport au budget 2022, ce sont 285 nouvelles places et mesures cette année, contre déjà l'année dernière 200 places et mesures créées. Il le faut afin de répondre aux besoins croissants des enfants et de leur famille. C'est la priorité du mandat du Président et de nous, les élus, à ses côtés.

Soutenir nos partenaires. Oui, Isabelle, Philippe, Karine et d'autres élus, nous sommes là autour de cette action, cette priorité. C'est une augmentation de 81,7 millions d'euros dans le budget 2023 par rapport au budget 2022. Concernant le tissu associatif, il y aura peut-être certaines augmentations, mais pas de baisses de subventions, c'est important de le dire, de le marteler, a contrario de certaines autres collectivités. Le réseau d'ingénierie. Nous sommes toujours en soutien auprès de ce réseau.

Les collègues, vous le verrez, c'est une augmentation de 39,3 millions d'euros, dont le bouclier énergétique en accompagnement. Et concernant les structures d'hébergement, nous avons décidé de les augmenter, d'augmenter les taux directeurs pour les établissements d'hébergement, que ce soit pour nos aînés ou pour les personnes en situation de handicap. C'est important aussi de le dire et de le souligner.

Soutenir les collectivités. Le Président le rappelait, bon nombre de départements se sont désengagés de la territorialisation, du soutien aux collectivités, de la contractualisation. Cela n'a pas été notre choix. Notre choix, c'est d'injecter 150 millions d'euros sur trois ans pour la contractualisation. Oui, les collectivités, les communes, les EPCI, subissent aussi aujourd'hui la crise énergétique et ont besoin que la Collectivité européenne les aide à investir, n'est-ce pas chère Isabelle. Donc nous les accompagnons. C'est un choix politique, financier, au côté bien sûr aussi de l'État et de ses fonds, comme le fonds vert, la DETR, la DSIL, parce que tout le monde a compris aujourd'hui que, si nous n'accompagnons pas les collectivités, celles-ci ne pourront pas investir. Si nous n'investissons pas, il y aura évidemment une diminution par rapport aux emplois marchands. Donc nous avons créé plusieurs fonds, Isabelle vous en parlera sûrement tout à l'heure, et ces fonds aujourd'hui sont très utiles et utilisés par les communes et les agglomérations.

Accompagner la transition énergétique et écologique. Notre budget traduit réellement notre stratégie verte, n'est-ce pas Catherine, que ce soit auprès bien sûr de nos collègues et de notre patrimoine, parce qu'il y a aussi une stratégie verte, n'est-ce pas Philippe, par rapport à nos collègues et notre patrimoine, que ce soit aussi pour accompagner les plus fragiles, pour la promotion des filières agricoles locales et pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Ces trente engagements que nous avons votés ensemble ne sont pas des engagements pour communiquer. Ce sont des engagements, bien entendu, que nous allons accompagner financièrement : 75 millions d'euros en tout, dont 40,9 millions pour les transitions.

Renforcer l'attractivité de nos métiers. Nous subissons, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, une pénurie vis-à-vis de nos métiers, les métiers du social bien sûr, mais aussi vis-à-vis des métiers. Donc là aussi nous remercions nos agents, encore une fois, les 6 500 agents engagés, parce que souvent il est difficile de recruter, difficile de trouver, donc les agents doivent pallier à cela. Donc merci encore une fois à tous nos agents. Nous menons une politique salariale développée, n'est-ce pas cher Pierre, que ce soit par rapport aux différentes actions menées comme l'impact du dégel du point d'indice, l'extension du Ségur, les avancements d'échelon, mais aussi par le recrutement et les avancements de grades et promotions internes et la mise en place d'un forfait mobilité durable. La formation

fait aussi partie de nos actions prioritaires.

Oui, nous devons faire rayonner l'Alsace. Oui, nous devons parler d'Alsace, faire envie d'Alsace. Et cette année, il y aura quatre événements structurants, tels que la révélation des étoiles de l'édition 2023 du guide Michelin, par rapport à la valorisation des métiers de la restauration, des métiers de bouche et des arts de la table, auprès des collégiens, des publics prioritaires et autres. C'est vraiment une volonté de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est aussi le trail Alsace Grand-Est, c'est aussi le Tour de France et bien entendu le Congrès de l'association des départements de France qui sera en 2023 organisé ici en Alsace.

Nous engageons cette année 2 185 millions d'euros. Je pense que c'est important de dire que c'est un budget sans précédent que nous avons décidé ensemble.

Comment et où ? Tout d'abord, sur ces 2 185 millions d'euros, il s'agit de 1 695 millions d'euros en fonctionnement. Vous le savez, notre collectivité est une collectivité d'accompagnement, donc de fonctionnement. Mais il s'agit aussi de 330,9 millions d'euros d'investissement et de 159,1 millions d'euros sur les dépenses structurelles, dont le remboursement d'emprunts. Sur ces 2 185 millions d'euros, il s'agit de plus de 1 milliard pour les solidarités.

Ces 330,9 millions d'euros d'investissements opérationnels intègrent un plan pluriannuel d'investissement. Nous sommes une des rares collectivités à avoir créé, organisé, ce plan pluriannuel d'investissement. C'est très compliqué. Bon nombre de collectivités ne le font pas, parce qu'évidemment il faut se mettre d'accord entre nous, avoir cette vision de responsabilité entre nous, prioriser par territoire ce qu'il y a de plus en plus important ; Nous l'avons fait parce que nous sommes un groupe majoritaire soudé et responsable. Il faut le souligner. Ce sera donc 1,9 milliard environ. Ça peut être moins, tout dépend évidemment des futures dépenses opérationnelles. Mais c'est au maximum 1,9 milliard d'euros d'investissement au cours de la mandature. Cette année, ce sont 330,9 millions d'euros.

La slide suivante retrace l'organisation de ces dépenses par secteur. Je rappelle que nous avons des compétences obligatoires, telles que les collèges, les routes et d'autres, et nous avons des compétences dites facultatives. Mais vous voyez que l'engagement de la collectivité est bien présent dans tous les secteurs, que ce soit des compétences facultatives ou obligatoires. Oui, des ambitions, nous en avons. La volonté de faire, nous l'avons. Et maintenant nous allons vous donner la réalité des chiffres.

Tout d'abord, les solidarités. Je ne sais pas qui a dit à un moment donné que les solidarités sont en baisse ou que nous n'accompagnons pas assez les solidarités. Vous savez qu'il suffit de lire les chiffres : les chiffres sont clairs. C'est 1,1 milliard d'euros pour protéger l'enfance, accompagner les publics fragiles et le retour à l'emploi. Il s'agit d'une augmentation de 25 millions d'euros pour les publics fragiles, d'une augmentation de 31,1 millions d'euros pour l'enfance, d'une augmentation pour l'action sociale, pour nos aînés, pour les personnes en situation de handicap, pour nos publics fragiles, pour toutes les personnes qui ont un besoin. Nous sommes à leur côté et nous sommes la collectivité des solidarités.

Nous modernisons aussi nos collèges, nous développons le sport et nous accompagnons la vie associative. C'est en augmentation : les flèches rouges le disent clairement. Que ce soit pour l'éducation, pour l'immobilier des collèges ou pour le sport, avec cette nouvelle organisation sportive et politique sportive, n'est-ce pas chère Nathalie, c'est bien une augmentation et 212,1 millions d'euros pour la jeunesse, notre avenir. Cette année, on peut citer certaines opérations concernant les collèges : la restructuration des collèges de Bischheim, de Bischwiller, de Saint-Exupéry, de Mulhouse, de Vendenheim, la rénovation thermique du collège Kléber à Haguenau, du collège Lezay à Strasbourg, etc. Nous sommes

bien présents sur tous les territoires. Il est aussi très important de signaler que nous sommes partout, dans tous les territoires, et que le Président veille aussi à une équité territoriale, pour que justement chaque territoire puisse bénéficier de cet accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette année aussi, c'est le déploiement des panneaux photovoltaïques à hauteur de 19 000 m², c'est aussi le développement numérique avec notamment le passage à très haut débit dans l'ensemble des collèges alsaciens, c'est le soutien à la pratique sportive – j'en parlais tout à l'heure –, les aides aux clubs de haut niveau, aux espoirs sportifs et aux associations.

La sécurité et les mobilités pour tous. Il s'agit de 157,7 millions d'euros pour les mobilités douces et pour les infrastructures routières. Bon nombre de travaux neufs, comme vous pouvez le voir cette année, comme la déviation à Châtenois, la liaison Saverne-Bouxwiller, etc., la liaison à Vieux-Thann – mon collègue en parlera sûrement. Il s'agit donc de travaux neufs, mais aussi d'une maintenance de qualité. Bon nombre d'autres départements ont diminué la maintenance sur les routes. Nous n'avons pas fait ce choix, car faire ce choix aujourd'hui, n'est-ce pas cher Jean-Philippe, c'est préempter l'avenir et l'investissement pour l'avenir. Donc nous sommes très contents aussi de ces orientations budgétaires.

Le rayonnement alsacien, c'est notre défi. Le rayonnement alsacien, c'est bien sûr l'attractivité transfrontalière, le bilinguisme, l'identité alsacienne, là aussi en augmentation pour un montant total de 37 millions d'euros. Il s'agit de la culture, la culture alsacienne, cher Raphaël, par la mise en œuvre de nouvelles orientations en faveur de la création artistique alsacienne, du soutien à l'engagement bénévole. C'est une vraie orientation de notre Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit de la coopération transfrontalière, chère Pascale, avec le schéma alsacien de coopération transfrontalière qui a été présenté, avec des demandes de subventions complémentaires pour accompagner bien sûr ce défi.

Oui, aujourd'hui, nous sommes à côté de tous ces acteurs, mais nous sommes aussi à côté des citoyens sur leur sécurité et à côté du service d'incendie et de secours. Je salue la présence du Général CELLIER et du Colonel hors-classe GERBER. Messieurs les directeurs, merci pour votre présence et surtout merci à vous, merci pour l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires. Nous saluons cet engagement, avec une augmentation sans précédent du montant alloué aux deux services d'incendie et de secours. C'est une augmentation de 9,3 millions d'euros, une hausse de 13,8 %.

M. LE PRÉSIDENT – Je regarde le Contrôleur et le Colonel pour voir s'ils approuvent.

Mme MILLION – Oui, ils approuvent. Bien sûr qu'ils approuvent. Ils ne peuvent qu'approuver.

M. LE PRÉSIDENT – Pardon Lara.

Mme MILLION – Non, non, merci. Oui, nous avons augmenté les contributions, plus que les communes et les EPCI, mais c'est normal, c'est aussi notre rôle, que ce soit au SIS du Haut-Rhin ou au SIS du Bas-Rhin. Nous avons décidé de préempter une partie de notre budget, du plan pluriannuel d'investissement, 5 millions d'euros, pour évidemment donner une subvention d'investissement pour le SIS du Haut-Rhin et le SIS du Bas-Rhin. Donc ça aussi c'est important. Ce sont 9,3 millions d'euros.

Il s'agit donc de 2 185 millions d'euros pour nos sept territoires. Vous les voyez là traduits dans les axes politiques que nous avons définis lors des orientations budgétaires de la première année de la Collectivité européenne d'Alsace.

Tout cela est possible. Comment nous, Collectivité européenne d'Alsace, sommes arrivés à faire cela, alors que d'autres collectivités diminuent des subventions, n'accompagnent pas et surtout se disent victimes comme toutes et tous d'ailleurs de la crise énergétique ?

Tout cela nous le pouvons parce que nous avons géré depuis des années l'Alsace de façon pragmatique, avec une stratégie financière de référence. Oui, cette année nous avons eu des recettes fiscales en augmentation – je vous l'ai dit. Oui, cette année nous sommes à côté des dépenses de solidarité. Mais nous avons préservé notre autofinancement. Certes, notre autofinancement est en diminution, mais c'est une volonté. Vous savez que, quand on est en période de crise énergétique et quand il faut accompagner les acteurs et les collectivités, on a deux choix : soit on ne fait rien, on thésaurise et on se dit qu'on garde les marges de manœuvre ; soit on se dit que c'est le moment peut-être de diminuer notre autofinancement, parce que peut-être que dans cinq ans ce sera trop tard. Donc c'est le moment de diminuer aujourd'hui notre autofinancement et c'est aussi le moment de nous endetter. Nous l'avons décidé toutes et tous. Alors que nous étions à 3 ans de capacité de désendettement, nous avons décidé d'augmenter notre capacité de désendettement, donc d'emprunter plus pour soutenir plus. Nous empruntons plus, nous soutenons plus, nous faisons attention à nos charges de gestion courante et à caractère général pour justement avoir plus de moyens pour investir. Et nous sommes une des rares collectivités à être notées par l'agence Moody's. En 2021 en 2022, nous étions une des collectivités les mieux notées de France, Aa3 et Prime-1, soit la meilleure notation de France. Donc oui, nous allons cette année emprunter pour un montant de 188,7 millions d'euros, et nous avons décidé d'augmenter notre capacité de désendettement. Évidemment elle passera de 3 à 4 ou 4,5, mais ça sera encore inférieur à 5.

Avec les collègues et le Président, nous mesurons la tâche que nous avons. Nous sommes prêts à la réaliser, à la décupler, avec d'autres compétences de la Région Alsace, pour la Région Alsace bien sûr, car ce budget démontre qu'en agissant en proximité, nous sommes dans la réponse aux vrais besoins. Nous faisons des choix de contexte, d'actualité et pas que des choix financiers. Nous faisons des choix de contexte et d'actualité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Lara pour cette présentation dynamique et qualitative. Je pense qu'il était important au regard du niveau d'engagement de notre collectivité qu'on prenne ce temps pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. S'il y a bien effectivement une qualité que l'on peut vous reconnaître, Madame MILLION, c'est votre capacité à raconter une histoire à partir d'un budget de 2 milliards. On sait que ce n'est pas toujours une épreuve facile. Mais là où le bât blesse, c'est quand la belle histoire que vous venez de nous raconter n'a pas grand-chose à voir avec la réalité. Permettez-moi donc de rééquilibrer un peu le propos.

Il était une fois une collectivité qui n'avait pas d'ambition politique et qui ne savait pas quoi faire de son argent. Embarrassée par cette situation, cette collectivité se démène alors chaque année pour construire un monde parallèle qui justifierait son manque d'ambition. Un monde où les recettes sont sous-estimées : c'est le cas des recettes de TVA cette année, qui sont sous-estimées par rapport aux projections de l'État, et c'est le cas chaque année depuis de nombreuses années des droits de mutation. Un monde où également les dépenses sont surestimées, notamment en investissement. Ainsi, dans ce monde, c'est nécessairement le sang et les larmes, et les décisions douloureuses s'imposent. Le problème, c'est que ces décisions n'ont un fondement budgétaire que relatif. Et bizarrement on s'en rend compte quand on découvre tout l'argent qu'il reste dans les caisses à la fin de l'année. En 2020, il restait 164 millions d'euros dans les caisses. En 2021, il restait 243 millions d'euros. C'est autant d'argent économisé sur le dos des Alsaciens et des Alsaciennes et qui n'est pas déployé dans des politiques ambitieuses.

Dans chaque bonne histoire, vous le savez Madame MILLION, il faut aussi des méchants, à poursuivre et à accabler de tous les maux. La collectivité en a désigné deux : les emprunts et les dépenses de fonctionnement. J'aurais pu rajouter les élus de mon groupe

et moi-même, mais rassurez-vous, on ne prend pas vos noms d'oiseaux personnellement.

Sur les emprunts d'abord, chaque année, cette même collectivité fait semblant, très consciencieusement, d'inscrire le temps du budget des emprunts à réaliser, mais ne les contacte jamais puisque finalement il n'y a pas d'ambition qui les justifie. En 2021, 199 millions étaient prévus au budget. Combien ont été empruntés ? Zéro. En 2022, 173 millions étaient prévus au budget. Combien ont été empruntés ? Zéro. Mais non, dans votre monde parallèle, faire peser des investissements structurants de trente à cinquante ans sur le dos d'une seule génération est évidemment du bon sens.

Sur les dépenses de fonctionnement maintenant, des collègues ici ont déjà dit combien il s'agissait là de gaspillage. Bien sûr, elles augmentent, mais exception faite de la protection de l'enfance je vous l'accorde, vous pouvez avant tout remercier l'État qui vous contraint à certaines augmentations ou la dérégulation des marchés de l'énergie qui vous impose des augmentations de dépenses de fonctionnement.

Tout cela pourrait enfin prêter à rire s'il ne s'agissait pas là de la vie des Alsaciens et des Alsaciennes. Par votre manière de construire un budget hors sol, par le refus d'emprunter, par votre mépris pour les dépenses de fonctionnement, les conséquences sont désastreuses. Il y a tous les chantiers dont vous vous désintéressez : c'est le cas des 70 % de collégiens à Strasbourg ou Mulhouse qui ne mangent pas à la cantine, c'est le cas de l'hébergement d'urgence pour les enfants de plus de 3 ans, c'est le cas de la précarité des 18-25 ans. Et puis il y a cette année tous les sacrifices que vous demandez en plus, sans aucune raison ni fondement budgétaire. La culture y passe, avec les Dominicains par exemple qui vont devoir annuler leur programmation à l'automne. Il s'agit des personnes sans emploi que vous laissez de côté en baissant de 1 million d'euros le budget dédié au programme d'insertion. Tout ça, nous aurons l'occasion d'y revenir thématique par thématique.

Ainsi, le fonctionnement est toujours plus comprimé et plus fonctionné sous de fausses contraintes, et les dépenses d'équipement baissent de plus de 75 millions d'euros dans ce budget. Nous voterons donc contre ce budget, qui n'est qu'un budget finalement de gestionnaire, sans ambition politique à la hauteur de la situation et de nos capacités d'intervention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Simplement quelques réactions. J'entends que le moment des discussions budgétaires est toujours un moment de théâtralisation. Mais il faut quand même garder les pieds sur terre. Et je crois que ce budget est la démonstration d'une gestion à l'alsacienne, et pas d'une gestion hors-sol ou qui manque de cap. À l'alsacienne, ça veut dire prudente, et c'est toujours mieux quand on gère de l'argent public d'être prudent dans les prévisions. Quand on voit les circonstances économiques dans lesquelles nous sommes, la capacité par exemple de nos concitoyens aujourd'hui d'accéder à l'emprunt, les transactions immobilières qui s'effondrent du fait de la conjoncture, et nos recettes fiscales et nos seules recettes dynamiques qui sont basées sur les mutations immobilières, il y a tout lieu d'aborder l'année 2023 de façon la plus prudente possible. C'est vrai que ces dernières années on a toujours eu d'excellentes surprises sur les DMTO, mais il est certain, vu l'effondrement en fin d'année 2022, qui se confirme en 2023, que ce sera un grand séisme du point de vue de la construction budgétaire pour nous sur l'année 2023. Donc je crois qu'il faut rester prudent, il ne faut pas être hors-sol, comme pourrait le suggérer dans son intervention précédente Monsieur KOBRYN.

Sur l'exécution budgétaire, je crois qu'on sait se dire les choses. La fusion de deux collectivités, ce n'est pas simple. Il s'agit de la mise en œuvre des services qui permet de dépenser, parce qu'il ne suffit pas de décider d'une dépense pour qu'elle soit réalisée, ou

alors c'est qu'elle est mal réalisée. S'il suffisait de décider d'une dépense pour que l'argent sorte des caisses, ça voudrait dire qu'on ne contrôle pas bien comment l'argent sort des caisses. Et est-ce que l'argent sert effectivement sur le terrain ? Il est évident que la fusion de deux collectivités ralentit au départ l'exécution de la dépense, mais nous avons je crois su trouvé notre rythme, nous avons je crois su organiser les services instructeurs qui nous permettent aujourd'hui, notamment sur le plan de l'investissement, d'être sereins quant à notre capacité de réaliser l'emprunt. C'est tout ce travail qui a été conduit ces derniers mois. Et constater qu'il n'est pas simple de fusionner deux collectivités ne veut pas dire que cela ne devient pas opérationnel à l'occasion de ce troisième budget. Et je suis totalement confiant dans notre capacité d'exécuter notre budget d'investissement cette année, chère Lara.

Enfin sur les dépenses de fonctionnement, Monsieur KOBRYN, il ne faudrait pas nous faire le culte de la dépense de fonctionnement, qui serait par nature bonne. La dépense de fonctionnement est bonne si elle rend un service ; elle est mauvaise si elle est dispendieuse et si elle gaspille. Et je crois que c'est cette chasse-là que nous faisons, c'est cette chasse au gaspi, que les Français ont eu comme consigne eux aussi au niveau national depuis quelques mois. Donc derrière la quête de cette sobriété que certains ventent pour l'ensemble des Français, il n'y a pas de raison que les collectivités territoriales ne s'y astreignent pas non plus. Donc je crois qu'il y a parfois des dépenses de fonctionnement qui peuvent être requestionnées, des choses qui ont été faites il y a longtemps, qui ne sont peut-être plus pertinentes aujourd'hui qui doivent changer, qui doivent évoluer. C'est ça aussi tout le travail que nous faisons quotidiennement sur les dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas de définition mauvaise de la dépense de fonctionnement, mais une attention particulière. Il s'agit d'argent public. C'est de l'argent qui est dépensé de façon contemporaine par les générations courantes et par les impôts, donc il faut faire attention à l'argent qu'on dépense. C'est ça qu'on dit quand on dit qu'il faut faire attention aux dépenses du fonctionnement.

Enfin, je ne peux pas vous laisser dire qu'on coupe les ailes aux Dominicains. C'est faux et archifaux. On demandera cette année aux Dominicains un petit effort, comme à d'autres partenaires, qui sont des partenaires en régie directe, qui nous permettra de continuer à soutenir d'autres structures. Le budget culturel de notre collectivité ne baissera pas. Le budget culturel de notre collectivité reste à un niveau stable. Maintenant on pourrait par exemple demander à un certain nombre d'acteurs culturels strasbourgeois de faire des efforts pour que nous puissions poursuivre notre programmation aux Dominicains. C'est un choix à faire. Nous avons décidé d'être exemplaires en interne, de demander prioritairement à nos établissements d'être rigoureux dans leur gestion pour donner un exemple à nos partenaires qui, eux aussi, font chacun de leur côté des efforts.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai plusieurs demandes de prise de parole. J'ai vu Robin, Victor et Nicolas. Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Je pense que c'est un budget qui se place sous le signe de la prudence, peut-être, concernant les recettes budgétaires. Mais la prudence dans le budget, c'est la responsabilité avant tout. C'est facile d'inscrire des recettes fantaisistes, vous qui parlez d'un monde parallèle. On pourrait inscrire des recettes à foison et puis se rendre compte au moment du Compte administratif qu'on n'a pas réussi à boucler nos budgets, qu'on n'a pas réussi à combler nos dépenses.

Je ne voudrais pas rentrer dans tout le détail et préempter les débats ultérieurs, mais il y a quand même des choses qui ont pu être faites grâce à cette gestion saine. C'est grâce à ce plan que l'on a pu soutenir les collèges. Encore récemment lors des conseils d'administration, l'ensemble du personnel des collèges remercie fortement la CeA pour son implication. Je remercie à ce niveau-là tous les services qui ont travaillé sur ce sujet, Philippe, Nicolas. Le plan, les 35 millions qu'on a votés, et notre réactivité à verser des subventions exceptionnelles aux collèges leur permettent de payer leurs factures d'énergie.

Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités : toutes n'ont pas maintenu leur niveau d'engagement sur les questions énergétiques.

Sur l'insertion, vous attaquez la baisse des budgets. Moi, ce que je rappellerai, ce sont les résultats. On a baissé en deux ans le nombre de bénéficiaires du RSA de manière importante. C'est une preuve que nos actions et nos politiques réussissent et fonctionnent.

Enfin vous êtes surpris parce qu'il reste de l'argent en fin d'année dans les caisses. C'est ce qu'on appelle traditionnellement une bonne gestion d'une collectivité. Vu les autres collectivités que vous fréquentez, je peux comprendre que ce soit un concept qui vous échappe un peu. Mais c'est une gestion, comme ça a été dit, à l'alsacienne de responsabilité, dont je suis fier et dont on peut tous être fiers ici, et qu'on ne lâchera pas. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. Victor.

M. Victor VOGT – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues. Quand on est dans une période sensiblement turbulente comme celle qu'on connaît, avec les difficultés que connaissent un certain nombre d'acteurs, si ce n'est tous, ce n'est pas le moment de raconter des contes, et encore moins de faire des fables. Le moment est suffisamment sérieux je pense pour prendre la mesure de la réalité des choses. Ce budget s'inscrit aussi dans un contexte, qui est un contexte qui demande à toutes et à tous – les entreprises, les collectivités, les associations – de se préparer aux défis et d'agir avec responsabilité, parce que traverser une époque de turbulences – et tout le continent européen est frappé par cette crise d'inflation –, c'est non pas construire les choses avec fantaisie, même si je peux à mes heures perdues aimer les fables, les contes ou les fantaisies, ici à la Collectivité européenne d'Alsace, nous travaillons face aux réalités du quotidien. Ça c'est la première chose que je voulais vous dire/

Ensuite, la seconde, et c'est très simplement une base aussi de la préparation budgétaire, c'est qu'un budget est un outil de planification, et donc on essaye d'être au plus juste et on essaye justement d'être prudents, et ça a été soulevé par les collègues.

Ensuite, de l'autre côté, sur la question de l'endettement et des emprunts, vous n'êtes pas sans ignorer que les collectivités ont l'obligation de voter les budgets en équilibre, et qu'en règle générale on inscrit en section d'investissement un emprunt qu'on appelle d'équilibre. Mais on n'appelle les fonds qu'à partir du moment où on dépense, et les collectivités n'ont le droit de prendre des emprunts qu'à partir du moment où elles financent un objet. Donc on ne va pas pouvoir lever d'argent si en face on n'a pas mis les dépenses. Donc c'est juste tout simplement impossible. Peut-être dans les fables est-ce possible, mais dans la technique budgétaire, ça ne l'est pas.

Moi je tenais à souligner quand même la qualité de la présentation de Lara et la préparation de ce budget, qui nous permet justement d'être suffisamment solide sur nos deux pieds et d'avoir les pieds sur terre, et non pas, comme certains voudraient, dans les temps dans lesquels on se trouve, d'avoir la tête un peu trop dans les étoiles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nicolas. Et après Françoise.

M. MATT – Merci Président. Merci mes chers collègues. Je vous invite quand même ce matin, et particulièrement toi chère Lara, à ne pas être trop durs ou trop injustes avec notre opposition. Ça ne doit pas être facile pour eux de critiquer, de commenter, si possible de façon constructive, le budget que nous avons construit ensemble pendant plus d'un an, un budget à l'offensive, un budget dynamique, qui n'oublie personne, qui sait prendre soin des Alsaciens et des Alsaciennes, qui sait quand il faut investir pour rayonner, qui prépare l'Alsace de demain. Ça doit vraiment être un exercice difficile, et mettez-vous à leur place. On n'est peut-être pas loin du schisme budgétaire. Imaginez-les fréquentant les salons

dorés de l'Hôtel de Ville de Strasbourg, discutant avec leurs collègues de la même obédience, qui baissent un budget de la culture, qui ferment des musées, qui renoncent à des projets de végétalisation de cours d'école, qui ont un rapport social émanant de leurs agents qui est désastreux : mais ça doit être extrêmement compliqué de critiquer un budget comme le nôtre. Imaginez. Notre endettement, Lara, mais qu'est-ce que tu fabriques ? Il n'arrive pas à exploser. Notre capacité de désendettement, on a beau faire tout ce qu'on veut, elle reste relativement solide. Mais quelle différence par rapport à Strasbourg, quelle différence par rapport aux salons dorés de l'Hôtel de Ville, où le désendettement explose, où la dette devient stratosphérique. Donc je vous invite, mes collègues, à ne pas être trop durs avec eux. Ils vont faire de leur mieux pour essayer de critiquer ce budget et dire que nous sommes manifestement irresponsables. Mais c'est difficile. Preuve en est – vous ne l'avez peut-être pas tout à fait bien noté ce matin dans leur expression – : ils ont dit que nous n'étions pas complètement au rendez-vous de l'hébergement d'urgence pour les familles avec des enfants de plus de 3 ans. Parce que je les connais bien : ils sous-tendent en creux que par contre on est très, très bons sur l'hébergement d'urgence des familles dont les enfants ont moins de 3 ans. Et ça tombe bien : ce sont nos pleines compétences. Donc ça va être compliqué pour eux. Essayons quand même de comprendre leur difficulté. Mais bon, c'est l'Alsace, on sait être généreux, on sait expliquer et on prendra le temps. Merci mes chers collègues pour votre bienveillance.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Françoise, je t'en prie.

Mme BEY – Bien sûr il y a des priorités à définir pour tenir compte d'un contexte de plus en plus contraint. Prudence ou dépenses inconsidérées ? Telle est la question.

Bien sûr il reste des marges de manœuvre, et j'en suis contente, parce que ça va nous permettre de renforcer notre politique dans le domaine notamment du handicap, qui pour moi aujourd'hui reste un parent pauvre, entre guillemets, de notre politique. Et j'ai noté qu'en 2023 il va y avoir une étude sur le Bas-Rhin, puisque sur le Haut-Rhin ça avait été fait, pour être au plus près des besoins de nos concitoyens. Mais c'est quelque chose qui remonte du terrain dans le domaine du handicap, en tout cas dans le Bas-Rhin, puisque que moi je suis bas-rhinoise. Donc je suis attentive et je vais rester attentive à ce que des budgets soient vraiment alloués sur cette politique du handicap. En tout cas, c'est un de mes souhaits pour 2023.

Bien sûr il s'agit d'être au plus près des plus fragiles de notre territoire. Je suis dans les commissions BRSA et RSA. Un travail de fond est effectué en ce moment. Et ce que je souhaite, c'est que bien sûr il y ait moins de bénéficiaires du RSA. Mais on doit continuer avec le même niveau toutes les actions qui sont menées sur le territoire, pour justement le retour à l'emploi. Et je note qu'on a énormément de personnes fragiles qui ont des problèmes de santé, aussi des problèmes d'accès à la langue, des problèmes de logement. Donc c'est tout un travail qui doit être mené en parallèle, qui est déjà mené, mais qui doit pour moi être renforcé sur ce volet-là, pour permettre à ces personnes de retrouver un emploi et leur permettre de vivre beaucoup plus sereinement sur notre territoire.

Il y a bien sûr la tarification solidaire des collèges. Et j'aimerais que l'année 2023 voie enfin ce que nous avons demandé depuis pas mal de temps avec le groupe socialiste, que le travail sur cette tarification solidaire voie le jour et puisse amener quelque chose de très concret sur nos collèges. Je sais que c'est complexe, surtout aujourd'hui avec la Collectivité européenne d'Alsace, puisqu'on est sur deux départements avec des fonctionnements assez différents concernant la restauration. Mais il faut qu'on voie qu'on travaille sur le sujet, parce que pour l'instant je ne vois pas grand-chose à l'horizon.

Il faut aussi mener un travail de terrain pour aider ceux qu'on appelle les invisibles, parce

qu'en fait aujourd'hui ce sont des personnes qu'on ne voit pas, parce que ce sont des personnes qui ne demandent pas d'aide alors qu'elles y ont droit. Et je pense qu'il y a un vrai travail des services sociaux pour pouvoir aller vers ces personnes, ces personnes qui restent chez elles, qui restent cloîtrées qui n'ont même pas conscience du service public que la CeA peut leur apporter. Je salue particulièrement d'ailleurs la Commission du service public, qui est très dynamique, et merci Isabelle pour toutes les propositions qui sont faites et pour tous les allers-retours qui sont faits avec tous les élus. En tout cas c'est une Commission qui fonctionne très, très bien.

Ensuite je vais donner quand même du positif, parce qu'il y a quand même du positif dans la politique que mène la Collectivité européenne d'Alsace. J'ai noté avec satisfaction que les subventions socioéducatives restaient stables, alors que d'autres collectivités les baissent et qu'il y a une vraie crainte sur nos territoires de cette baisse de l'éducation populaire, alors que ce sont eux qui sont au plus près de nos territoires. Je note bien sûr la hausse du budget consacrée à la politique sportive de la CeA. J'en suis très, très contente. Il s'agit d'une vraie politique, qui reconnaît enfin le rôle sociétal du sport comme inclusion, comme insertion, mais aussi dans bien-être des personnes et une politique axée vers les jeunes, ce qui est le plus important.

Je ne serai pas plus longue, parce qu'il est toujours bon de finir par une note positive. Donc Serge et moi, on votera pour le budget, on votera pour, avec bien sûr toujours des interrogations sur certains sujets, mais ça ne nous empêche pas de voter pour cette fois-ci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Françoise. Je crois que tout le monde s'est exprimé. Je vais redonner la parole à la rapporteure, chère Lara.

Mme MILLION – Merci. Quelques éléments de réponse. Déjà, chère Françoise, merci. Merci Françoise pour ces arguments et ces éléments constructifs. C'est toujours important que l'on puisse échanger.

Florian, je vais donc essayer d'être magnanime, n'est-ce pas Nicolas, et factuelle par rapport à ce qui a été dit. Très factuelle. Les grands discours, la tête dans les nuages : quand on fait un budget, on ne peut pas se permettre d'avoir la tête dans les nuages.

Un manque d'ambition, c'est ce que vous avez dit, un manque de priorités. Les priorités, on les a votées lors des orientations budgétaires. Elles sont d'ailleurs dans le PowerPoint. C'est investir dans la jeunesse et les mobilités, c'est protéger l'enfance, c'est faire rayonner la culture alsacienne, c'est accompagner les publics fragiles, c'est une administration au service des Alsaciens, c'est agir pour les transitions, c'est soutenir nos partenaires et c'est tous à l'emploi. Ce sont nos priorités affichées, claires et déterminées.

Deuxième élément, des recettes sous-estimées. Vous ne pouvez pas dire ça. Je me permets : vous ne pouvez pas dire ça. Déjà parce que, les collègues l'ont dit très justement, il faut de la prudence. Il faut de la prudence, mais pas de la prudence inconsidérée. Je vais vous donner un exemple. En 2015, on avait en DMT0 168 millions, en 2019, 256 millions, en 2020, 227 millions, en 2021, 342 millions, en 2022, 327 millions. Vous voyez un peu ? Donc nous, pour 2023, parce qu'on sait que de toute façon les droits de mutation vont diminuer, on le sait parce qu'il y a une crise immobilière et si on n'entend pas et si on ne comprend pas le contexte, on fait n'importe quoi, on y met 285 millions. En plus, j'espère que ça ne sera pas plus bas que 285 millions. Donc les recettes ne sont pas sous-estimées, elles sont prudentes, mais encore faut-il le comprendre.

Les dépenses. Il faut quand même qu'on soit d'accord avec les termes. Les 164 millions d'euros, les 200 millions et quelques d'euros dont vous avez fait état, ce n'est pas de l'argent en caisse. C'est hyper important. Vraiment, je peux pendant 10 minutes vous expliquer la différence entre un excédent et de l'argent en caisse. Ce n'est pas de l'argent

en caisse. C'est un excédent, c'est un excédent du Compte administratif. L'excédent du Compte administratif, ça veut dire que les projets qu'on a engagés, qui sont intégrés dans le budget, ne sont peut-être pas réalisés mais ils sont engagés. S'ils sont engagés, c'est qu'on va dépenser. Donc bien sûr on a un excédent, mais cet excédent il faudra le réintégrer, soit dans un Budget supplémentaire soit dans une Décision modificative, pour pouvoir évidemment financer nos priorités. Il ne nous reste pas de l'argent dont on ne sait que faire. Tout est orienté. Notre PPI est de plus de 3 milliards d'euros : on sait que cette année on va dépenser 330 millions, on sait que pendant la mandature on va dépenser 1,9 milliard d'euros. Donc il y a de toute façon d'autres projets. On ne peut pas se dire « super, il y a un excédent, tiens qu'est-ce qu'on pourrait faire de neuf ? ». Ce n'est pas comme ça qu'on gère une collectivité. On gère une collectivité en ayant une vision et en se disant que, si on a des excédents, ces excédents vont nous permettre d'aller peut-être plus vite pour faire des opérations et évidemment de continuer de réaliser les opérations qu'on a engagées. C'est ça, la réalité. Ne faites pas croire aux citoyens qu'on a de l'argent en caisse et qu'on ne sait pas quoi en faire : c'est faux ; budgétairement c'est faux, je vous assure. Donc vraiment, je peux prendre 5 ou 10 minutes, cher Florian, et vous expliquer la différence entre la trésorerie et les crédits budgétaires. Donc ça je pense que c'était important.

Alors ne dites pas qu'on n'a rien prévu dans ce budget. Il y a plein d'exemples. Franchement, il y a toutes les augmentations, les taux directeurs, le sport, pour les collectivités, pour les collèges. Vous avez signalé que nous augmentons pour la protection de l'enfance, mais on augmente partout.

Donc franchement, je l'entends et j'ai entendu bien sûr ce qu'a dit Nicolas. Je comprends aussi votre état d'esprit. Mais véritablement notre Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui fait le nécessaire, le maximum en restant prudente pour les citoyens alsaciens.

Voilà ce que je voulais dire en réponse. Nous ne voterons le budget qu'après avoir vu, Monsieur le Président, tous les rapports.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Lara. Juste une minute d'éléments complémentaires. D'abord, c'est est vrai qu'il y a une annualisation du budget, mais nous avons été élus pour une mandature, et il y a un certain nombre de recettes qui sont incertaines pour l'avenir et on a un certain nombre de dépenses qui sont incertaines pour l'avenir. Vous voyez le niveau d'investissement et de dépenses de fonctionnement qui augmente au regard de la crise énergétique, qui n'était pas prévisible. Vous voyez les besoins sociaux qui explosent en protection de l'enfance : tout n'était pas forcément prévisible non plus. Donc on voit bien qu'il faut garder une poire pour la soif, des moyens d'agir sur la mandature. Et donc on fait de gros efforts puisqu'on augmente nos contributions, mais on doit aussi être attentif à l'avenir, sans quoi on pourrait mettre en péril notre collectivité. Et même si Victor a raison de dire que ce n'est pas une fable ou un récit, moi je préfère qu'on soit fourmi que cigale. Et quand on nous invite à être cigale, on voit ce que ça peut donner. Voilà.

CD-2023-1-1-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES HABITANTS

Mme DOLLINGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de poursuivre la présentation des rapports plus détaillés de ce budget, à commencer par le rapport sur le service public alsacien et la transformation de l'action publique. Isabelle.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT – On votera l'ensemble après. D'abord, on fait la présentation.

Mme DOLLINGER – D'accord. Merci. Chers collègues, permettez-moi de commencer par vous révéler l'enquête du magazine *60 millions de consommateurs*, qui relevait cette semaine que les services publics sont trop souvent injoignables ou pas en mesure de répondre aux demandes des interlocuteurs. Dans cette étude, plus de 1 532 appels ont été passés entre septembre et novembre 2022. Le résultat fait froid aux yeux : 40 % d'entre eux n'ont pas abouti et la durée moyenne d'attente est supérieure à 9 minutes. Si vous contactez l'assurance maladie, sur 302 appels concernant la carte vitale, 72 % d'entre eux resteront sans réponse. Comment ne pas s'étonner que nos concitoyens portent un regard majoritairement critique sur la qualité du service public ?

Avec le service public alsacien, notre priorité du mandat, nous faisons le choix de prévoir des solutions physiques, des guichets de proximité, et face à la complexité administrative nous osons nous lancer dans les méthodes innovantes pour simplifier la vie des Alsaciens. Au moment où les sondages font état du recul marqué d'une grande partie des services publics et l'insatisfaction des usagers, notre collectivité est fière de dresser le bilan de trente actions au service des Alsaciens. Peu de départements ont fait le choix de maintenir une politique ambitieuse de soutien aux territoires. En ce jour du vote du Budget primitif, ce sont plus de 50 millions d'euros qui sont dédiés à l'accompagnement des projets des communes, groupements de communes et associations. 15 millions d'euros également sont dédiés au réseau d'ingénierie publique. Quelles collectivités font cela encore aujourd'hui ?

Je ne vais pas vous détailler les trente actions qui font le cœur du service public alsacien, puisque vous les trouvez dans le rapport du jour. En revanche je vais vous rappeler les leviers pour la transformation de notre action publique. Tout d'abord, il s'agit de l'efficacité administrative. Obtenir une réponse aux demandes dans les délais, être informé de l'avancement de son dossier, être joignable par téléphone : ce sont aujourd'hui les demandes les plus attendues de nos concitoyens. Et chère Karine, tu le sais mieux que moi, nous sommes souvent interrogés sur les délais des traitements de la MDPH. En 2021, la collectivité a donné les moyens à la MDPH avec l'objectif de ramener au 31 décembre 2022 les délais sous le seuil réglementaire des 4 mois. C'est chose faite. Ce délai est passé à 3,6 mois fin novembre 2022, et continue de progresser. Je souhaite que ces prochaines années soient marquées par l'empreinte que la Collectivité européenne d'Alsace laissera sur la simplification. Grâce au travail de la Direction de l'innovation, nous avons réalisé un guide de simplification des courriers, nous avons aussi simplifié tous les courriers à destination des usagers de l'autonomie. Un travail qui a été remarqué par l'obtention d'une médaille d'or au prix Territoria, un travail unanime que nous avons mené avec les agents et tous les élus. Dès cette année, nous allons travailler pour simplifier le suivi de l'utilisateur, simplifier les informations que nous donnons, simplifier l'accueil téléphonique, simplifier la complétude des dossiers et renforcer la visibilité de nos lieux.

Ensuite nous sommes attachés à l'implication des Alsaciens dans notre action publique. Nous l'avons démontré ces derniers temps avec le Conseil de développement, chère Lara, la mise en route du droit d'interpellation, la consultation sur la sortie du Grand-Est. Tel que le rappelle souvent le Président Frédéric BIERRY, la construction de l'Alsace comme laboratoire du renouveau démocratique est plus que jamais une priorité. Pour tester l'efficacité de notre action et faire progresser le service public, nous allons mettre en place un groupe de testeurs de politiques publiques. Il pourra être mobilisé pour tester l'accès à l'information de la collectivité, nos délibérations ou nos démarches en ligne, mais aussi pourquoi pas pour tester notre accueil téléphonique.

Le service public alsacien se distingue aussi par la proximité. Oui, j'en suis fière, la CeA, ce sont 120 lieux d'accueil et 380 sites en territoire. Oui, la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont plus de 99 % des Alsaciens qui habitent à moins de 20 minutes en

transport d'une antenne. Repenser la proximité signifie aussi un accueil au plus près des usagers. Désormais à la MDPH le taux de réception des appels téléphoniques est supérieur à 90 %. En 2022, plus de 75 000 appels ont abouti. Nous pouvons le dire : les efforts déployés pour rendre notre service public plus proche sont à souligner.

Enfin, il s'agit de notre contractualisation avec les territoires. Je rappelais en introduction que nous avons entrepris des efforts colossaux pour maintenir notre soutien aux territoires. Au bénéfice de qui ? Des associations, des communes, des intercommunalités. Ce sont plus de 400 fonds communaux qui ont été déposés, plus de 691 fonds FST et 126 dossiers de fonds d'attractivité qui sont aujourd'hui en instruction pour l'année 2023. Au final ce sont bien sûr les usagers qui profitent d'un périscolaire par exemple, d'une subvention, d'une manifestation locale ou encore d'une cuisine dans une salle des fêtes, mais vraiment aux besoins des usagers dans les territoires. L'accompagnement des territoires ce sont aussi 17 structures, nos satellites, à disposition de nos partenaires, depuis la naissance d'un projet jusqu'à son aboutissement. Oui, le service public alsacien est le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des agents et des élus aux côtés de tous les territoires d'Alsace. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous invite à appuyer. Oui, Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Chers collègues. Trois points sur cette délibération attirent mon attention : la reconnaissance du travail réalisé, une critique de fond sur la dématérialisation des démarches, et le risque d'une fracture numérique plus importante et les propositions de mon groupe pour y remédier.

Nous saluons d'abord le travail déjà réalisé par les services et les élus associés à propos de la simplification des courriers administratifs initiée par Isabelle DOLLINGER et qui prend en compte la réalité des personnes face aux difficultés administratives.

À propos de l'objectif de dématérialisation des démarches, avec le financement de nombreuses plateformes numériques, nous sommes plus interrogatifs et critiques. Ces plateformes viennent accroître la charge de travail des agents de la collectivité, à qui on demande de renseigner des informations, de remplir des objectifs, de mesurer, d'optimiser, d'être créatifs dans le montage de projets innovants, en plus du travail qui leur incombe déjà. Ces plateformes constituent aussi la principale, voire la seule interface avec les usagers, en contradiction avec le principe de proximité que la collectivité affiche et en contradiction avec la participation des usagers et des citoyens à l'action publique. Par exemple la plateforme « Entre vos mains », l'interface pédagogique sur internet pour orienter l'utilisateur, les ateliers Innov-age en visioconférence sont autant d'outils inadaptés qui excluent les personnes subissant la fracture numérique, ainsi que les petites structures éloignées des dispositifs institutionnels et numériques.

J'irai même plus loin avec une autre contradiction flagrante qui apparaît. Là où la mise en place du digibus avec quatre conseillers numériques vise à lutter contre la fracture numérique, la collectivité accroît de fait cette même fracture numérique en faisant des plateformes et de l'outil numérique le moyen de répondre à la proximité, à l'efficacité et à la citoyenneté. Là où je suis plus perplexe encore, c'est lorsque je lis les rapports et délibérations produits par la collectivité et à l'adresse de tous les citoyens. La novlangue utilisée n'est pas compréhensible pour les citoyens et renforce l'idée d'un entre-soi, d'un dialogue entre technocrates.

Faut-il espérer que le groupe, testeur de politiques publiques mises en place au sein du Conseil de développement, introduise un langage moins managérial et moins communicationnel ? Je pense qu'au-delà de notre groupe, un certain nombre d'entre vous

est sensible à ces nouvelles contradictions, et seule une refonte des moyens en réalignant les objectifs sur un principe de réalité s'impose vers la personne la plus éloignée du numérique et la plus vulnérable sur le plan socio-économique. C'est sur cette visée qu'il faut impérativement mettre les moyens de parvenir à un service public destiné au plus grand nombre. Pour cela, une augmentation du nombre d'agences s'impose pour aller vers les personnes et lutter contre la fracture numérique, pour permettre l'initiative citoyenne et l'expression populaire par le droit d'interpellation citoyen, il faut faciliter sa mise en œuvre concrète humanisée et non limitée par l'accès à une plateforme, il faut déployer les services publics relevant de la compétence du Département dans toute la ruralité de l'Alsace. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Christiane.

Mme WOLFHUGEL – Chers collègues, je voudrais illustrer les propos d'Isabelle DOLLINGER sur le service public alsacien en évoquant un exemple concret. L'année 2023 verra en effet l'ouverture d'une maison des services de la CeA à Haguenau, en réponse à nos objectifs plus humains, plus proches, plus simples, plus visibles. Donc c'est un établissement implanté au centre-ville de Haguenau. Nous n'en avons pas encore défini le nom. Cette maison favorisera la proximité avec nos usagers. Elle abritera sous un même toit l'ensemble des services de solidarité, à savoir l'action sociale de proximité, la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et l'autonomie. Cette maison sera un lieu unique, un guichet unique facilitant les démarches de nos publics prioritaires, et permettra une plus grande efficacité de nos services dans l'échange d'informations et le suivi des situations. Par ce projet, nous portons une attention particulière au public des aînés, des personnes en situation de handicap et à leurs aidants, avec la création d'un guichet unique au sein duquel interviendront également deux agents du CCAS de la Ville de Haguenau en charge de nos aînés, ainsi que l'ensemble de nos partenaires qui pourront y assurer des permanences. Nous simplifions ainsi les démarches de nos usagers. La MAIA y avait également sa place, mais nous ne pouvons que regretter la décision de l'ARS de déstructurer ce service qui était si utile pour la gestion des situations complexes des personnes âgées dépendantes, et qui avait fait ses preuves avec 600 personnes âgées accompagnées au cours des dix dernières années sur le territoire Nord. Et comme Isabelle nous a invités à transformer l'action publique, nous pourrions envisager de créer à cet endroit une maison de l'habitat regroupant sur un même site tous les services et tous les partenaires accompagnant les particuliers dans leur projet. C'est une proposition que nous ferons avec Fatima dans le cadre des prochains rendez-vous de l'habitat. Merci de votre attention.

M. MUNCK – Merci Président. Chers collègues. Il m'importe à ce stade de saluer le travail conduit par la Collectivité européenne d'Alsace au titre de la territorialisation. Cette démarche se traduit aujourd'hui dans des actes forts, très concrets, à savoir la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation par la mobilisation d'une enveloppe de 150 millions sur trois ans au titre des fonds Alsace attractivité et du fonds communal, et par la signature dès ce printemps de premiers contrats de territoire qui posent le nouveau cadre relationnel du travail que nous avons à conduire avec nos partenaires en territoire. Aussi je crois pouvoir dire que cette démarche très volontariste, qui a été déployée dans la continuité des politiques de proximité portées par les anciens conseillers départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sera pleinement saluée par les acteurs locaux. Parmi les dernières collectivités à poursuivre les aides à l'investissement des acteurs locaux, EPCI, communes, associations, la CeA reste plus que jamais aux côtés de celles et ceux qui font l'Alsace dans les territoires : c'est un marqueur fort. Définir de nouvelles politiques à l'échelle de l'Alsace tout en prenant compte des potentiels locaux, déployer des organisations au plus près des besoins des habitants, co-construire avec nos partenaires en prenant en compte les spécificités des territoires : voilà l'alpha et l'oméga de politiques doublement cousues, à la fois à l'échelle de l'Alsace et au niveau de chacun des territoires. Comme on dit en alsacien : « *Une double couture tient mieux.* » Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marc. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je souhaitais juste réagir à plusieurs éléments. J'aurai l'occasion de présenter les amendements tout à l'heure. Il s'agit de deux choses : la question de la transparence liée aux données qu'il y a dans le dossier, et puis revenir sur le réseau d'ingénierie.

Sur la question de la transparence, ma collègue l'a dit très justement tout à l'heure, dans un certain nombre de budgets, évidemment il faut qu'on arrive à parler et décrire l'ensemble des politiques publiques que nous portons, mais il est vrai que dans la rédaction des rapports il y a des choses qui tombent comme ça dans des commissions où en fait il n'y a pas forcément de travail préalable, ou en tout cas qui ne correspond pas complètement au périmètre de la commission. Donc c'est plutôt une piste de travail pour qu'on puisse ensuite en tant qu'élus en commission apporter nos contributions. Pour donner un exemple très concret, dans cette commission il était question du service d'incendie et secours, j'ai pu poser des questions par mail en amont, on a pu en parler un petit peu pendant la commission, il était question d'avoir des retours après la commission : on n'a pas eu ces éléments d'information. Donc le droit d'information des élus, ce n'est évidemment pas juste pour nous faire plaisir, mais c'est surtout pour qu'on soit en capacité de nous prononcer sur les rapports et qu'on puisse en conscience pouvoir avoir des éléments de débat étayés sur un certain nombre de politiques. C'est le cas dans ce rapport mais c'est le cas aussi dans d'autres, où il y a vraiment des choses qui sont raccrochées comme ça à des commissions sans qu'on puisse vraiment être en capacité d'en débattre et de pouvoir faire le travail de propositions très concrètes là-dessus. Ça c'est le premier point.

Il s'agit de la transparence aussi, et cela émaille vraiment l'ensemble des rapports du budget et on le regrette, par rapport à vos engagements démocratiques. Les hausses de budgets sont très largement mises en valeur. En revanche, concernant les baisses de budget, il n'y a rien qui est écrit. Il s'agit non seulement de la décision, mais aussi de la quantification de cette baisse : ça n'apparaît jamais, on le verra à plein de reprises. Là en l'occurrence c'est sur le réseau d'ingénierie, sur lequel je vais continuer, puisqu'on a dans le rapport une phrase qui dit : « La Collectivité européenne d'Alsace affiche ainsi une politique volontariste par son fort engagement financier de plus de 15 millions d'euros en faveur du soutien aux structures d'ingénierie publique. » On se dit « super, c'est formidable, c'est un outil vraiment exceptionnel pour notre territoire ». Le problème c'est que l'an dernier, la même phrase c'était : « La Collectivité européenne d'Alsace affiche ainsi une politique volontariste par son fort engagement financier de plus de 16 millions d'euros en faveur du soutien aux structures d'ingénierie publique. » Donc vous comprenez qu'on affiche dans le texte la même politique volontariste et le même soutien aux structures d'ingénierie, alors qu'entre-temps il baisse de 6 % et il baisse de 1 million d'euros. Donc ça, ce n'est quand même pas particulièrement transparent et ça ne nous permet pas d'assumer, de porter publiquement qu'on baisse, et de pouvoir expliquer ensuite cela aux citoyens. Ça c'est sur la démarche générale et la forme que prend le rapport.

Sur le réseau d'ingénierie, on a pu en parler en commission, je trouve que là c'est une économie est vraiment très, très mal placée, parce que le réseau d'ingénierie c'est vraiment un outil à la disposition à la fois des particuliers pour certaines structures, mais aussi et surtout des communes. Ce sont des outils extrêmement compétents qu'on a mis du temps à structurer, à organiser, où il y a un travail de fond qui est mis en place par Isabelle DOLLINGER, que je salue bien évidemment. Mais à l'heure du réchauffement climatique, de l'adaptation au changement climatique, il y a une nécessité non pas de venir réduire ce soutien, mais de l'amplifier. Le rapport fait bien état des enjeux notamment du zéro artificialisation nette, qui est un enjeu absolument énorme pour l'ensemble des communes et qui est fondamental par rapport à la transition. Donc voir que la CeA va

maintenant baisser son soutien, ça me fait forcément penser à l'État qui lui-même a baissé son soutien à l'ensemble des opérateurs publics nationaux qui contribuent à l'adaptation au réchauffement climatique. Cet été on a beaucoup entendu parler de la centaine de postes supprimés dans l'Office français de la biodiversité, des 300 postes dans les agences de l'eau, des 600 postes à Météo France et des plus de 1 000 postes dans l'Office national des forêts. Tout ça, c'est vraiment l'écosystème qui nous permet de pouvoir répondre aux crises. Donc on vous invite à plutôt conforter ce réseau, à l'heure de ces enjeux gigantesques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre, tu voulais intervenir sur les RH.

M. BIHL – Merci Président. Une intervention qui porte sur notre politique des ressources humaines, pour vous rappeler tout d'abord les enjeux de cette politique, qui sont d'accompagner les agents et les encadrants dans un contexte d'innovation, de mener un dialogue social de qualité pour des mesures en faveur du personnel tout en respectant le cadre budgétaire de notre collectivité, d'assurer un cadre de travail citoyen épanouissant et garant de la santé des agents, de renforcer l'attractivité de la collectivité dotée de nouvelles compétences, et de poursuivre la simplification administrative et la convergence.

Voici quelques chiffres, qui ont déjà été évoqués par Lara tout à l'heure. Je vous rappelle que le budget des ressources humaines de 2023 qui vous est proposé en dépenses s'élève à 285,8 millions d'euros, en progression de 6 % par rapport au BP 2022. Mais si on neutralise les mesures qui nous ont été imposées ou impulsées par l'État, notamment l'augmentation du point d'indice et du SMIC pour les assistants familiaux, la progression nette se limite à 1,6 %. Vous avez sur le côté droit de la diapo le détail de la masse des dépenses, avec la masse salariale à 271 millions, la formation à 1,105 million, l'action sociale avec l'adhésion au CNAS qui s'élève à 2 millions d'euros, et les autres dépenses avec le détail à 10,6 millions d'euros. En recettes, nous encaissons 8,5 millions d'euros sur le budget masse salariale et 3,2 millions sur le reste. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 285,8 millions d'euros et les recettes à 11,733 millions.

Je voudrais à mon tour remercier à la fois nos directeurs, nos cadres et l'ensemble de nos agents pour leur engagement et leur disponibilité au service de nos habitants et de nos communes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Isabelle a la parole en tant que rapporteure, en réponse aux expressions.

Mme DOLLINGER – Quelques explications, notamment sur les différentes plateformes et outils que nous avons au sein de notre collectivité. Je crois que c'est une chance, en termes de modernité et de transformation de l'action publique. Aujourd'hui on est sur ces plateformes qui viennent de démarrer avec la consultation et qu'on souhaite aussi mettre en œuvre. On avait toujours gardé aussi, et c'était un signe en termes de consultation citoyenne, la possibilité de déposer leurs bulletins dans une urne, en proximité dans les territoires, et bien sûr aussi la possibilité d'envoyer le coupon. Je crois que ce qu'il faut retenir en tout cas, c'est que tous les outils qui sont aujourd'hui à notre disposition, on est en train de les mettre en œuvre et de proposer d'autres consultations.

Comme ça a été dit, en termes de service public, il est vrai qu'on est dans les territoires. La territorialisation est renforcée, bien sûr avec une équipe EAT (équipe d'animation du territoire dans une délégation territoriale). On a des services, comme je l'ai dit, avec 380 points d'accueil en proximité et 120 lieux d'accueil. Effectivement nos Alsaciens ont cette chance et c'est une force pour nous, pour la collectivité.

Je voulais aussi préciser que chaque formulaire en ligne existe aussi en papier. Donc les personnes qui ne sont pas à l'aise ont aujourd'hui la possibilité encore de déposer le

formulaire en territoire. On est en train de travailler aussi sur la territorialisation de l'action PA-PH, en territoire, pour qu'il y ait un référent. On ira beaucoup plus loin, mais il est vrai que c'est aussi un changement pour les équipes. Mais les équipes en groupes projets sont en train d'y travailler.

En ce qui concerne la politique du réseau d'ingénierie, qui certes a subi une petite baisse, on a en tout cas mis en place un COPIL, un comité de pilotage, pour le réseau d'ingénierie publique, parce que nous croyons aussi, en tout cas c'est l'ambition des présidents de ce comité de réseau, que nous pouvons mutualiser un travail de concertation, proposer des études complémentaires des uns et des autres. Je crois que c'est un démarrage, mais on pourra là aussi faire des économies et du coup on ne mettra pas en difficulté évidemment tout ce réseau d'ingénierie auquel on tient. Il me semble aussi que Strasbourg et l'EMS ont aussi baissé, à l'ADEUS notamment, de façon assez conséquente. Je crois que toutes les collectivités essayent en tout cas d'être beaucoup plus efficaces, mais il s'agit bien sûr de faire attention à leur budget.

Voilà ce que je voulais préciser encore sur ce rapport, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Peut-être deux, trois petits éléments complémentaires, par rapport notamment aux questions de Madame LARONZE. On n'enlève rien, c'est-à-dire que le numérique se rajoute au reste. Aujourd'hui, il y a des gens qui sont très à l'aise avec le numérique – ce n'est pas mon cas – et ça peut faire gagner du temps à un certain nombre de personnes. Donc ceux qui sont à l'aise avec le numérique peuvent, à travers cette démarche, s'en saisir. Et je pense par exemple au dossier MDPH : ceux qui sont à l'aise avec le numérique vont pouvoir le remplir 24 h sur 24, tous les jours de la semaine, et le faire par eux-mêmes. Ceux par contre qui ne sont pas à l'aise avec le numérique, soit 10 à 20 % de nos concitoyens, et l'idée est de renforcer encore le service en territoire, pourront aller directement voir une personne pour les aider à remplir leur dossier numérique. C'est ce que nous sommes en train de travailler, cette possibilité d'être de plus en plus présent en territoire. C'est ce que disait Christiane. Donc on n'enlève rien. C'est-à-dire que on est attaché à trois choses : l'humain, donc la présence territoriale ; le téléphone, parce qu'il y a des gens qui vont utiliser cet outil ; et le numérique. Pour moi on a besoin des trois. Ce serait risqué si on n'avait pas gardé les deux autres. Je comprendrais votre remarque si on n'avait pas gardé les deux autres. Mais au contraire on renforce encore les deux autres. Du coup, on offre un panel à nos concitoyens le plus large possible. Pour moi c'était important.

Et à travers le digibus on va aussi voir ce qui ressort des échanges avec nos concitoyens. Ce qu'on a pu voir déjà, dans les premiers retours que je peux avoir du numérique, pour avoir été à la rencontre de nos agents qui font fonctionner le digibus, c'est qu'aujourd'hui c'est plutôt une aide vis-à-vis des administrations d'État – Sécurité sociale, impôts, etc. – où les gens se sentent démunis pour réussir à agir sur les administrations d'État, mais pas tant sur nos services à nous, puisqu'ils peuvent aller directement voir nos agents. Mais ça doit aussi être l'occasion pour nous de sensibiliser, y compris les services de l'État, sur ces questions. La transition numérique, elle est là. Donc on est obligé de la prendre en considération comme un des éléments, même si ce n'est pas forcément celui qu'on préfère. Donc clairement on est très attentifs à ça.

Sur l'ingénierie, je vous invite à aller regarder les autres départements. Il n'y a pas d'autre département qui a un niveau d'ingénierie aussi important que nous. On en est fiers, c'est un des outils pour les communes et les intercommunalités, pour les acteurs locaux, qui est essentiel. Et nous en sommes un soutien le plus fort et un acteur majeur de ce déploiement de cette ingénierie. J'en veux pour preuve que le dispositif de la brigade verte qui existait dans le Haut-Rhin commence à se déployer petit à petit dans le Bas-Rhin. Ça fait partie de cette ingénierie qui a du sens pour notre territoire. S'il y a des baisses, c'est parfois aussi parce que ce sont certains acteurs qui l'ont souhaité. Aujourd'hui, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région veulent investir plus fortement dans l'ADIRA, ce qui supposerait

que nous intervenions un peu moins. Du coup ce sont des dépenses en moins pour notre collectivité, qui n'étaient pas désirées par nous mais demandées par nos partenaires. Donc ça fait partie des choses qui font évoluer aussi notre contribution à l'ingénierie, ce qui ne veut pas dire que nous baissions notre niveau d'accompagnement là où c'est souhaité.

Maintenant nous avons les amendements, et ensuite nous voterons le rapport. Monsieur KOBRYN, c'est vous qui présentez les amendements ?

M. KOBRYN – Je les présente un à un ou les trois dans la foulée ? D'accord. Le premier amendement concerne le non-remplacement des agents en arrêt maladie. Vous l'avez vu dans le rapport, il y a un certain nombre de dépenses qui sont prévisionnelles, qui sont liées à des mesures qui sont prises par la collectivité. Mais ces mesures sont plus grandes que les dépenses qui sont effectivement inscrites au budget. Donc il y a également des économies qui sont prévues, notamment sur le non-remplacement des agents en arrêt maladie. On comprend que ça puisse être un levier à activer dans le contexte actuel. En revanche, cet amendement vise à alerter, à donner un petit peu des garanties dans ce choix de non-remplacement des agents en arrêt maladie. En l'occurrence, on propose par cet amendement d'encadrer le non-remplacement des agents en arrêt maladie à deux conditions : la première c'est garantir la continuité du service public, c'est-à-dire que si on ne remplace pas un agent, ça ne change rien pour l'utilisateur ; et la deuxième, c'est la charge de travail des autres agents, puisqu'on sait très bien qu'en général quand un agent est absent, est en arrêt maladie et que le travail est à réaliser, ce sont souvent ses collègues qui peuvent subir la charge de travail associée. Donc cet amendement propose juste d'encadrer plus spécifiquement le non-remplacement qui est prévu dans le rapport.

Le deuxième amendement concerne le financement des services incendie et secours, une des grandes politiques publiques du Département, essentielle là encore à l'heure du réchauffement climatique – on a pu le voir cet été. La question se pose – c'est une question nationale – très largement du financement des services d'incendie et secours. Là encore on a une collectivité unique, donc va se poser la question à un moment, en tout cas je l'espère, de l'harmonisation du financement entre les deux départements. Aujourd'hui de manière générale la Collectivité européenne se distingue par un sous-financement des SIS par rapport au bloc communal, puisqu'on est autour de 59 % au niveau national, quand en Alsace on est entre 50 et 53 %. Et il y a encore à l'intérieur même des deux départements des différences assez significatives dans le financement, la contribution du Département. Donc on propose là d'engager ce travail d'harmonisation, et notamment de se caler sur le modèle où la collectivité finance le plus, parce que c'est bien le rôle de la collectivité, sur ces services d'intérêt vraiment départemental, de pouvoir appuyer les communes plus fortement.

Enfin, le dernier amendement concerne le sujet qui a été un petit peu abordé déjà ce matin. On a entendu plein de choses. Je vous ai entendu parler de caniveaux, etc., de rumeurs, de lettre anonyme ou je ne sais quoi. Là on parle d'une chose très factuelle, et d'ailleurs je n'ai parlé que de choses très actuelles : ça s'appelle un organigramme. Je ne sais pas si vous en avez connaissance, mais il me semble que c'est quelque chose d'assez objectif. Et l'organigramme définit aussi un certain nombre de droits, et notamment de personnes qui sont rattachées, qui sont les référents hiérarchiques des agents. Il se trouve que dans notre collectivité, les agents du service de la Direction de la communication sont rattachés directement au Cabinet : c'est une aberration. Donc cet amendement propose de rattacher enfin, comme l'ensemble des autres agents, la Direction de la communication à la Direction générale des services.

Voilà pour les trois amendements que je vous propose ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Peut-être d'abord Pierre, pour les deux amendements liés aux agents, et ensuite Isabelle sur le SIS, sachant que sur le SIS je ne m'exprimerai pas puisque je suis Président de ces deux structures, donc je ne peux pas m'exprimer.

M. BIHL – Concernant le premier amendement, qui porte sur le non-remplacement des agents en arrêt de maladie, en fait, il n'est pas question dans le rapport de réduire le volet financier destiné au remplacement des agents en arrêt maladie ou dans le cadre d'un surcroît d'activité. Il est évoqué une économie de 1,5 million d'euros, mais elle sera effective et réalisée du fait que nous pouvons affecter une somme de 600 000 euros au budget de la Direction de l'éducation et de la jeunesse qui prend en charge les interventions des prestataires extérieurs dans les collèges. Par ailleurs, suite au recrutement de 25 ETP à la Direction de la solidarité, l'enveloppe de renfort qui intervenait pour financer les remplacements de ces postes peut donc être diminuée, et c'est une diminution de l'ordre de 900 000 euros qui pourra être effectuée. L'enveloppe de renfort, qui nous sert à financer les remplacements et les surcroûts d'activité, retrouve donc un niveau de 5,7 millions d'euros. C'est un niveau qui était celui de 2021. Il nous permettra de faire face à ces demandes. Par ailleurs, si un réajustement était nécessaire, nous le proposerons dans le cadre de la Décision modificative. Je propose donc de ne pas retenir cet amendement.

Pour ce qui concerne l'amendement suivant, garantir les mêmes droits à tous les agents, cela a été exprimé effectivement déjà ce matin, donc c'est juste un rappel : le rattachement de la Direction de la communication et donc de ses agents au Cabinet du Président constitue une mesure d'organisation interne des services de la CeA qui relève du Président. L'organigramme que vous évoquez a été vu et validé en comité technique. Donc je propose là aussi de ne pas retenir cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Maintenant l'amendement concernant le SIS, et après on passera au vote des trois amendements. Vas-y Isabelle.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Pour cet amendement sur le SDIS, même si aujourd'hui des coopérations existent, il y a bien deux services d'incendie et de secours distincts, avec leurs histoires, leurs particularités et leur fonctionnement sur des modèles différents. 178 corps communaux ou intercommunaux existent dans le Haut-Rhin, alors que la départementalisation est complète dans le Bas-Rhin. Et malgré le lien évident entre la Collectivité européenne d'Alsace et les SIS, d'un strict point de vue juridique, la Collectivité européenne d'Alsace n'a aucune compétence pour décider de la répartition des contributions au sein du bloc communal : cela relève bien des deux conseils d'administration des SIS. Les SIS ne sont pas sous la tutelle de la Collectivité européenne d'Alsace. En revanche la CeA est compétente pour décider de l'évolution de sa propre contribution. Ce sujet est à l'ordre du jour en 2023. En effet, c'est un article du code des collectivités territoriales qui prévoit que les départements, notamment la CeA, et les services d'incendie de secours, et notamment la contribution de la collectivité, font l'objet d'une convention pluriannuelle. Pour le Bas-Rhin cette convention doit être renouvelée en 2023 et permettra de construire une trajectoire financière pour les prochaines années. Et pour soutenir, comme vous l'avez vu dans le budget, on a bien sûr aussi prévu une ligne budgétaire de 5 millions d'euros pour les deux SIS, pour notamment moderniser les équipements. Je voulais aussi préciser qu'en termes de bâtiments, dans le Département du Bas-Rhin, on a 248 bâtiments, donc certainement aussi des projets, tout comme dans le Haut-Rhin. Donc voilà une enveloppe complémentaire. Mais je voudrais aussi préciser que là où l'EMS s'est effectivement opposée à l'augmentation de cette contribution, nous avons quand même, nous, voté l'augmentation de notre contribution financière cette année. Voilà Monsieur le Président. Donc je propose de ne pas retenir cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Donc on va passer les trois amendements. Concernant le premier amendement sur le non-remplacement des agents en arrêt maladie, le groupe de la majorité propose de ne pas le valider. Qui est pour cet amendement ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le deuxième amendement, sur le fait de garantir les mêmes droits à tous les agents, il a aussi été proposé par Pierre BIHL de le rejeter. Qui est pour cet amendement ?

Les mêmes. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et concernant l'amendement sur le SIS, que propose de rejeter aussi Isabelle, qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons du coup voter le rapport maintenant. Éric demandait la parole.

M. STRAUMANN – Très rapidement pour simplement expliquer la particularité dans le Haut-Rhin, où les corps de sapeurs-pompiers ne sont pas départementalisés dans le Bas-Rhin. Si on s'aligne sur le régime du Bas-Rhin, les communes vont passer deux fois à la caisse, puisqu'elles ont un corps communal qu'elles entretiennent, et elles participent déjà au SIS. Donc il faut bien tenir compte de cet historique, puisqu'on a toujours souhaité maintenir des corps communaux dans le Haut-Rhin. Évidemment, si on s'aligne sur le régime qui existe dans le Bas-Rhin, ça va coûter deux fois plus cher.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ce témoignage. J'aimerais bien m'exprimer, mais je n'en ai pas le droit. Ça me fait mal au ventre mais je n'ai pas le droit. Merci beaucoup en tout cas. Du coup nous pouvons passer au vote du rapport. On vote le rapport ou on vote le budget global ? J'ai un petit doute. On vote chaque rapport, d'accord, et le budget après. Concernant ce premier rapport sur le service public alsacien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

- *L'amendement « Encadrer le non-remplacement des agents en arrêt maladie » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »*
- *L'amendement « Financement du SIS : pour une contribution harmonisée des communes » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »*
- *L'amendement « Garantir les mêmes droits à tous les agents » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »*

Après en avoir délibéré,

- ❖ *Rejette à la majorité l'amendement « Encadrer le non-remplacement des agents en arrêt maladie » déposé le 1er février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.*
- ❖ *Rejette à la majorité l'amendement « Financement du SIS : pour une contribution harmonisée des communes » déposé le 1er février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.*
- ❖ *Rejette à la majorité l'amendement « Garantir les mêmes droits à tous les agents » déposé le 1er février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.*

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la **politique de Pilotage Stratégique et de la Performance**,*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement 74 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 15 000 €

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de **Service d'Incendie et de Secours**,*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 62 047 527 €
 - en investissement : un crédit de paiement et une autorisation de programme d'un montant total de 5 000 000 €. Ces crédits sont inclus dans la politique Aménagement, Ingénierie et Action Territorialisée visée ci-après.

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la **politique de l'Innovation et de la Transformation Publiques**,*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 271 850 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 630 000 € et une restitution d'AP de 110 000 € d'AP.

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la **politique des Ressources Humaines***
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 285 371 395,87 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 467 000 € et un total d'autorisation de programme de 338 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 11 733 865 €.

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la **politique Aménagement, Ingénierie et Action Territorialisée**,*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 538 519 € et une augmentation des autorisations d'engagement de 250 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 46 411 000 € et une augmentation des autorisations de programme de 5 861 587 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : une recette de 80 000 €

- ❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 5 du présent rapport.*

- ❖ *Approuve les créations d'emplois listées en annexe 5 et d'autoriser l'organe exécutif à pourvoir les emplois permanents par la voie contractuelle en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire sur la base des articles L.332-8 et 9 du*

Code Général de la Fonction Publique, au vu des besoins des services.

Les crédits sont inscrits au budget.

- ❖ *Autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique; et de charger l'organe exécutif de la fixation des montants des rémunérations compte-tenu, notamment, des fonctions occupées, des qualifications requises pour leur exercice, des qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que de leur expérience.*

Les crédits sont inscrits au budget.

- ❖ *Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget.*

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-1-2-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Mme GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, de la Commission dynamiques économiques, sur le Budget primitif sur les enjeux économiques, touristiques, agricoles, d'emploi et de transitions énergétiques et climatiques. Catherine, vas-y, tu as la parole.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Le budget de la Collectivité européenne d'Alsace a été présenté par notre collègue Lara MILLION, Vice-présidente en charge de l'efficacité et de la sobriété financières. Concernant plus spécifiquement la seconde Commission, son budget a été présenté le 26 janvier dernier et se trouve détaillé dans les documents de séance. Mon intervention déclinera des éléments budgétaires qui dépassent quelquefois le périmètre de la seule deuxième Commission, car les sujets traités sont très transverses et cela nous offrira une vision plus globale du déploiement des projets.

Une chose est certaine : le budget 2023 nous donne des moyens pour répondre directement à deux priorités. Première priorité : accompagner la transition énergétique et écologique. Pour œuvrer ensemble utilement à cette ambition, nous avons lors de la séance plénière du 30 octobre 2022 défini nos trente engagements pour 2030, trente engagements qui dépassent largement le périmètre de la Commission que je préside car elles sont éminemment transverses. Aussi ce sont plus de 5 millions en fonctionnement et 35 millions en investissement qui sont fléchés dans l'ensemble du budget 2023. De quoi pleinement s'engager pour contribuer efficacement à la nécessaire transition énergétique. D'ailleurs, dès cet après-midi, sera mis en place un COPIL qui aura pour mission de piloter la mise en place de cette stratégie énergétique et écologique avec l'ensemble des collègues

vice-présidents et conseillers délégués œuvrant sur ces questions, afin de mettre en œuvre l'argumentation et la mise en œuvre la plus transverse possible, la plus efficace, pour réussir cette nécessaire transition. Dès sa mise en place, chacun d'entre vous sera invité évidemment à contribuer aux travaux. Et je remercie ici Bruno PARASOTE, qui est un précieux collègue de l'administration, enthousiaste sur ces questions, et qui ne nous fait qu'accélérer encore vers cette nécessaire transition, tout comme l'ensemble de mes collègues délégués de la deuxième Commission qui sont particulièrement engagés à mes côtés. Des engagements clairs, un budget conséquent alloué, une feuille de route dont les contours sont définis doivent nous permettre d'être au rendez-vous de cet enjeu majeur. Par ailleurs, nous continuerons à travailler de qualité au service de l'agriculture et des agriculteurs. C'est un soutien fort au monde agricole qui est intégré dans ce budget. Nous poursuivrons une ambitieuse politique en faveur de l'eau, avec des projets importants pour les années à venir, et je pense particulièrement aux travaux du barrage de la Lauch qui sera un gros chantier du mandat, car si cette année les dépenses concernent les études, les travaux eux sont estimés à plus de 17 millions d'euros. L'eau est au cœur des questions environnementales. Et je tiens à le souligner : à notre initiative seront organisées les assises transfrontalières de l'eau au mois de juin, qui nous permettront un véritable travail partenarial et prospectif, pour préserver cette ressource aussi précieuse que nécessaire. Enfin, toujours dans le domaine environnemental, notre engagement au service de nos forêts et de façon plus générale aux arbres est entier. Nous pouvons également souligner notre ambitieuse politique de préservation de l'environnement, et je citerai l'engagement fort de notre collectivité au service de l'éducation à l'environnement, avec un budget de près de 1,2 million d'euros, sans oublier la volonté de poursuivre le déploiement des brigades vertes auxquelles sont affectés 1,675 million d'euros dans notre budget 2023.

Je pourrais vous parler d'autres actions dans le domaine de l'environnement et de la transition énergétique, mais je souhaite également consacrer quelques minutes de mon intervention aux politiques d'attractivité et du tourisme, qui répondent pleinement elles aussi à une autre priorité de notre collectivité : faire rayonner l'Alsace. Aujourd'hui, dans un contexte économique particulièrement incertain, la Collectivité européenne d'Alsace continue à mettre tout en œuvre pour favoriser le développement de l'économie de proximité, amplifier le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, des personnes en situation de handicap, et promouvoir l'attractivité des métiers en tension, en tenant compte des grandes évolutions auxquelles nous sommes confrontés. Pour ce faire, notre collectivité a construit avec l'ensemble des acteurs socio-économiques des partenariats. Ce travail se poursuivra en 2023. Je citerai le travail avec l'ADIRA et le renforcement de la Marque Alsace et la poursuite des partenariats avec les chambres consulaires. Par ailleurs, nous poursuivrons notre soutien à une force économique majeure de notre Région : le tourisme. Aussi, à travers une convention d'objectifs, nous proposerons de soutenir l'ADT à hauteur de 4,1 millions d'euros et prévoyons une enveloppe de 2 millions d'euros pour accompagner des investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité et ainsi répondre aux nouveaux modes de consommation et favoriser l'émergence de solutions innovantes. Tout comme avec cet AMI tourisme qui veut résolument travailler à l'offre touristique de demain, une attention particulière sera portée à l'attractivité qui prépare l'avenir, avec un soutien fort aux projets d'envergure comme trois Land et tous les projets engagés autour de l'enseignement et de la recherche.

Bref, ce budget 2023 nous donne les moyens de travailler ensemble à l'avenir de l'Alsace. Puisqu'un certain nombre d'entre vous ce matin ont fait référence à des fables, à des contes, permettez-moi aussi dans ce moment d'exercice très chiffré d'apporter néanmoins une citation issue d'un grand auteur français, LA BRUYÈRE, qui disait : « Le présent est pour les riches et l'avenir pour les vertueux. » Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Excellent. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Jean-Philippe, je te donne la parole.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président, de bien vouloir me donner la parole. Je salue

l'intervention de Catherine GRAEF-ECKERT, notre Vice-présidente de Commission. Si je souhaite prendre la parole, c'est vraiment pour mettre notamment en lumière le travail que réalise aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace sur la question de l'arbre. L'arbre est essentiel à bien des égards, évidemment pour se chauffer – nous voyons actuellement à quel point ce domaine est aujourd'hui est un enjeu central –, évidemment pour construire, pour mettre en place un écosystème local extrêmement important basé non seulement sur les métiers de la charpenterie, la valorisation des forêts, mais aussi la formation des métiers du bois comme par exemple au lycée Sainte-Marie-aux-Mines. Mais aussi et surtout, et c'est dans le cadre notamment de cette intervention, il s'agit de l'arbre comme un allié de nos politiques environnementales, puisque l'arbre stocke le CO₂, l'arbre permet de gérer l'humidité et également de faire baisser la température.

Vous l'avez dit cher Président, la CeA croit en l'arbre et nous croyons en l'arbre de manière extrêmement concrète avec un chiffre clé, qui a mon sens dit à quel point nous sommes volontaristes sur cet aspect : 1 million d'arbres plantés, soignés et régénérés d'ici 2030. C'est tout à fait majeur et c'est notamment dans le cadre de la forêt d'avenir, pour faire en sorte que nos forêts alsaciennes puissent résister au changement climatique, et de préserver ce capital bois qui nous permet aussi de préparer et de préserver notre économie. L'agroforesterie, c'est quand même très intéressant. Nous voyons bien à quel point le changement climatique met en péril parfois certains de nos cépages. Le fait de planter des arbres en lien avec nos viticulteurs permet de créer de l'ombre et donc de préserver par exemple le Riesling pendant plusieurs années encore.

Réaction de quelques élus.

Merci pour vos applaudissements.

Concernant le service alsacien de renaturation, cher Président, puisque vous y tenez particulièrement, chaque fois qu'on met en avant un projet qui a un impact sur la nature, on se pose la question de la manière de mettre en place des espaces de nature supplémentaire pour compenser l'impact dans un domaine qu'on peut avoir sur la nature. « Une naissance, un arbre » : nous aurons plaisir au mois de mars de remettre le millième arbre. Donc c'est aussi un symbole extrêmement intéressant. C'est une sensibilisation toute particulière de nos enfants sur l'utilité de l'arbre, l'engagement auprès des CINE, la végétalisation des cours d'école, la route et la biodiversité, les brigades vertes et encore la politique pour préserver les espaces naturels et sensibles. Ce sont 21,8 millions d'euros qui sont notamment consacrés sur la question de l'arbre. C'est la preuve que l'on peut mener une politique verte sans pour autant augmenter la dette. C'est la preuve que l'on peut faire avancer l'écologie sans pour autant essayer de faire avancer son idéologie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Monsieur le Président, vous vantez dans ce rapport la croissance comme modèle de développement et de conduite des politiques publiques, ce qui est assez inquiétant lorsque l'on connaît la lourde responsabilité de celle-ci et du libéralisme dans les crises que nous devons maintenant affronter. Ainsi votre analyse débute avec l'examen du PIB, bien que la plupart des économistes s'accordent sur son caractère trop restrictif, voire dépassé. Pourquoi ? Parce que tout ce qui peut se produire et se vendre va gonfler le PIB, même si cela dégrade notre qualité de vie. C'est donc un indicateur plutôt dangereux pour la conduite de nos politiques publiques. Le PIB ne dit rien non plus sur les inégalités. Une forte augmentation des revenus d'une minorité de la population va faire augmenter le PIB. Le PIB ne dit rien sur la bonne ou la mauvaise santé de nos concitoyens. En résumé, notre planète se meurt, nos concitoyens se paupérise, mais le PIB est en hausse : tout va bien.

Dans ce rapport vous faites la promotion de la croissance verte, qui est un concept trompeur. Vous donnez l'illusion de pouvoir continuer à produire et consommer sans effet

délétère grâce aux progrès techniques. Là encore ce discours m'apparaît très dangereux. Nous les élus, nous avons un devoir : celui de transmettre un message de vérité, celui des limites sociales et écologiques de notre monde. Le message doit être clair pour être en mesure de préserver l'habitabilité de notre planète. Vous indiquez que les finances sont limitées. Vous devriez de la même manière rappeler que les ressources naturelles et nos territoires le sont également.

Nous avons une autre source d'inquiétude. Notre Alsace n'est pas à vendre, même si notre territoire est devenu une marque, la Marque Alsace, financée par des centaines de milliers d'euros par notre collectivité. De l'autre côté du Rhin, l'entreprise allemande Europa Park dépose aussi des marques, notamment la marque Europa Vallée. Celle-ci a été déposée l'année dernière par le groupe Mack. Europa Vallée, qu'est-ce que c'est ? C'est ce projet de complexes hôteliers en Alsace qui conduira nécessairement à la bétonisation de nos terres agricoles et de nos espaces naturels. On assiste bel et bien à la marchandisation de notre territoire, et nous refusons cela.

Enfin il est inquiétant en 2023 qu'à aucun moment vous n'évoquiez la sobriété dans un rapport qui porte sur le développement économique et l'environnement, notamment la sobriété foncière. Dans ce rapport vous rappelez que vous soutenez le développement des zones d'activité en mobilisant des millions. Est-ce raisonnable en 2023 ? Nous ne le pensons pas.

Voici exposées nos inquiétudes pour ce budget 2023. Votre positionnement est en décalage avec les réalités de la crise que nous traversons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Vous m'excuserez de ne pas remettre en cause de grands indicateurs qui définissent la perception de notre monde, mais simplement de m'attacher à la description de ce qu'est l'héritage des politiques publiques alsaciennes qui se dessinent dans ce rapport. Je crois que depuis toujours les élus alsaciens, et j'en parle au sens large, qu'il s'agisse du Conseil régional d'Alsace en son temps, des deux conseils départementaux ou des actions des communes, ont partagé de façon consciente ou inconsciente une vision du rapport de l'homme à son environnement. Et je crois que cette vision du rapport de l'homme à son environnement se résume bien dans ce rapport, une vision où l'urbanisme est maîtrisé. Pour traverser quelques régions de France, nulle part l'habitat ne se concentre de cette façon-là, concentrant les villages autour de cœurs, laissant entre les villages des espaces qui laissent place au mitage – on le voit particulièrement bien dans les collines sous-vosgiennes, dans la plaine. Les successions de paysages font la richesse environnementale de notre territoire. Ça a toujours été la préoccupation des élus alsaciens, contrairement à d'autres territoires. Ça l'est encore et je crois que l'engagement de notre collectivité dans l'accompagnement en ingénierie contribue à cette conservation dans le temps d'une vision de l'aménagement alsacienne ambitieuse, exigeante et respectueuse de l'environnement. C'est ça le modèle de développement alsacien. C'est ça qui est démontré dans ce rapport. Qu'on veuille imaginer un autre monde ou pas, l'Alsace a toujours été exemplaire et elle continuera de l'être.

C'est le cas aussi sur la question de l'eau, cette ressource si précieuse et essentielle, sur laquelle notre collectivité comme aucune autre n'est pas engagée en la matière. C'est particulièrement vrai dans le Haut-Rhin pour des questions historiques liées au nécessaire accompagnement du développement du grand canal d'Alsace, mais ce sont des éléments qui ont contribué à construire au sein de notre collectivité une expertise qui démontre que, par notre engagement, par notre travail, par nos décisions publiques, nous arrivons à améliorer notre environnement et pas seulement à l'observer.

Enfin c'est le cas évidemment sur les espaces naturels sensibles. Ils sont particulièrement

nombreux en fait, ils sont particulièrement en droit, ils ont des conséquences budgétaires aussi. Et là aussi, je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir. C'est l'histoire de nos politiques, l'héritage de nos politiques qui est la démonstration de notre action, plus que des éventuels discours ou des promesses.

Enfin, j'inviterais bien volontiers nos collègues du groupe écologiste à s'inspirer d'une autre histoire de l'Alsace, celle du Hans em Schnokeloch, celle qui se retrouve dans les 283 000 euros que ce rapport consacre à la lutte contre les moustiques.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je donne du coup la parole à la rapporteure. Pardon, je n'ai pas vu. Laurence, excuse-moi.

Mme MULLER-BRONN – Merci Monsieur le Président. Je voulais vraiment saluer notre politique touristique et la stratégie inédite qui a été décidée au cours de l'année 2022, une stratégie d'investissement touristique de proximité. Ça nous donne l'occasion vraiment de marquer la territorialisation jusque dans nos campagnes. C'est la première fois que la CeA ou les départements ont une politique d'investissement touristique. Et ça nous a permis pendant les dix derniers mois d'aller à la rencontre des équipes d'élus locaux dans toutes les communautés de communes d'Alsace, et de présenter cet appel à manifestation d'intérêt pour soutenir les projets dédiés au tourisme de proximité. Cet appel à manifestation d'intérêt a été vraiment reçu avec enthousiasme dans tous les territoires, de l'Alsace bossue à l'Outre-Forêt, à l'Alsace sundgauvienne. Vraiment, les élus locaux comme les offices de tourisme, comme les fondations ou les PETR y ont vu un intérêt très fort et ont salué notre politique qui, par cette stratégie, renforce encore son esprit de territorialisation. Les paysages alsaciens sont divers, variés. Les voyageurs sont en recherche d'authenticité et d'Alsace plus confidentielle. Concernant cette stratégie, on l'a vu, 2 millions d'euros sont réservés dans le budget. Les projets arrivent, quelques-uns sont en attente et d'autres arrivent. Nos collaborateurs sont ravis de cet AMI existe et je voulais Monsieur le Président vous remercier.

M. LE PRÉSIDENT – Merci et merci à vous toutes, collectivement, de cette démarche qui a justement pour objectif de permettre au tourisme de se développer sur l'ensemble du territoire alsacien et d'éviter une concentration trop forte sur les sites emblématiques alsaciens. Catherine GRAEF-ECKERT.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Président. Chers collègues, je vous remercie de vos interventions, et je dois dire que l'intervention précédente de mon collègue Nicolas MATT fait particulièrement écho. Je vais donc me montrer particulièrement indulgente et bienveillante par rapport aux interventions de notre opposition. Je suis toujours étonnée de cette différence de conception. Effectivement, on a deux modèles différents de société, deux modèles différents de vision économique. Mais tout de même, il y a des éléments dans ce rapport qui auraient dû vous plaire, et je pense notamment au point 1-2 qui concerne le foncier économique de demain, à tout le travail qui est fait, tout ce travail d'ingénierie pour évidemment être dans le cadre du respect de la climat et résilience, de cet inventaire pour tendre vers cette zéro artificialisation. Des fois, j'ai le sentiment que vous essayez d'opposer des conservateurs qui pourraient être nous, et vous qui imaginez un autre modèle plus respectueux de l'environnement. Mais je crois que vous vous trompez véritablement. Quand vous parlez de la Marque Alsace, quand je vois l'analyse que vous en faites, je me dis que, résolument, on ne vit pas tout à fait dans la même Alsace. Quand on voit l'impact économique que cela a, cette Marque Alsace, la reconnaissance de la part du monde de l'entreprise, mais aussi du monde des consommateurs, c'est une vraie avancée c'est un vrai atout pour notre région. On est quand même championne de France du consommer local. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est le fruit d'une volonté partagée, d'une volonté politique et d'une volonté des acteurs économiques, auxquelles adhèrent les consommateurs. Ce n'est pas rien. Et, au final, vous opposez ces deux modèles, la croissance et la décroissance. Je serai toujours du côté de la croissance, parce que comme

vous j'ai envie d'être solidaire des plus fragiles de la société, mais pour financer ces politiques publiques il faut quoi ? De l'argent. Et je crois que jusqu'à présent on n'a pas encore trouvé d'arbres dont les feuilles deviennent de l'or. Donc il nous faut générer cette richesse pour pouvoir être solidaire. Et je ne comprends pas que vous-mêmes ne soyez pas solidaires de notre politique en ce domaine. Finalement, je pense qu'il y a deux modèles qui s'affrontent, celui de la bougie et du LED. La bougie, très conservatrice, qui nous renvoie au Moyen Âge, et puis la politique du LED, celle de l'innovation qui nous permet de répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Excusez-moi mais moi je suis du côté des LED et j'espère vraiment que vous allez bientôt nous rejoindre, parce que c'est la seule issue possible pour répondre aux enjeux importants auxquels est confrontée notre société et la seule façon de continuer à pouvoir financer nos ambitieuses et solidaires politiques publiques. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo et merci beaucoup. Je propose du coup de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, décide :

- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Attractivité*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 211 625 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 2 549 599 € et un total d'autorisation de programme de 5 068 000 €,*

- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique du Tourisme*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 317 038 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 2 000 000 €*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 720 000 €,*

- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Environnement :*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 885 111,50 € ainsi que la restitution d'une autorisation d'engagement de 171 000 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 9 819 200,05 € ainsi que la restitution d'une autorisation de programme de 3 222 744,56 €*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 24 003 420,50 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 1 503 505 €.*

- ❖ *De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération*
- ❖ *De donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à*

prendredans le cadre de l'exécution et le suivi du budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d'interrompre maintenant notre séance pour aller à l'entrée, devant l'Hôtel du Département, pour un moment de recueillement et de soutien à Cécile KOHLER, et ensuite nous irons déjeuner au quatrième étage.

La séance est suspendue à 12 heures 29.

La séance reprend à 14 heures 16.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose, chers collègues, de reprendre la séance budgétaire. Peut-être juste une petite information : pour aller assister à des obsèques, je serai obligé de vous quitter à 15 h 30. Donc je proposerais que, même si nous n'aurons pas tout adopté, au moins que le budget soit voté juste avant que je parte, si vous en êtes d'accord.

CD-2023-1-3-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 : SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Mme PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On attaque maintenant le rapport sur la santé et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Et je donne la parole à Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. J'espère que la digestion ne sera pas trop difficile. En tout cas on va rentrer dans le contenant de notre menu que sont les solidarités à la Collectivité européenne d'Alsace, et pour ma part la partie personnes âgées, personnes handicapées et santé.

Évidemment, on démarre avec le cœur de nos compétences, en vous rappelant que ce sont des missions pour tous les publics éloignés. On a pour but d'aider, de soutenir, d'accompagner, de prendre soin avec respect et humanisme, dans le respect de chacun et chacune d'entre elles.

Vous avez une petite slide qui vous rappelle la part personnes âgées, 212,4 millions d'euros, pour faciliter le maintien à domicile, parce qu'évidemment, quand vous posez la question aux personnes âgées, que vous leur demandez ce qu'elles souhaitent, elles répondent qu'elles souhaitent d'abord rester dans leur milieu, à leur domicile. Donc tout est fait, et particulièrement en Alsace depuis assez longtemps, pour renforcer ce maintien domicile. On a nous, collectivité, fait le choix pour 88 millions d'euros, de renforcer ce maintien à domicile pour 2023, d'accompagner 28 000 personnes à domicile et 146 services d'aide à domicile. C'est un enjeu fort. Tous les départements n'ont pas fait ce choix-là. Nous vous le proposons. Par le même biais, on soutient les proches aidants, évidemment. Et puis dans ces 88 millions, je voulais aussi vous dire qu'on fait une nouvelle dotation, une dotation du service rendu. Ce service rendu, ce sont des services qu'on propose en plus aux bénéficiaires. Donc les services d'aide à domicile vont pouvoir proposer soit d'aller chez des bénéficiaires difficiles, c'est-à-dire avec des multi-pathologies, chez qui il ne faut pas passer juste 10 minutes mais bien plus longtemps, d'aller dans les territoires plus mal desservis, donc faire le dernier kilomètre, et puis d'améliorer la qualité de vie au travail de ce personnel – vous savez qu'on est là sur un sujet d'attractivité des

métiers, donc il est important qu'on l'accompagne – et de lutter contre l'isolement des personnes accompagnées. Ce sont les quatre propositions pour cette dotation de 3 euros de l'heure, qui rentre donc dans les 88 millions.

Ensuite on a l'EHPAD. J'aime bien redire le terme : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. On raccourcit souvent, mais je pense que c'est important de remettre nous aussi, dans nos termes utilisés, l'humanisme que cela nécessite. Là aussi, dans les EHPAD, on va effectivement soutenir fort l'inflation, la problématique de l'inflation. Il vous est proposé une augmentation de 5,2 millions dans ce budget.

On soutient également dans ces établissements les innovations dans l'animation, les robots, les petits robots sympathiques ou l'animal qui vient égayer la vie des établissements ou des personnes âgées. Et puis on a deux opérations qui ont très bien marché : l'opération bien manger et puis la journée citoyenne évidemment, mais il y a aussi les olympiades dans les établissements, qui étaient aussi très sympathiques. C'étaient des personnes âgées qui se retrouvaient sur un lieu différent que leur établissement et qui faisaient des concours sportifs, d'animation, et ça a égayé la vie, et ça aussi ça contribue au bien-vivre et au bien-être de nos personnes âgées ou de nos personnes handicapées d'ailleurs.

Ensuite on développe les alternatives à l'établissement, que sont l'habitat inclusif, la résidence autonomie, et je me permets de rajouter l'aide à la vie partagée. C'est un tout nouveau dispositif, c'est peut-être un peu technique mais ça permet aux personnes, quand elles ne peuvent plus rester chez elles de partager un lieu à plusieurs. Et ça fonctionne bien, on le soutient fortement, et c'est d'ailleurs attendu pour un certain nombre de nos concitoyens.

Prévenir la perte d'autonomie : on a toujours fait de la prévention ; on continuera à faire de la prévention, évidemment pour éviter les chutes et autres. Et évidemment, dans le contexte personnes âgées, nous attendons toujours la loi du grand âge qui devrait nous arriver, que l'on attend et que le Président attend très, très fortement. Je rappelle qu'on est, pour l'Alsace, à 0,68 d'accompagnement par résident et que l'on souhaiterait passer à 0,8 au moins, voire 1 pour 1, mais 1 pour 1, c'est vraiment un objectif au-delà sans doute de notre mission.

Et puis n'oublions pas, pour les personnes âgées, juste une information mais c'est aussi dans ce domaine et pour vous dire qu'on travaille aussi en transversalité avec les autres collègues. La simplification des courriers a démarré le 1^{er} février et je salue ce travail efficient de nos services, entre eux, pour la lisibilité et l'efficacité de nos personnes âgées et personnes handicapées.

On passe aux personnes handicapées : 284,3. Derrière ces mots, il y a évidemment la durée de traitement qui a été abaissée. Au-delà de l'instruction des dossiers de l'abaissement de la réponse, il y a aussi la lisibilité, c'est-à-dire que les personnes sachent à qui s'adresser, où s'adresser, comment faire. Et je salue aussi le téléservice qu'on a mis en place maintenant sur l'ensemble de la collectivité, qui permet à tout un chacun de réaliser ses documents, ses demandes de handicap en ligne. Ça n'est pas la seule réponse, il y a une multitude de réponses, et on a évidemment l'accueil de vos UTAMS, mais c'est aussi une des demandes qui était formulée par nos personnes handicapées. Ça peut être les tuteurs aussi qui remplissent, ou les parents pour un enfant, etc. Il est important de pouvoir multiplier les démarches, et éviter les papiers évidemment, puisque ce sont des arbres –je rejoins notre collègue qui parlait d'arbres tout à l'heure.

Pour améliorer et simplifier la prestation de compensation du handicap, il s'agit d'une augmentation de 6,4 millions d'euros. C'est simplement la PCH qui effectivement augmente, parce que le handicap augmente : c'est un fait d'arme ; ce n'est pas qu'en Alsace, c'est national. La PCH est effectivement plus importante, parce qu'il y a des

problématiques chez les personnes.

Pour accompagner les revalorisations salariales des professionnels des établissements, il s'agit d'une augmentation de 14 millions d'euros. C'est essentiellement le SEGUR de la santé pour lequel nous avons pris, nous, l'initiative de tout de suite aller soutenir pour nos champs, que ce soit l'enfance ou les personnes handicapées.

Diversifier les offres de services en territoire : évidemment on continuera à le faire. Et puis je crois que le transport du handicap, on en parlera tout à l'heure. Je pense que j'ai tout dit sur la personne handicapée.

Il nous reste la santé publique. Moi j'ai une partie de cet axe. Concernant la santé publique, il s'agit de 2,3 millions. Là on est très heureux de proposer en investissement de 1 million pour les territoires, pour des équipements indispensables. Mais surtout c'est déjà un soutien à l'offre de soins de proximité. D'ailleurs demain j'irai à TRISAN, à Bâle, avec nos collègues du transfrontalier, pour coopérer et développer la coopération transfrontalière en santé. C'est essentiel, on l'a vu durant ce Covid, ça nous a bien aidé, il ne faut pas attendre qu'il y ait des maladies ou des problématiques pour essayer d'aller de l'autre côté de la frontière. Je pense qu'on peut s'entraider les uns les autres. Et d'ailleurs les Allemands et les Suisses nous le redisent souvent.

Il s'agit d'aller vers les publics vulnérables, évidemment. C'est le aller vers. Pour les Strasbourgeois, c'est un thème qui leur tient à cœur. Et puis nous, concernant la prévention santé, on en fait bien avant la naissance et on en fait jusqu'à l'âge de la retraite.

Voilà un petit peu, pour la santé, les personnes âgées et les personnes handicapées, ce que je voulais vous dire, sans être trop longue. Évidemment, je reste à votre disposition pour les questions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Karine, ainsi que pour ton investissement. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Visiblement, la santé des personnes âgées et des personnes handicapées semble faire consensus, et je m'en réjouis. Je voulais dire aussi qu'il y a quelques jours j'ai eu l'occasion d'aller avec Maxime dans l'établissement qu'il préside à Masevaux, qui a eu le label Humanitude. J'ai été très fier de visiter cet établissement, avec une démarche remarquable en matière d'accompagnement de nos aînés. Au moment où on parle beaucoup du scandale Orpea, on devrait parler de ces établissements qui sont des références et qui nous guident. Et j'espère qu'un jour tous les établissements d'Alsace auront le label Humanitude, parce que c'est un bel exemple d'accompagnement très humain de nos aînés. Félicitations aux équipes encore de Masevaux. Mais il y a un autre Ehpad, je crois que c'est à Illzach, qui a aussi ce label-là. Sachant qu'il y en a très peu en France, c'est à souligner qu'on en a en Alsace. Je pense que d'autres d'ailleurs pourraient le revendiquer aussi, dans des approches très humaines. En tout cas c'est l'avenir j'espère de l'ensemble de nos Ehpad.

Je propose de passer au vote. Qui contre ? Qui s'abstient ? Je me réjouis de cette belle unanimité pour nos aînés et nos personnes en situation de handicap.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'autonomie :*

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 491 044 065 € et un total d'autorisation d'engagement de 13 208 019,22 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 5 710 000 € et un total d'autorisation de programme de - 2 478 096,92 €,*

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 139 616 947,36 € et un total d'autorisation d'engagement de 10 475 667 €,
- Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de la santé publique :
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 136 800 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 151 000 € et un total d'autorisation de programme de 938 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 811 300 €,
- Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT - Bravo et merci à toutes les équipes.

CD-2023-1-4-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 : SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Mme JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous continuons avec la Commission solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire, lutte contre la pauvreté. Fatima, le défi est devant toi.

Mme JENN – Merci. Je vais vous présenter le budget de la quatrième Commission. Ce sont trois directions : l'action sociale de proximité, l'insertion et l'habitat.

Je vais commencer par l'action sociale de proximité. J'aimerais rappeler que cette Direction de l'action sociale de proximité territorialise son action au plus près de la population au travers de ce qui deviendra en 2023 des espaces solidarité Alsace. Ce sont 157 lieux au plus proche des Alsaciens. Ils y trouvent un accueil et un accompagnement global dès lors qu'ils rencontrent des difficultés qui peuvent être passagères ou plus durables.

Quelques chiffres. En 2022, ce sont près de 91 000 personnes qui ont été accueillies et 50 000 familles sont toujours accompagnées par les 625 agents de la Direction d'action sociale de proximité hors Ville de Strasbourg. Les professionnels de l'action sociale de proximité sont la porte d'entrée dans notre collectivité, d'où nous pouvons mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques de solidarité telles que l'insertion, l'inclusion, la prévention, le logement, l'autonomie pour les personnes âgées et handicapées, la lutte contre la précarité, la protection de l'enfance ou l'accès aux droits. Les professionnels de l'action sociale de proximité incarnent les valeurs du service public alsacien, c'est-à-dire proches, simples et humains – n'est-ce pas Isabelle.

Les enjeux pour 2023 sont l'accueil médico-social inconditionnel et humain de proximité et

l'accompagnement global des personnes, la lutte contre la pauvreté à travers l'expérimentation du labo de prévention et de lutte contre la pauvreté à Mulhouse, la lutte contre la précarité alimentaire afin de faire face au contexte inflationniste et répondre aux besoins primaires des Alsaciens, c'est-à-dire se nourrir. La lutte contre les violences intrafamiliales, c'est aussi dans l'action sociale de proximité. Il s'agit aussi du soutien des familles et de la contribution à la politique de prévention enfance.

Voici le budget de ce service, c'est-à-dire l'action sociale de proximité, en 2023. Les dépenses de fonctionnement sont de 18,1 millions d'euros. Les dépenses d'investissement sont à hauteur de 0,3 million d'euros. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1,3 million d'euros. Les principales dépenses sont : 822 600 € pour la protection des majeurs vulnérables, 992 700 € au titre des actions spécifiques, 14,2 millions d'euros pour la délégation sociale à la Ville de Strasbourg, et j'insiste, 871 000 € pour les subventions aux associations et 694 700 € au titre de la prévention, qui comprend l'allocation d'aide à l'enfance ainsi que 409 000 € au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Pour le budget de l'insertion, je rappelle que la politique d'insertion et d'accès à l'emploi menée par la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2021 produit de très bons résultats. Cela s'explique par notre action volontariste, à la fois sur l'accompagnement des personnes et sur notre politique du juste droit, ceci dans un contexte économique plus favorable bien sûr. Le nombre des foyers bénéficiaires du RSA en octobre 2022 était de 40 512, contre 46 160 en décembre 2020 et 41 715 en décembre 2021, soit une baisse de plus de 12 % depuis 2021.

Nous sommes ainsi en capacité de proposer en 2023 un budget en dépenses de 299,7 millions d'euros, contre 317,73 millions d'euros en 2020. Les principaux postes de dépenses sont les suivants : 260 millions d'euros pour l'allocation RSA, 10 millions d'euros pour les opérateurs de l'insertion qui mettent en place l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, 5,3 millions d'euros pour l'insertion par l'activité économique, 9,5 millions d'euros pour les contrats aidés et 7,55 millions d'euros pour le FSE, le fonds de solidarité européen. Sur le logement FSL et les actions volontaristes jeunes, nous dépensons 5,1 millions d'euros.

Je rappelle les principales mesures que nous avons mises en place en 2022 : la constitution d'un consortium réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi dans le cadre de cinq collèges pour lever les principaux freins rencontrés par les bénéficiaires du RSA – et là je réponds à la question ce matin de Françoise – ; la redéfinition des attendus de la Collectivité à l'attention des opérateurs externes, dans une logique d'objectifs et de résultats, par le biais d'un appel à projets insertion – les résultats du premier semestre ont été très positifs avec 4 378 retours à l'activité et à l'emploi, dont 40 % d'emplois durables, en augmentation de 29 % par rapport au premier semestre 2021 – ; la poursuite de la mise en œuvre vertueuse de la politique du juste droit au RSA tout au long du parcours, ce qui se traduit par une non-dépense de 9,7 millions d'euros sur le seul volet contrôle ; la convergence des règlements individuels du fonds de solidarité logement pour mieux répondre aux besoins des ménages précaires.

En 2023 nous allons renforcer encore l'action de la Collectivité européenne d'Alsace et nous allons capitaliser sur les expériences positives de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est-à-dire l'animation du consortium, la plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA, en suivant les avancées du nouveau dispositif France Travail qui vise au plein emploi, et trouver des solutions d'accès au droit commun pour les bénéficiaires du RSA qui ne peuvent retrouver une activité professionnelle – pour certains ça sera la reconnaissance de leur handicap, pour d'autres ça pourra être un droit à la retraite.

Maintenant je vous présente le budget de l'habitat. Mes chers collègues, la question du logement est prioritaire pour les Alsaciens pour deux raisons : l'offre reste encore très déficitaire par rapport aux besoins, aussi bien en nombre qu'en qualité ; le coût des

charges, et bien sûr d'abord de l'énergie, a considérablement augmenté. Nous devons donc considérer à la fois les évolutions structurelles et les évolutions conjoncturelles. Concernant les évolutions structurelles, c'est la démographie : la population vieillit ; un Alsacien sur trois aura plus de 60 ans en 2040. C'est ensuite le desserrement des ménages, c'est-à-dire leur taille moyenne, le nombre de personnes seules dans leur logement ne cesse de croître, un accroissement de plus de 50 % en vingt ans, et nous avons de plus en plus de familles monoparentales. Les évolutions conjoncturelles sont : l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie, et une pénurie de main d'œuvre qui crée une tension forte dans le secteur du bâtiment. Ce sont aussi les évolutions réglementaires. Comme vous le savez, la loi résilience et climat interdit progressivement la location des logements classés E, F et G, qui constituent 35 % du parc alsacien et durcit les conditions de développement de l'habitat avec l'objectif de zéro artificialisation nette. Cela amplifie la rareté et la cherté du foncier. Nous devons aussi considérer les changements organisationnels, qui invitent la Collectivité et ses partenaires institutionnels à plus de collaboration sur les questions de l'habitat et à développer des services de proximité pour l'usage avec un accompagnement adapté. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, la politique de l'habitat est très clairement un levier de la lutte contre la pauvreté et elle est aussi un moteur de l'attractivité de nos territoires.

Pour répondre à toutes ces attentes, la Collectivité européenne d'Alsace se doit en 2023 de poursuivre et même d'amplifier les actions engagées, à savoir le soutien à la rénovation énergétique des logements publics et privés et le développement d'une offre nouvelle – je rappelle qu'en 2022, ce sont 3 280 logements qui ont été financés, construits et rénovés – ; l'appui aux villes moyennes et aux bourgs-centres pour remettre sur le marché les logements vacants et réhabiliter les logements dégradés ; les travaux engagés pour promouvoir et réinventer la maison alsacienne ; la poursuite du déploiement de l'habitat inclusif – ça a été dit par Karine – ; l'accompagnement vers le logement des jeunes et des publics prioritaires de l'accord collectif départemental, c'est-à-dire le public concerné par le PDLHPD du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; l'extension de la délégation de compétences des aides à la pierre de l'État et de l'Anah sur le Haut-Rhin, qui sera un appui très fort. Cette prise de délégation s'accompagnera d'une politique volontariste ambitieuse et coconstruite avec les acteurs du logement, les collectivités locales et le secteur associatif. Les rendez-vous de l'habitat que nous avons tenus en 2022 seront ensuite programmés dans chacun des territoires alsaciens au premier semestre 2023. Ils conforteront les communes et leur établissement public compétent en la matière dans leur capacité à agir, aussi bien sur le parc privé que public. L'adoption dans notre stratégie habitat au terme de ce cycle de rendez-vous est prévue en juin 2023.

Je sais pouvoir compter sur l'implication, mes chers collègues, des 42 agents de la Direction de l'habitat et de l'innovation urbaine, ainsi que sur les 7 développeurs habitat des territoires : ils sauront œuvrer pour mener à bien tous ces projets avec un budget consacré de 20,5 millions d'euros, soit 15 millions d'euros en investissement et 5,6 millions d'euros en fonctionnement, avec des recettes en hausse et des dépenses en baisse sur ces deux postes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima, et merci aussi pour ton engagement, ta détermination et ton implication au quotidien sur ces sujets, qui sont les sujets essentiels de la vie courante de nos concitoyens, et qui sont d'autant plus essentiels pour des personnes fragiles. Et je sais combien tu les as à cœur. Y a-t-il des demandes d'expression ? Allez-y, je vous en prie.

M. FREMONT – Je suis assez surpris par les arbitrages budgétaires effectués sur l'exercice 2023. Dans le contexte financier et social difficile que l'on connaît, qui précarise encore davantage une partie de la population, il me semble important que les départements jouent plus que jamais leur rôle de solidarité. Nous avons besoin d'une Alsace qui protège ses citoyens et ses citoyennes. Pour cela, je ne peux pas comprendre que soit effectuée une coupe budgétaire de plusieurs millions d'euros sur la politique d'insertion de la collectivité.

On nous explique que le nombre d'allocataires du RSA a diminué, mais il est lié en partie au non-recours au droit. Nul ne doute que la pauvreté ne s'est pas évaporée en un an, bien au contraire. Donc où sont réinjectés ces près de 20 millions d'euros ? Parce que diminuer les budgets alloués aux aides au retour vers l'emploi, c'est renoncer à certains dispositifs existants, c'est également refuser de s'engager et donc condamner la démarche territoire zéro chômeur longue durée au détriment des projets en cours à Wittenheim, à Schiltigheim, à Illkirch ou à Strasbourg, Port du Rhin, Elsau, Montagne verte. Je ne pense pas que l'on puisse faire l'économie de la complémentarité des dispositifs et je pense que rogner sur l'insertion est un terrible signal envoyé aux personnes privées d'emploi.

M. LE PRÉSIDENT – Robin.

M. CLAUSS – Je pense qu'il y a une mauvaise lecture, puisqu'on ne baisse pas de 20 millions le budget de l'insertion. En fait, ce qu'il faut lire, ce qu'il faut comprendre, c'est que les politiques menées depuis maintenant plusieurs mois, presque plusieurs années on peut le dire, ont abouti à des résultats qui ont eu pour conséquence de réduire fortement le nombre de bénéficiaires du RSA. De facto, si vous avez moins de bénéficiaires du RSA, vous avez moins d'argent à payer chaque année pour ces bénéficiaires du RSA, et vous faites des économies. À aucun moment on cherche à précariser des personnes qui sont déjà en difficulté. Au contraire on pense dans ce groupe majoritaire que la meilleure sortie de la pauvreté pour l'ensemble de la population, c'est le retour à l'emploi, et on travaille au quotidien via différents dispositifs, que ce soit dans les secteurs marchands ou non marchands, pour inciter au retour à l'emploi. Un grand nombre de partenariats sont faits avec des entreprises pour travailler avec les bénéficiaires du RSA. On travaille également avec un certain nombre d'associations relais au plus proche des habitants. On arrive finalement à allier à la fois la structure solide et importante de la CeA avec une agilité au plus près des habitants pour trouver les meilleures solutions. Donc on ne peut pas dire qu'on coupe de 20 million d'euros les budgets pour les bénéficiaires du RSA. Au contraire, on a une politique ambitieuse. On va continuer à aller vers davantage de retour à l'emploi. Je sais que vous n'aimez pas le mot PIB et que vous n'aimez pas le mot croissance, mais si on veut offrir des perspectives d'emploi à des personnes, on a besoin d'activité économique. Avec cette période d'activité économique qui est actuellement relativement favorable, on a un chômage qui baisse et donc un nombre de bénéficiaires du RSA qui est également en baisse. Il ne faut pas non plus enjoliver la chose. On n'est pas responsables à 100 %, on bénéficie également de la bonne santé économique du pays. Mais le fait est qu'il y a des résultats et qu'on va continuer à aller dans ce sens-là pour assurer aussi bien des débouchés à toute l'industrie qui recherche à embaucher, qu'à nos chercheurs d'emploi, à nos bénéficiaires du RSA, pour leur trouver des solutions d'accompagnement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE, allez-y.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. Nous n'avons pas la même lecture de ce rapport. Ce rapport relatif au budget en matière notamment de solidarité et d'insertion insiste sur le retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA. Il appelle de ma part et de celle de mon groupe plusieurs réactions.

Nous saluons d'abord les aides individuelles qui sont prévues en matière de garde d'enfants ou de déplacement, des aides à la mobilité qui sont prévues, ainsi que l'accompagnement des jeunes en RSA de 30 ans et moins. Mais qu'en est-il des jeunes de moins de 25 ans, sans enfant, qui ne peuvent pas se voir allouer le RSA ? Rien qu'à Strasbourg, près d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi. Et le fonds d'aide aux jeunes comme la garantie jeunes ne permettent pas de répondre à la totalité des situations. Dans ce domaine, la politique de la Collectivité européenne d'Alsace pour les jeunes pose la question de la justice sociale. Dans la lutte contre la pauvreté, la collectivité doit pouvoir intervenir de manière volontariste, parce qu'elle ne peut pas trier les personnes en fonction de leur accès aux aides sociales.

S'agissant des allocataires du RSA, les choix politiques de la collectivité ne peuvent d'accroître la pauvreté et l'exclusion sociale en plus de les culpabiliser. La CeA se félicite de la baisse du nombre d'allocataires depuis 2021. Elle a privilégié la politique du juste droit au RSA, axée sur le contrôle et la chasse aux fraudeurs. Mais cette autosatisfaction fait fi de la réalité. Face au montant minime des prestations indues, le montant que l'État via le Département aurait dû verser aux allocataires est bien plus important. Une fois encore, les personnes qui ont droit au RSA et qui ne le demandent pas sont niées. Selon la Cour des comptes, au niveau national, le montant cumulé des aides indues représenterait 3,2 % des prestations sociales, alors que le nombre de personnes qui ont droit au RSA et ne le demandent pas s'élèvent à 30 %. Il s'agit de personnes qui éprouvent des difficultés à réaliser les démarches administratives, qui ne veulent pas subir la stigmatisation résultant de la demande de RSA, ou qui vivent à la rue.

Faut-il continuer une politique de réduction des coûts au détriment de la situation des plus fragiles, en méconnaissance de sa mission sociale ? Notre collectivité ne pourrait-elle s'enorgueillir de mettre un point d'honneur à ne laisser personne sur le bord de la route ? Une société mesure son humanité dans la manière dont elle prend en compte les plus faibles. Vous ne pouvez pas vous féliciter d'une économie comptable quand tant de personnes fragilisées par la vie et potentiellement ayant droit au RSA sont laissées sur la touche.

Par ailleurs, vous envisagez parmi les priorités pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA une mobilisation par filière pour agir en direction des métiers en tension, et pour ce faire, des travaux pilotés par le Préfet, par la Région Grand-Est et par la CeA associant Pôle emploi, les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise. Et la parole des personnes, des travailleurs, l'écoutez-vous ? Vos travaux menés entre vous, entre institutions, ont l'ambition de faire occuper les postes du social par les allocataires du RSA. Croyez-vous que les personnes en précarité sont les mieux placées pour accompagner les personnes les plus vulnérables dans notre société ? Vous consultez les acteurs économiques dans le cadre de ces travaux, mais ce ne sont pas les employeurs qui créent des emplois, mais les travailleurs qui font fonctionner les services publics, produisent l'activité d'une entreprise et l'enrichissent. Écoutons-les, et eux en priorité.

Les raisons de cette tension dans les métiers du social, nous les connaissons. Les postes du social et du médico-social sont encore aujourd'hui et malgré la revalorisation salariale mal rémunérés et ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre aux besoins dans la protection de l'enfance, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Les conditions de travail sont difficiles. Et encore une fois, vous ne les écoutez pas en n'invitant pas les personnes concernées pour réfléchir à ce que vous appelez l'attractivité des métiers. Plus de moyens, plus de postes et une rémunération à la hauteur de la mission qu'ils réalisent : voilà ce que les travailleurs sociaux demandent.

Par conséquent, notre groupe vous demande solennellement de développer un dispositif à l'adresse des jeunes qui ne peuvent se voir allouer le RSA en cas d'échec ou d'inadaptation de la garantie jeunes, de mettre en place un dispositif ambitieux de lutte contre le non-recours à l'échelle de l'Alsace, et plus spécifiquement à Strasbourg et à Mulhouse, qui va dans le sens de nombreuses recommandations dont celle de la Cour des comptes, et de créer de nouveaux postes dans le secteur du médico-social et du social, en vue de soulager les missions des travailleurs en poste et d'améliorer leurs conditions de travail par des mesures fortes d'augmentation salariale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Lara MILLION.

Mme MILLION – Merci Président. Je ne peux pas laisser dire, Monsieur FREMONT, qu'il y a une baisse de 20 millions d'euros sur ce budget. C'est énorme ce que vous dites, je ne sais pas si vous vous en rendez compte. Parce que, justement, si vous aviez l'habitude de

préparer un budget, vous sauriez que, quand on prépare un budget, on a évidemment le budget n-1, mais on a aussi le compte financier et le compte administratif. Et quand des dépenses n'ont pas été réalisées, parce que justement le RSA est en baisse, etc., on ne va pas les mettre en crédits budgétaires, parce que sinon après vous allez me dire qu'il y a trop d'excédents. Donc à un moment donné, quand on dit quelque chose, il faut que ça fonctionne dans les deux sens. L'année dernière on n'a pas utilisé certains crédits parce que justement il y a moins de bénéficiaires du RSA, parce que des politiques ont été faites différemment, et c'est très bien, et du coup on a pu aussi utiliser des crédits nouveaux, il y a aussi des transferts de lignes avec la lutte contre la pauvreté. Sinon, du coup, on aurait un excédent supplémentaire de 20 millions d'euros parce qu'on ne les utilise pas. Donc c'est important. Il faut faire attention à ce qu'on dit, parce que sinon demain on peut dire « ça y est, la Collectivité européenne d'Alsace fait moins », alors que pas du tout. On est exemplaire dans ce domaine, Fatima l'a dit. En même temps, aucun financement n'a été réduit par rapport à ce qu'on a consommé l'année dernière. J'aimerais bien que cela soit dit.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Peut-être la rapporteure, Fatima, en réponse. Pardon. Il y avait encore Chantal et Monsieur KOBRYN. D'abord Monsieur KOBRYN et après Chantal.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Le gouvernement a économisé des milliards sur le dos des chômeurs en réduisant de manière drastique les conditions d'accès à l'assurance chômage. Avec sa réforme des retraites, le gouvernement à nouveau prévoit de faire payer les moins diplômés pour financer ses baisses d'impôts à destination des entreprises. Malheureusement aujourd'hui on constate que la Collectivité glisse également ses pas dans ceux du gouvernement. Bien sûr nous pouvons effectivement nous réjouir de la baisse du nombre d'allocataires. Cependant n'oublions pas, et je m'associe aux propos de mes collègues, la violence administrative que vous déployez dans le contrôle excessif des allocataires du RSA. Dans un contexte où les inégalités et l'inflation aggravent encore plus la situation des plus précaires, votre politique exclut de plus en plus de personnes.

Et surtout dans ce budget, une fois de plus, l'essentiel n'est pas dit. Il a été beaucoup question de la manière de construire le budget, il a été question également du montant de l'allocation. En revanche, ce qui n'a pas été dit, c'est la volonté d'aller récupérer sur les dispositifs vraiment d'insertion un certain nombre de millions d'euros. Il y a eu sans doute un certain nombre de batailles pour essayer de réduire autant que possible cette manière d'aller piocher dans cette politique essentielle de notre Collectivité. Et finalement ce sont 1 million d'euros qui seront pris sur le dos des personnes privées d'emploi et qui vont concerner les dispositifs vraiment spécifiques d'insertion, c'est-à-dire ceux que l'on déploie à destination de ces personnes. Je ne parle pas du montant des allocations. Évidemment, ce n'est écrit nulle part dans le rapport, mais nous nous l'aurons tous compris.

Et qu'en faites-vous, de ce million d'euros ? Je ne peux pas m'empêcher de le rapprocher d'une somme, qui est la somme conjointe de la cérémonie des étoilés du guide Michelin (400 000 euros) et du petit nouveau que vous nous avez préparé, et dont on n'a pas encore parlé, qui est l'accueil du congrès de l'Assemblée des départements de France, qui va également coûter à la Collectivité, en tout cas c'est ce qui est inscrit dans ce budget, 600 000 euros. Ainsi, on a 1 million d'euros pour faire rayonner l'Alsace, mais pour continuer et développer l'accompagnement des personnes privées d'emploi, on repassera.

Je me souviens d'une époque quand même pas si lointaine où l'on disait que la Collectivité européenne d'Alsace était la Collectivité cheffe de file des solidarités. Je me souviens aussi de votre discours affirmant que notre mission, c'est de sortir les gens de la pauvreté. Je me souviens également de vos discours vraiment plein d'emphases sur l'emploi. Nous n'étions pas forcément d'accord sur tout, loin s'en faut et vous le savez très bien. Mais il y avait quand même une forme de mobilisation générale. Ici, alors qu'il y a des contraintes financières qu'on a pu largement développer, il est fait le choix de réduire de 1 million le

budget des dispositifs d'insertion. Nous sommes contre ce choix-là. C'est la raison pour laquelle, avec l'ensemble des élus du groupe, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Chantal.

Mme JEANPERT – Président, merci. Chers collègues. Je voulais répondre à Fleur LARONZE. Vous avez raison quand vous dites que la garantie jeunes ne pourra pas résoudre le problème de tous les jeunes. Vous avez tout à fait raison. Mais vous savez pourquoi ? Parce que la garantie jeunes, ça n'existe plus depuis plus d'un an. Donc forcément ce n'est pas le dispositif qui va pouvoir aider les jeunes. Cette garantie jeunes a été remplacée il y a plus d'un an par le contrat d'engagement jeunes. Je vous informe, comme ça vous saurez ce qui est en cours actuellement. Je parle en tant que Présidente d'une mission locale pour le coup. Je vous informe sur les dispositifs. Donc c'est le contrat d'engagement jeunes qui est en place maintenant et qui est largement soutenu sur les territoires par les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace, puisqu'ils ont une part entière dans le travail qui se fait avec les missions locales.

Il faut que vous sachiez aussi que pour les jeunes bénéficiaires du RSA qui ont moins de 25 ans, il y a un consortium qui existe et qui a été créé en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires et travailleurs sociaux. Et nous avons – je parle toujours en tant que Présidente d'une mission locale – un partenariat tout à fait privilégié avec la Collectivité européenne d'Alsace qui a créé deux plateformes que nous utilisons régulièrement et avec qui nous avons un partenariat tout à fait intéressant.

Et puis je voulais simplement vous dire que si on devait faire des raccourcis et continuer à faire des raccourcis comme on en fait depuis ce matin (« il faut plus d'argent là, il faut plus d'argent comme ci, il faut plus d'argent comme cela »), et que d'un autre côté vous n'arrêtez pas de parler de développer cette notion et cette idée de décroissance, moi je n'arrive plus à vous comprendre, je n'arrive pas à comprendre votre logique et je n'arrive pas à suivre votre logique. Donc ce qui serait bien, c'est qu'à un moment quand même vos idées se rejoignent et que si vous pensez qu'il faut dépenser autrement et si vous pensez que vous arriveriez à dépenser mieux, dites-nous comment vous feriez sans décroissance ou avec une décroissance, parce que les solutions miracles, je ne sais pas où les trouver et je ne sais pas comment les penser. En tous les cas, avec les collègues, je pense que si ça existait, il y en aurait un qui aurait déjà eu la lumière qui lui aurait permis de les développer.

M. HEMEDINGER – Merci Monsieur le Président. Je voulais juste rebondir sur un terme utilisé par Monsieur KORBYN, quand il a parlé de la violence des contrôles que nous effectuons sur le RSA. Ça illustre parfaitement les différences qu'il y a entre nous. Comment vous pouvez dire ça ? Nous sommes en responsabilité comptable de l'utilisation de l'argent public. Donc la moindre des choses c'est que nous contrôlions cette utilisation. Vous devriez pouvoir le comprendre. D'ailleurs la violence est dans la fraude que nous combattons et qui empêche certains qui ont véritablement besoin de cet argent public d'en bénéficier, à cause d'une petite minorité que nous devons combattre. Nous devons ça à nos contribuables, nous devons ça aussi aux plus faibles qui ont besoin du soutien que nous leur apportons.

Mme MILLION – Une phrase, un chiffre. Monsieur KOBRYN, je ne peux pas vous laisser dire ça. Nous avons consommé en 2022 8,769 millions d'euros sur les contrats aidés et CDDI. Cette année nous avons mis dans le budget 9,547 millions. Donc franchement. Évidemment si vous comparez avec la demande budgétaire et avec le budget de l'année dernière, ce n'est pas comme ça qu'on fait un budget.

M. LE PRÉSIDENT – Qui voulait s'exprimer encore ? Danielle, pardon. Excuse-moi Danielle, je ne t'avais pas vue. Danielle, je t'en prie.

Mme DILIGENT – Je vais rejoindre un petit peu ce qu’ont déjà dit les collègues, en particulier je vais me prononcer sur les contrôles, parce qu’en fait comme je suis responsable du juste droit, je pense que mes collègues ne connaissent pas du tout les dossiers.

Intervention d’un élu.

Non, pas bien. Surtout pas les dossiers. Parce que les personnes qui sont contrôlées, ce ne sont pas les plus pauvres, ce sont surtout ceux qui trichent effectivement.

Intervention d’un élu.

Oui, mais c’est beaucoup. Presque tous les gens qui sont contrôlés, si on leur demande de l’argent en retour, c’est vraiment parce qu’ils ont vraiment triché et qu’ils étaient partis en voyage pendant un an. Ce ne sont pas les gens qui ont uniquement le RSA. Et ça je crois qu’il faut le dire. Les gens qui sont contrôlés méritent d’être contrôlés, et ceux qui ont des amendes méritent d’en avoir. Ce sont des sommes assez importantes pour certains. Quand vous trichez pour 12 000 ou 15 000 euros, ce n’est pas par hasard. Ce n’est jamais 1 000 ou 400 euros ; ce sont de grosses sommes. Donc, je crois qu’il faudrait connaître les dossiers avant de dire qu’on fait des contrôles inopinés. C’est important.

Et moi je voulais surtout saluer le service de l’insertion, qui fait un travail remarquable. Et je crois qu’il faut le dire : c’est un travail au quotidien remarquable. Et actuellement si on a moins de bénéficiaires, c’est grâce au service et à tous nos partenaires, parce que nos partenaires, nos associations – le Président en a été le témoin la semaine dernière –, c’est une implication au quotidien. Il a été visiter la locomotive, il a vu à quel point les gens sont investis, nos partenaires sont investis pour aller au plus près des plus éloignés de l’emploi. Je crois qu’il faut le souligner et on ne le dira jamais assez.

M. LE PRÉSIDENT – Étienne.

M. WOLF – Je pense qu’on peut faire la même réflexion au niveau de l’habitat. Nous faisons tous les mardis après-midi des CAL, avec Sébastien ZAEGEL et d’autres. Quand on voit les revenus de certaines personnes qui sont demandeuses d’aides, on se pose des questions. Je prends un cas très simple. Je ne donnerai pas de nom, ça n’aurait aucun sens. Une dame avec deux enfants en bas âge demande un logement de 75 m². On regarde les revenus : 1 700 euros de revenus, mais rien que des aides. Prix du logement de 75 m², charges comprises : 17,80 euros. Vous en déduisez ce que vous en pensez, mais là il y a des contrôles à faire. Je pense qu’il y a de l’exagération à certains moments pour ce genre de choses-là, où les gens en profitent. Et nous sommes de plus en plus confrontés à ce genre de problèmes-là. Alors, qu’on aide les gens, je suis tout à fait d’accord, mais jusqu’à un certain point. Qu’on les aide à s’en sortir, tout à fait, mais pas éternellement.

M. LE PRÉSIDENT – Patricia.

Mme BOHN – Monsieur le Président, je voulais juste rejoindre aussi Danielle, en tant que participante aux commissions CTSA. Il y a normalement des suspensions de RSA en cas de suspicion de fraudes. Je veux vous dire que c’est fait humainement, au cas par cas, en écoutant les gens. Deux membres bénéficiaires du RSA sont présents. Je peux vous dire que, très souvent, les gens partent et il n’y a pas de suspension, parce qu’on se rend compte que la situation est vraiment impossible. Je peux vous dire que c’est vraiment fait avec beaucoup d’humanité et de dignité vis-à-vis de ces personnes.

Quand vous parlez des enfants de 14 ans, je tiens quand même à rappeler que ce n’est pas à la société de subvenir à tout. Ces enfants, il faut mettre les parents face à leurs responsabilités. Un enfant de 14 ans dépend de la responsabilité de ses parents aussi. Il

ne faut pas changer les rôles. Il y a souvent aussi la responsabilité des familles, qu'on doit aussi rechercher.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Patricia. Je crois que maintenant il n'y a plus de demandes de prise de parole. Donc c'est Madame la rapporteure qui va pouvoir répondre et s'exprimer.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Mes collègues ont dit pas mal de choses, ce qui veut dire qu'ils suivent vraiment de près cette politique. Mais je reviens juste sur deux ou trois petites choses.

Concernant les 20 millions qu'on n'a plus, ça concerne l'allocation, et l'allocation c'est en fonction du nombre de bénéficiaires du RSA. C'est-à-dire que si le nombre de bénéficiaires du RSA est un peu plus élevé au cours de l'année, de toute façon on reviendra en DM et on redemandera. Mais pour l'instant, le nombre de bénéficiaires du RSA a baissé, donc l'allocation baisse forcément.

Sur la question des territoires zéro chômeur, sincèrement, je vais vous dire mon avis. Vraiment, j'en ai marre. À chaque fois on nous interpelle par rapport à cette question. Mais je vais vous répondre clairement aujourd'hui. Nous avons notre propre politique d'insertion. C'est une politique d'insertion, une stratégie, qu'on a mise en place en avril de l'année dernière. Pour l'instant, cette politique donne de bons résultats. Je viens de vous le dire : 4 300 personnes ont retrouvé un emploi, dont 40 % un emploi durable. Nous sommes partenaires maintenant avec toutes les collectivités qui peuvent intervenir dans l'emploi. Vous avez cité la Région, l'État et puis les intercommunalités. Aujourd'hui nous avons un consortium dans lequel on va travailler sur ce qu'on appelle la levée des freins. Aujourd'hui avec les partenaires, en tout cas les opérateurs, nous avons une vraie politique d'accompagnement basée sur un contrat d'objectif, c'est-à-dire le nombre de portefeuilles, le nombre d'accompagnements, on fait des points d'étape, on est devenu vraiment très, très rigoureux par rapport à cette question de l'insertion. On ne veut pas se disperser. On est aujourd'hui très dynamiques dans cette politique d'insertion. Pourquoi aller encore dans une expérimentation ? D'ailleurs, j'ai cherché sur internet : c'est une expérimentation qui existe depuis très longtemps et qui n'a pas donné de bons résultats. Je peux vous donner l'article. Elle n'a pas donné de bons résultats. Pourquoi on laisserait de côté quelque chose qui marche pour aller encore s'aventurer sur quelque chose qui peut-être ne va pas marcher ? Ça c'est la première des choses.

Deuxièmement, Strasbourg revient aujourd'hui en nous disant qu'elle peut nous rembourser ce qu'on a dépensé par rapport aux bénéficiaires du RSA. J'ai envie de dire à la Ville de Strasbourg : d'abord accompagnez comme il faut les bénéficiaires du RSA avant de venir nous demander autre chose. Parce que, quand j'ai rencontré avec le Président la Maire de Strasbourg, j'étais choquée quand j'ai su que la fréquence de l'accompagnement est une fois dans l'année. Comment voulez-vous insérer quelqu'un en le voyant une fois dans l'année ? Maintenant, avec ce truc de zéro chômeur, sincèrement, je parle sous le contrôle du Président, moi, personnellement, je ne l'encourage pas !

Applaudissements.

Franchement ! Il m'énerve avec ses « zéro chômeur », tout le temps !

Je rajoute juste quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT – Vas-y, je t'en prie.

Mme JENN – Franchement, sincèrement, ça fait je ne sais pas combien de temps qu'on m'interpelle avec cette question. Par rapport aux jeunes, Chantal, tu as parlé de l'accompagnement des jeunes par rapport aux missions locales. Moi j'ai envie juste de dire qu'on fait un effort par rapport aux jeunes. Sur notre politique d'insertion on a un fonds

d'aide aux jeunes pour les jeunes en très grande difficulté. D'ailleurs il est géré par les missions locales. On le met à disposition de tous les jeunes qui sont en très grande difficulté. Nous aidons aussi dans l'accès au logement des jeunes à travers le PDALHPD du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, on fait beaucoup pour tout ce public en très grande difficulté, on est en train de mettre en place un laboratoire expérimental sur Mulhouse, sur le territoire le plus en difficulté pour comprendre la pauvreté et pour aider les jeunes à s'en sortir.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Peut-être, avant de passer au vote, un tout petit mot de complément. D'abord, pour pouvoir distribuer de l'argent public, il faut commencer par produire des richesses. Qui produit des richesses ? Ce sont les entreprises et leurs salariés qui font tourner ces entreprises, et les travailleurs de ces entreprises. Donc je ne sais pas comment on peut distribuer de la richesse et de la solidarité si on est en période de décroissance. Et comme disait Catherine ce matin, entre la bougie et la LED, nous avons choisi la LED. Je pense qu'essayer d'opposer croissance et pauvreté pose un véritable problème.

Ensuite sur l'analyse, je sais bien que dans votre groupe d'opposition vous rêvez d'un revenu de solidarité. Nous, nous ne sommes pas dans cette vision-là. Nous essayons de mettre les gens au travail plutôt que de les faire vivre avec une allocation de pauvreté. D'ailleurs nous appliquons le droit. C'est le droit qui nous amène à faire le juste droit. On doit s'assurer que l'argent de nos concitoyens, parce que là on parle de l'argent de nos concitoyens, aille bien à ceux qui en ont vraiment besoin et pas à ceux qui tirent sur le système.

Encore une fois, Monsieur KOBRYN, vous me choquez quand vous parlez de violence administrative. Oui, vos propos sont choquants, une nouvelle fois. C'est choquant. Avez-vous déjà assisté à une commission locale d'action sociale ? Est-ce que vous avez déjà assisté à cela ? Parce que moi je l'ai fait. Je l'ai fait pendant plusieurs années. Pendant plusieurs années, que ce que j'ai vu ? On a accueilli des gens, on a tenu compte de la réalité de leur vie, des difficultés qu'ils pouvaient avoir, et on a toujours été dans une logique de bienveillance. C'est la bienveillance qui est synonyme de l'action de notre Collectivité. Mais à côté du mot de bienveillance, on met le mot responsable. C'est ça qui change par rapport à vous. Et ceux qui tirent sur le système, ceux qui sont malhonnêtes, il est normal qu'on les sanctionne, il est normal qu'on leur retire le RSA. Et encore une fois, on fait de la bienveillance puisqu'on fait le distinguo entre la fraude de subsistance et la fraude abusive : ceux qui vont vivre à l'étranger avec l'argent du RSA, il est normal qu'on les sanctionne ; ceux parfois qui ne vont pas déclarer qu'ils sont en concubinage avec une autre personne au RSA, quand on le voit, on leur dit de rétablir les choses mais on ne les sanctionne pas pécuniairement. Donc on voit bien qu'on fait le distinguo. Donc c'est particulièrement choquant de parler de violence administrative.

Et puis vous vous arc-boutez aujourd'hui sur le territoire zéro chômage de longue durée. Mais aujourd'hui notre Collectivité a beaucoup de dispositifs qui fonctionnent très bien, qui n'ont pas l'appellation mais qui sont assez proches. On travaille avec Emmaüs dans la vallée de la Bruche sur les contrats aidants, qui sont une autre variable, une autre variante du territoire zéro chômage sans en avoir l'appellation. Tout à l'heure Danielle DILIGENT parlait de locomotive, où il y a aussi une action très forte, et d'ailleurs d'écoute des invisibles. Vous évoquiez tout à l'heure les invisibles, ceux qui ne sont pas vus : justement on va chercher ces invisibles à la locomotive et on les accompagne d'une manière très, très forte. C'est le cas autour de Molsheim, c'est le cas autour de Bischheim, où nous avons cette action particulière. Et puis il y a tout le travail de fond que Fatima est en train de mener avec l'Observatoire de lutte contre la pauvreté, qui est en train de se construire en partenariat avec l'État, avec Monsieur le Préfet du Haut-Rhin qui nous accompagne dans cette démarche, qui va être là aussi du cousu main, de la couture fine. Et aujourd'hui, au-delà du principe de territoire zéro chômage de longue durée, on a un débat avec l'État, et j'en ai parlé au Ministre DUSSOPT il y a quelques jours, parce que dans le décret qui a

créé, qui a élargi les territoires zéro chômage est prévue une obligation pour les collectivités départementales de financer y compris ce dispositif en-dehors de nos publics cibles. Il est normal que l'ensemble des départements aient demandé – c'est moi qui ai porté cette demande auprès du Ministre – que le décret qui avait prévu cette contribution soit revu, pour que du coup ce projet, là où les départements le souhaitent, puisse être élargi. Donc tout ce travail-là, nous le menons, nous le travaillons attentivement. Et donc on est sur le coup main au service de nos concitoyens, et on est dans l'application du droit, du code de l'action sociale qui prévoit le juste droit pour les bénéficiaires du RSA, et pas ceux qui tirent sur le système. Je pense que c'est important.

Maintenant je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Insertion, Logement et Emploi :*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 299 734 376,14 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 30 000 €,*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 132 204 719,58 €,*

- *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Action Sociale de Proximité :*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 18 110 361 € et un total d'autorisation d'engagement de 470 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 278 913 € et un total d'autorisation de programme de 5 500 €,*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 315 613 €,*

- *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Habitat :*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 591 380 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 15 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 56 340 440 €,*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 629 420 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 12 434 000 € et un total d'autorisation de programme de 40 200 000 €,*

- *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération,*

Adopté à la majorité

4 voix contre : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-1-5-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 - AGIR POUR LES JEUNES, UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

M. MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec le rapport sur la jeunesse : protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, éducation, jeunesse, sport et bilinguisme. Je donne la parole à Nicolas MATT.

M. MATT – Merci beaucoup Président. Mes chers collègues. Je suis vraiment très heureux de vous faire en quelque sorte l'exégèse de ce budget de la cinquième Commission, avec comme fil rouge la jeunesse. La jeunesse alsacienne est vraiment mise à l'honneur à travers ce budget. Et je sais mes chers collègues que, comme moi, c'est une thématique qui vous tient réellement à cœur, puisque plus qu'un investissement d'avenir, investir dans la jeunesse, c'est un pari gagnant. Monsieur le Président, par rapport à des théories de la décroissance, c'est la « vie large » de JAURÈS que nous célébrons à travers ce rapport sur la jeunesse. Une jeunesse dont nous savons qu'elle est parfois fragile, et nous investirons avec une nouvelle politique également que je vous expliciterai. Nous investirons également sur le suivi des familles et du jeune enfant à travers une augmentation du budget de la protection maternelle et infantile. J'en profite pour saluer mes collègues Patricia BOHN et Carole ELMLINGER qui travaillent avec moi à ses côtés. L'éducation également est en forte hausse, bien sûr avec le bouclier énergétique, mais également à travers nos thématiques sur la lutte contre le harcèlement et l'estime de soi, le sport, la jeunesse et le sport, avec des initiatives fortes comme « Booste ta forme » dans les collèges. Et enfin le bilinguisme, puisque l'étude sociolinguistique que nous avons menée l'année dernière nous a clairement montré de manière indiscutable que notre cœur de cible, si nous souhaitons préserver la langue régionale, c'est d'investir dans la jeunesse.

Donc si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je vais maintenant céder la parole à mon collègue Philippe MEYER, qui va nous rapporter le budget éducation.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Philippe.

M. MEYER – Merci Président. Merci Nicolas. Bien sûr, rappelons qu'au sein de la cinquième Commission nous travaillons en équipe. On va donc continuer. Sur les 136 millions dédiés par notre Collectivité à l'ensemble des 147 collèges, nous avons rappelons-le des chiffres conséquents qui sont le résultat du travail que nous conduisons bien entendu sur la partie la plus visible de nos engagements. C'est la construction de collèges, la réhabilitation et les travaux lourds sur ces établissements. Il s'agit donc de 62,27 millions. C'est ce qu'on appelle la gestion patrimoniale. C'est près de 60 millions sur le fonctionnement des collèges, avec le débat que nous avons pu avoir concernant les coûts de l'énergie, où il va falloir être capable de suivre tout en essayant de maîtriser les consommations, dans un effort important que nous conduisons avec l'ensemble des principaux des collèges. La maîtrise de ces dépenses de fonctionnement passe bien sûr par des efforts collectifs. À la CeA, nous impulsions avec le service éducation, mais au-delà bien sûr nous souhaitons associer l'ensemble des acteurs concernés : ce n'est pas qu'une question d'économies budgétaires, et les économies budgétaires ne sont pas un gros mot, mais également la préservation et la limitation des énergies carbone. Il s'agit donc du bonus énergie pour accompagner, et bien entendu des efforts que nous demandons à chacun pour réduire les consommations à travers là aussi une politique ambitieuse de préservation, et de poursuivre nos efforts pour isoler encore les collèges qui ne le sont pas suffisamment. Il s'agit bien entendu de l'accompagnement des collèges privés sous contrat. Ce sont les règles habituelles. Nous les avons également rencontrés il y a quelques semaines pour évoquer ce sujet avec eux. Le budget de l'éducation et de la jeunesse, ce sont aussi des

soutiens conséquents en termes de politiques éducatives pour tous les collèges qui le souhaitent, et on continuera à déployer en 2023 ces politiques éducatives pour un maximum de collèges qui le souhaitent. Il s'agit de près de 600 000 euros. Concernant les actions socio-éducatives, là aussi auprès d'un grand nombre d'associations en Alsace, il s'agit de 1,61 million d'euros. Voilà pour les chiffres les plus importants.

Je crois qu'il y a un dernier document, avec quelques actions phares, puisqu'on nous demande d'être succincts. Bien sûr je pourrais vous en parler pendant 2 h 30 minimum, mais ce n'est pas ce qu'on m'a demandé de respecter – je le regrette, j'en profite pour le dire. Bien sûr, pour les collèges publics, il s'agit d'un plan ambitieux d'intervention en faveur du patrimoine, je l'ai évoqué tout à l'heure, et des questions d'énergie, je n'y reviens pas. Concernant les métiers des agents techniques des collèges, rappelons que nous sommes un gros employeur dans nos établissements pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions. Ce sont des métiers qui ne sont pas toujours suffisamment valorisés et là aussi la crise des vocations est quelque chose qui nous préoccupe, donc il convient de rendre ces métiers attractifs.

Sur le numérique, point important, c'est notre nouveau plan numérique. Aujourd'hui un comité de pilotage se réunit à l'échelle bien sûr de l'Alsace pour définir nos nouvelles priorités pour les prochaines années.

Concernant la restauration scolaire, c'est un point sur lequel on va revenir dans un instant avec les amendements, c'est poursuivre le travail avec la filière agricole régionale pour nos 116 demi-pensions et les cuisines de production tout particulièrement. Il s'agit d'une grande ambition sur ce volet, qui touche à la fois à l'économie, à nos agriculteurs, à la santé de nos enfants, à l'équilibre alimentaire et à la pédagogie qui est la nôtre pour inciter les jeunes, avec leurs parents, à se tourner encore davantage vers les produits régionaux.

La jeunesse, c'est notamment le développement des filières métiers dans les collèges qui nous tient à cœur. On a aujourd'hui dix collèges investis pleinement sur la valorisation des filières métiers. La question de l'orientation est un sujet qui nous préoccupe tous, pour nos enfants, et la CeA apporte aussi sa pierre à l'édifice aux côtés de l'Éducation nationale. Nous sommes également sollicités, comme nous l'avons été sur les gestes qui sauvent, comme nous le sommes sur l'estime de soi, la lutte contre le harcèlement scolaire. Ce sont des actions qui se poursuivent, mais nous sommes également aujourd'hui proactifs sur les questions des pratiques démocratiques, et là aussi un outil est en cours d'élaboration par le service jeunesse, chez nous, pour donner également aux collèges qui le souhaitent les outils nécessaires pour poursuivre cette préoccupation qui est la nôtre, qui est de faire des jeunes actifs des citoyens responsables et autonomes.

Voilà une présentation succincte de cette politique.

M. MATT – Président, je reprends avec le bilinguisme, bilinguisme décrété grande cause alsacienne. L'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, tel que défini par la loi, constitue donc pour notre Collectivité un enjeu majeur. Nous pouvons compter sur cela, sur notre réseau d'ambassadeurs du bilinguisme, que nous avons d'ailleurs réuni à nouveau la semaine dernière pour présenter certaines actions. Il s'agit de cibler les jeunes dans leur capacité à apprendre l'alsacien, à travers par exemple les mercredis de l'alsacien, à travers la création de sites immersifs publics – les discussions sont toujours en cours avec le Rectorat. Il s'agit de se doter d'une stratégie et d'un office public, comme nous l'avons annoncé lors des assises du bilinguisme. C'est pourquoi vous pouvez voir ici une ligne budgétaire consacrée à la création et à la dotation du futur office public de la langue régionale d'Alsace. De nouvelles activités verront jour cette année, comme la création d'un mois du bilinguisme.

Concernant maintenant le sport, je serai assez succinct étant donné que nous aurons tout un rapport dédié au sport. Ce budget viendra en appui à la mise en œuvre de la nouvelle

politique sportive alsacienne dès cette année. J'aimerais simplement noter que le budget est en hausse de 25 %, que cette hausse est centrée sur les clubs et manifestations sportives de proximité, avec déjà 122 manifestations de proximité réalisées l'année dernière. Et je salue bien sûr ma collègue Nathalie MARAJO, qui suit et anime cette politique sportive.

Maintenant, le budget consacré à l'enfance et à l'aide sociale à l'enfance. L'enfance, vous le savez, est une priorité politique de la Collectivité européenne d'Alsace. Le dire peut sembler un rappel, mais plus qu'un rappel, c'est une évidence. Et je voudrais que chacun mesure ici le sens et la portée de ce choix. Celui qui est d'abord de mettre en œuvre concrètement la valeur cardinale au cœur du projet du service public alsacien que nous défendons, celui d'un service public alsacien, chère Isabelle, toujours plus efficace et humain. Parce que l'enfant est un point de repère à partir duquel chacun va se déterminer, le budget que nous votons aujourd'hui conditionne l'avenir de ces enfants, qui seront les Alsaciens adultes de demain. C'est donc avec beaucoup d'ambition et une certaine émotion que je vous présente ce budget prévisionnel de l'aide sociale à l'enfance de notre Collectivité, qui cache derrière ces nombreux chiffres des parcours et des trajectoires de vie des 4 200 enfants qui nous sont confiés. Ces 4 200 enfants, dont le parcours est émaillé de difficultés, d'embûches, de dangers, de violences, parfois de blessures psychologiques et physiques profondes, pour lesquels nous avons, avec l'ensemble des acteurs qui mettent en œuvre la politique que nous décidons, la responsabilité d'apporter au quotidien la sécurité, le réconfort, l'espérance, bref les ingrédients de la résilience. Nous avons aussi le devoir de valoriser leurs immenses qualités, leur potentiel, les compétences d'en faire des citoyens de demain. Cette ambition se traduit concrètement par les deux piliers suivants : un budget qui doit nous permettre de nous doter des moyens nécessaires à un accompagnement de qualité, et enfin un projet politique ambitieux, le plan enfance de la Collectivité.

Quelques chiffres. En six ans, cela a été rappelé ce matin par Lara MILLION, il s'agit d'une augmentation de 100 millions sur la politique d'aide sociale à l'enfance : 180 millions en 2017, 280 millions qui vous sont présentés aujourd'hui, mes chers collègues. L'année dernière, nous avons créé 100 places d'accueil supplémentaires ; cette année, avec 31 millions d'augmentation, ce sont 137 places supplémentaires que je vous propose de réaliser, accompagnées comme l'année dernière de 120 mesures supplémentaires alternatives au placement.

Les assises de la protection de l'enfance, au-delà de ces chiffres, ont permis de créer une dynamique collective. Le projet finalement qui a infusé lors de ces assises qui ont rassemblé plus de 900 professionnels au palais des congrès, ce plan enfance que nous souhaitons décliner, il se décompose – diapositive suivante – en cinq axes. Premier axe : la prévention. Son développement et son meilleur pilotage doivent nous permettre de limiter les sollicitations de placement. Deuxième axe : développer la relation à l'utilisateur, le service public alsacien, pour faire faciliter l'émergence de la parole de l'enfant, soutenir l'exercice de la responsabilité de sa famille. Troisième axe : améliorer les conditions et mieux soutenir les assistants familiaux dans l'exercice de leur mission. Ces assistants familiaux sont la clé de voûte de notre édifice de protection de l'enfance. Nous avons 600 assistants en familiaux. Ils sont des travailleurs sociaux à part entière et nos budgets augmentent de 4,7 millions au bénéfice de ces travailleurs, de l'attractivité de leur métier, et nous reconnaissons l'action et le bénéfice qu'ils portent pour notre Collectivité et pour notre bien commun. Quatrième axe : améliorer l'attractivité des métiers et lutter contre l'usure professionnelle des travailleurs sociaux, à travers un plan d'attractivité qui est en cours de développement. Et cinquième axe : engager une stratégie en deux temps pour développer nos capacités d'accueil et accompagner le statut de tiers dignes de confiance.

Mes chers collègues, je veux vous dire la fierté qui est la mienne de porter ce projet, sous la responsabilité bienveillante de notre Président, Frédéric BIERRY, et aussi ma fierté vis-à-vis de l'ensemble des élus délégués qui travaillent à mes côtés pour faire valoir cette

ambition – je pense bien évidemment à toi, chère Patricia, mais aussi aux vice-présidents des commissions qui traitent de la solidarité, chère Karine, chère Fatima, je sais votre engagement sincère et précieux. Le temps de l'enfance est court, il ne se rattrape pas. Il est aussi le seul sur lequel nous marchons toute notre vie. Je crois pouvoir vous dire que notre Collectivité construit pas à pas les conditions pour permettre à ces enfants d'être stables sur leurs deux jambes et d'avoir un avenir de citoyens alsaciens digne. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas pour cette présentation, avec Philippe aussi dans l'expression. Sur le budget protection de l'enfance, il faudrait rajouter encore une somme importante de 70 millions d'euros, qui correspond aux ressources humaines affectées à la protection de l'enfance. Si nous voulons avoir le chiffre réellement consolidé de l'action de la protection de l'enfance, ce sont 350 millions que nous consacrons à cette politique au service des enfants fragiles. Je crois que c'est un exemple et je pense qu'au niveau national on est un exemple d'engagement, même si bien évidemment nous ne pourrions régler ce problème de protection de l'enfance que grâce à un engagement de l'ensemble de la société, parce que les collectivités départementales en elles-mêmes, malgré les efforts qu'elles peuvent y consacrer, n'y suffiront pas.

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, comme vous le savez, comme je vous l'ai dit, j'ai un petit souci personnel, je dois me rendre à des obsèques. Si vous en êtes d'accord, avant de lancer le débat, et je laisserai à Pierre l'opportunité de poursuivre la présidence de la séance, j'aimerais juste avant de partir si vous en êtes d'accord qu'on puisse voter les rapports de ce matin, c'est-à-dire l'autorisation de programme et d'engagement du Budget, le Budget primitif politique de l'administration générale et le Budget primitif de la Collectivité elle-même, si vous en êtes d'accord. Je donne la parole à Lara. Et on reviendra sur le débat après, et les amendements que vous avez présentés, bien évidemment. Mais vraiment, je suis désolé les amis, je n'ai pas choisi cela et je suis obligé de partir.

Mme MILLION – Merci Président. Je dirai encore deux éléments sur le Budget après. Mais d'abord, il s'agit des autorisations de programme et d'engagement du Budget primitif, qui sont évidemment en lien avec le Budget primitif. C'est le premier. Je laisse faire voter.

CD-2023-1-8-1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. LE PRÉSIDENT – Qui est contre ? Oui, Monsieur KOBRYN, pardon.

M. KOBRYN – Avant de passer au vote du Budget, il y avait une pièce qui manquait au Budget, on en avait parlé un peu après la Commission, qui était l'état récapitulatif des indemnités. Est-ce que la pièce a pu être produite, puisque c'est une pièce obligatoire avant le vote du Budget ? Donc comme nous allons procéder à cela...

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'individuellement vous avez tous été destinataires de cette déclaration, donc pour moi la demande a été exaucée, à ma connaissance.

M. KOBRYN – Ok. C'est une pièce publique, qui est censée être faite.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Quatre voix contre les autorisations de programme. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2023 du budget principal à 136 934 665,66 € en dépenses d'investissement,*

- Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2023 à – 20 866 222 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2023 du budget annexe du Parc Erstein à 400 000 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2023 à 70 558 993,72 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2023 à – 7 621 158,78 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter au BP 2023 à 28 614 083 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer au BP 2023 à - 2 278 245,58 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter au BP 2023 à 10 865 667 € en recettes de fonctionnement,
- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 à 4 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – On continue sur la politique de l'administration générale. Donc c'est le deuxième point. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

CD-2023-1-8-2

BUDGET PRIMITIF 2023 : POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 de la Commande publique :*

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 424 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 420 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 80 000 € et un total d'autorisation de programme de 270 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 140 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 390 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 64 000 € et un total d'autorisation de programme de 190 766,65 €,

❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 des Affaires juridiques :*

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 000 €,
 - en investissement : NEANT

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 €,
 - en investissement : NEANT

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction des systèmes d'information et du développement numérique :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 150 700 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 6 944 450 € et un total d'autorisation de programme de 7 234 450 €,

 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : NEANT

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction de la Communication :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 049 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €

 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 251 900 €,
 - en investissement : NEANT

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 du Cabinet :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 232 423, 19 €,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction générale des services :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 117 000 €,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction des services de l'Assemblée :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 545 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 413 € et un total d'autorisation de programme de 13 413 €,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction de l'immobilier et des moyens généraux :*

Au titre de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour l'immobilier des collèges :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 4 675 000 € de CP ;
 - en investissement : 74 696 642.67 € de CP et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT ;
 - en investissement : 17 096 201.63 € de CP et un total d'autorisation de programme de 10 693 685.22 €,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour l'immobilier des autres bâtiments:*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 17 072 000 € de CP ;
 - en investissement : 28 143 037,01 € de CP et un total d'autorisation de programme de 1 104 294,68 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : 5 427 768,14 € de CP

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour les moyens généraux:*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 6 160 120 € de CP,
 - en investissement : 620 000 € de CP ;
 - en recettes :
 - en fonctionnement : 10 000 € de CP,
 - en investissement : NEANT

Au titre de la Direction Appui et Pilotage de la DGA RESSOURCES :

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour le foncier :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 6 027 680 € de CP,
 - en investissement : 3 211 300 € de CP et un total d'autorisation de programme de 325,19 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : 3 188 300 €,
 - en investissement : 440 000 € de CP,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023 pour le service informationveille (documentation) :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 312 000 € de CP,
 - en investissement : NEANT,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : NEANT,

- ❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 6 de la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité

CD-2023-1-8-3

**BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

M. LE PRÉSIDENT – Et il s'agit du Budget primitif maintenant de la Collectivité. Oui Lara.

Mme MILLION – Généralement, lors du vote du Budget, il faut présenter le Budget. Donc si on veut bien juste le présenter en globalité...

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'on peut remettre le Budget tel qu'il avait été présenté ce matin ?

Mme MILLION – Le temps qu'ils cherchent les diapos – c'est très bien –, je voulais en profiter pour remercier vraiment la Direction des finances, Claire DAHLEM, tout le staff de la Direction des finances, évidemment Stéphanie TACHON qui nous a aussi beaucoup aidés et le payeur départemental Christophe DUCHÊNE, qui est là et je le remercie parce que c'est vraiment un travail en étroite collaboration. Ce n'est pas du tout ce slide que j'attends.

M. LE PRÉSIDENT – C'est le service public alsacien, mais là on parle du Budget les amis. Le service public alsacien est une des traductions du Budget, mais on va y arriver. L'occasion pour moi de remercier aussi toutes les équipes sous la conduite de notre Directeur général des services, parce que la préparation du Budget, c'est quelque chose de complexe, surtout quand on gère un objet de 2 milliards. Et ça a été le fruit d'un travail fort, bien sûr je l'ai dit de Lara, mais aussi de tous les vice-présidents, de tout l'exécutif avec les délégués aussi dans les échanges nombreux qui ont précédé bien évidemment cette présentation. On espère pouvoir cette année présenter le Budget en décembre, et pas en février comme cette année. Ce sera l'objectif de l'année 2023. Est-ce que vous arrivez à vous en sortir sur la présentation ?

Mme MILLION – C'est le Power Point. Je vous demande juste de reprendre le Power Point. Je suis désolée, mais il est important qu'on voie les deux sections avant de voter le Budget, pour avoir une vision globale. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'on approche.

Mme MILLION – Fantastique. Merci. C'est tout en bas. Voilà. Donc là vous avez la section de fonctionnement. Vous voyez qu'on a un autofinancement de plus de 143 millions d'euros et que notre section de fonctionnement est de 1,837 milliard. C'est donc la section de fonctionnement. Et ensuite, il s'agit de la section l'investissement, où effectivement on peut remarquer que le montant de l'emprunt est intégré et que ce sont bien 2,185 milliards de dépenses opérationnelles et 2,328 milliards en tant que total général, parce qu'il y a des opérations d'ordres. Voilà ce que je voulais vous dire. C'est sympa en fait, parce que du coup ça vous fait revivre ce qu'on a fait ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – À vitesse forte. Mais comme vous êtes tous très agiles et très réactifs, il n'y a pas de problème.

Mme MILLION – Voilà. Donc là c'est la section de fonctionnement. Et maintenant on va à la section d'investissement, c'est la diapo d'après. Voilà. C'est donc sur ce budget-là, les deux sections, dont le total général, qu'il faut voter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, je vous remercie. Comme vous avez eu cette présentation déjà ce matin, je n'y reviens pas. Qui est contre ce Budget ? Les quatre traditionnels. Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce vote majoritaire. Merci beaucoup. Et désolé de vous

quitter de manière un petit peu précipitée. Je vous souhaite encore une bonne séance et je délègue à Pierre cette jolie mission.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace à 2 383 237 428,56 € dont 2 185 173 965,91 € en réel, conformément à l'annexe 16 jointe au présent rapport, et de confirmer le vote parchapitre,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe de la Régie de production d'électricité à 568 155,00 €, conformément aux annexes 1 et 8 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe du Vaisseau à 710 900,00 €, conformément aux annexes 2 et 9 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 644 490,53 €, conformément aux annexes 3 et 10 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe du Parc d'Erstein à 4 405 755,00 €, conformément aux annexes 4 et 11 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe du Foyer de l'enfance à 18 058 114,00 €, conformément aux annexes 5 et 12 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe du Laboratoire Alsaciend'Analyses à 2 422 885,00 €, conformément aux annexes 6 et 13 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2023 du budget annexe du Parc des véhicules et des bacs rhénans (PVBR) à 13 662 998,97 €, conformément aux annexes 7 et 14 à la présente délibération,*
- *Attribue au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1 072 000 € au titre de l'exercice 2023,*
- *Adopte le barème des tarifs 2023 pour la régie du château du Hohlandsbourg (cf. annexe 17),*
- *Adopte le barème des tarifs 2023 pour le château du Hohlandsbourg(cf. annexe 18),*
- *Maintient pour 2023 les tarifs des produits encaissés, dans le cadre des 10 régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibération n° CD-2022-5-8-5 du 8 décembre 2022,*
- *Adopte le barème des tarifs 2023 pour le parc d'Erstein (cf. annexe 19),*
- *Adopte le barème des tarifs 2023 pour le Parc des véhicules et des bacs rhénans(cf. annexe 20),*
- *Adopte la grille tarifaire 2023 pour la régie du Vaisseau (cf. annexe 21),*
- *Précise que les tarifs relatifs au parking et les mercuriales des prix pour la restauration et les produits de la boutique du Vaisseau demeurent inchangés pour 2023 (cf. annexes 6 à 8 de la délibération n° CD 2022-5-8-5 du 8 décembre 2022),*
- *Précise que les autres tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibération n° CD 2022-5-8-5 du 8 décembre 2022, restent inchangés,*
- *Prend acte qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations*

financières essentielles est jointe en annexe 22 à la présente délibération,

- *Attribue au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu des délibérations n° CD/2020/039 du 15 octobre 2020 (Bas-Rhin) et n° CD-2020-6-1-2 du 23 octobre 2020 (Haut-Rhin), produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale de 1 406 000 € en 2023,*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2023, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.*

Adopté à la majorité

4 voix contre : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

Frédéric BIERRY quitte la séance. Pierre BIHL assure la Présidence de l'Assemblée.

CD-2023-1-5-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 - AGIR POUR LES JEUNES, UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

M. BIHL – Merci Président. Je vous propose de reprendre le cours de notre séance, et si j'ai bien compris on revient à la cinquième Commission, Nicolas. Je te propose de me faire signe pour que je puisse te passer la parole.

M. MATT – Monsieur le Président, il va falloir passer aux amendements. J'en profite, puisque tu m'offres 30 minutes supplémentaires pour m'exprimer : vous avez bien compris que nous parlerons de la politique sportive tout à l'heure, donc je ne me suis pas étendu particulièrement. Nous parlerons aussi de la vie associative à cette occasion. Et j'en profite pour remercier également Émilie HELDERLÉ, qui a bien contribué à cette thématique.

M. BIHL – Merci Nicolas. Donc on a trois amendements. Je vous propose de les regrouper également. C'est le groupe d'opposition qui les présente. C'est Florian. Allez-y.

M. KOBRYN – Merci Pierre. Je vais présenter deux amendements, le dernier sera présenté par ma collègue. Le premier concerne l'hébergement d'urgence. On a eu l'occasion déjà d'échanger à plusieurs reprises là-dessus. L'hébergement d'urgence concerne la Collectivité quand il s'agit de familles, notamment qui ont des enfants de moins de trois ans. La question se pose toujours de l'action de la Collectivité dans les autres cas, c'est-à-dire notamment quand il y a des familles avec des enfants de plus de trois ans. L'idée, la question c'est que nous sommes sur un territoire transfrontalier, qui est particulièrement concerné par la question de l'hébergement d'urgence, avec l'arrivée d'un certain nombre de populations, et donc la question est : comment on peut aussi soutenir cette situation en prenant part complètement à la question de l'hébergement d'urgence sur notre territoire ? Donc cet amendement propose que la Collectivité s'en saisisse, notamment parce qu'il y a eu le Département du Puy-de-Dôme qui s'en est emparé sur le constat suivant : l'État ne mettait pas suffisamment à disposition de places pour l'hébergement d'urgence ; or l'hébergement d'urgence est un droit universel, et donc à partir de là les collectivités, si jamais l'État est défaillant, peuvent proposer des solutions alternatives. En l'occurrence, on peut dire que la situation est loin d'être satisfaisante en Alsace. Donc de la même manière que des communes ont créé jusqu'à 500 places d'hébergement

d'urgence, ici il est proposé que la CeA aussi prenne sa part sur ce sujet. Et sachez qu'il y a eu un jugement au niveau du Conseil d'État, qui a pu permettre de rembourser à terme le Département du Puy-de-Dôme, puisque cette compétence relève effectivement de l'État. Donc cet amendement propose juste que la CeA prenne pleinement sa part sur l'hébergement d'urgence, et le fait de ne pas y aller ne peut pas être fondé sur des critères budgétaires.

Le deuxième amendement concerne la restauration scolaire. Donc il y en aura deux à ce sujet. Le premier, on aura l'occasion d'y revenir aussi avec la motion, part du constat de la réalité du terrain. On a en Alsace, par rapport au niveau national, un taux de demi-pensionnaires beaucoup moins important. C'est-à-dire qu'en France on est autour de 73 % de demi-pensionnaires au collège ; en Alsace on est autour de 53 %. La raison principale de ce décrochage par rapport à la moyenne nationale, c'est le fait qu'il y a un très grand écart entre les différents territoires, puisque dans les territoires ruraux, on a jusqu'à 80 % d'élèves demi-pensionnaires – c'est l'Académie de Strasbourg qui le dit. Et puis à l'inverse, dans les grands centres urbains comme Strasbourg, Colmar ou Mulhouse, on peine à atteindre 30 % de demi-pensionnaires. Ça recoupe évidemment des enjeux aussi sociaux, puisque ce sont ces territoires qui concentrent également la plus grande pauvreté. Donc cet amendement propose, dans le cadre de la nouvelle stratégie alimentaire qui fait partie du rapport, de se définir un objectif, puisqu'une politique publique, on sait très bien que pour qu'elle puisse être caractérisée, pour qu'on puisse ensemble aller dans une direction, il faut qu'elle se donne des objectifs. Donc l'objectif qu'on se propose c'est d'atteindre à horizon 2030, puisqu'on sait que ce ne sont pas des choses qui se décrètent, mais qui doivent se construire avec nos partenaires, avec les communes, c'est de pouvoir définir l'objectif de 70 % d'élèves demi-pensionnaires dans les collèges publics d'Alsace.

Et je laisse la parole à ma binôme.

M. BIHL – Allez-y.

Mme QUINTALLET – Il s'agit du second amendement concernant la restauration scolaire. Nous indiquons dans cet amendement que la restauration scolaire est un outil au service de la réduction des inégalités. Voilà pourquoi nous y attachons un point d'importance. La cantine scolaire fournit souvent le seul repas chaud de la journée pour de nombreux élèves issus de milieux défavorisés. Nous soutenons le fait que la cantine soit un levier de la santé publique, le fait de proposer des menus équilibrés et complets à tous les enfants alsaciens et alsaciennes nous paraît être fondamental. Ainsi, dans le rapport que vous nous proposez, vous indiquez avoir proposé une nouvelle stratégie alimentaire, vous ambitionnez de développer à partir de 2023 une nouvelle stratégie pour les restaurants scolaires, afin de concilier qualité, éducation au manger sain et local, la valorisation des filières locales, la maîtrise budgétaire, etc. Ainsi nous vous proposons l'amendement suivant, qui est de rajouter : les projets de construction de nouveaux collèges comprendront un restaurant scolaire. Je vous remercie.

M. BIHL – Il y a un troisième amendement. Ça, c'était la restauration scolaire. La construction de nouveaux collèges, c'est fait ? C'était celui-là, d'accord. Y a-t-il des interventions sur ces amendements ? Raphaël, tu veux intervenir ?

M. SCHELLENBERGER – Simplement pour rappeler que ce que nous faisons ici, ce n'est pas d'écrire le monde, c'est agir sur le monde. Et le sentiment que j'ai avec ces deux amendements, c'est que vous décrivez des choses, une fois que vous les avez décrites, vous dites « ça ne nous plaît pas », mais on ne s'intéresse pas aux raisons pour lesquelles on est vraiment dans cette situation, et surtout on ne propose rien de très concret ou de très opérationnel pour répondre à la situation. Oui, il y a un décrochage en taux de pénétration de la restauration scolaire entre les milieux urbains et les milieux périurbains. C'est un décrochage qu'on peut déplorer, d'un point de vue d'accès à une alimentation équilibrée, d'un point de vue de coût du repas, parce que la réalité – et merci de le souligner

– c’est que le repas en restauration scolaire dans nos établissements n’est pas cher, pas cher par rapport à la qualité de ce qui est servi, pas cher par rapport à l’effort qui a été fait depuis des années par les collectivités du Haut-Rhin comme du Bas-Rhin, pour proposer des circuits courts, pour proposer des repas équilibrés, pour proposer des repas de qualité. Donc d’abord merci, merci de dire tout ça dans vos amendements, et de dire que tout le travail que nous menons depuis des années est un travail utile, efficace pour les Alsaciens.

Ensuite, qu’est-ce qu’il reste ? Il reste la liberté des familles, il reste l’offre qui existe en-dehors de l’établissement. Et c’est vrai que quand on est en milieu périurbain, la liberté des familles pour le déjeuner du midi des collégiens est un peu restreinte par rapport à ce qui se passe en ville. Et quand on est au collège, prenons celui de Cernay par exemple, il est plus difficile d’aller déjeuner en ville ou de rentrer à la maison le midi que quand on est en plein cœur, au hasard, de Strasbourg. Mais ça, ce sont des différences géographiques. Après on peut vouloir que ce soit autrement. Moi je me réjouis que ça reste aux familles de faire des choix pour leurs enfants, même si on peut déplorer certains choix. Mais enfin on ne va pas se substituer aux parents pour les choix qui incombent aux parents. Notre travail c’est de faire en sorte que la proposition soit la même pour tous, et de ce point de vue-là le travail est fait de façon équitable.

Quant à la proposition de mettre nécessairement un restaurant scolaire dans tous les nouveaux collèges, là aussi ce n’est pas forcément judicieux. Ce n’est pas forcément judicieux sur le plan économique. Il y a des communes dans lesquelles il y a plusieurs établissements scolaires. Il y a parfois des établissements scolaires qui sont coordonnés entre le Département, la Région, parfois des cantines municipales qui sont importantes aussi. Et je crois que ce qui est important c’est qu’il existe une offre de restauration scolaire disponible pour chacun, ça nous y travaillons sérieusement, mais que celle-ci soit forcément une cantine dans un établissement, collège, ça n’est pas forcément logique. Pour le coup, je pourrais prendre un exemple à Thann par exemple, où le choix il y a quelques années a été fait de vouloir absolument mettre un point de restauration scolaire pour les collégiens dans l’établissement collège. Je ne suis pas sûr qu’au final on ait réellement amélioré le niveau de service. Je ne suis pas sûr qu’au final on ait réellement baissé le prix d’un repas de qualité pour nos collégiens. Au contraire, parce qu’on n’a pas fait ces choix d’optimisation des locaux, on a peut-être un peu dégradé l’accès au service. Donc je pense que décrire les choses qui ne nous plaisent pas, c’est une chose, les comprendre, c’est mieux, proposer des solutions efficaces, c’est encore mieux.

M. BIHL – Merci Raphaël. Nicolas, tu souhaites compléter ? Ou Philippe ?

M. MEYER – Merci. Beaucoup de choses ont été dites et bien dites par Raphaël. Effectivement, les éléments de réponse sont là et je proposerai aux collègues de rejeter les deux amendements. Deux nouvelles demi-pensions créées en 2021, Pfastatt et Rixheim, seize projets de rénovation de demi-pension en projet d’ici la fin du mandat. Et concernant la création plus spécifique dans les nouveaux collèges que nous ambitionnons de construire ces prochaines années, c’est le cas pour les huit établissements. Donc franchement je considère qu’effectivement cette proposition est caduque.

Concernant les 70 % de possibilité qu’on se fixerait d’envoyer des élèves dans les demi-pensions dans nos cantines, là aussi il faut arrêter de vouloir mettre des quotas, des expressions de ce type. Effectivement, dans le travail que nous allons conduire tout au long de cette année 2023, dans le groupe sur la restauration, l’objectif c’est qu’effectivement on ait un maximum d’élèves qui le souhaitent qui puissent rejoindre nos structures. Il ne s’agit pas de se fixer des quotas, des ambitions : ça n’a pas spécialement d’intérêt. Effectivement, il est difficile de comparer un Département qui est très rural, avec des déplacements en bus le matin, ce qui fait que les familles sont quasi obligées de mettre leurs enfants en demi-pension, avec Mulhouse ou Strasbourg ou même Colmar, où effectivement la proximité des logements des collèges fait qu’on a beaucoup moins d’élèves inscrits. Nous avons pour ambition d’accueillir tous ceux qui le souhaitent. Nous nous

donnerons les moyens pour y parvenir. Donc je vous propose de ne pas retenir ces deux amendements.

M. BIHL – Merci Philippe. Tu peux y aller.

M. OEHLER – Merci Monsieur le Président. Par rapport aux amendements qui nous sont proposés, notre groupe, enfin Françoise et moi, nous ne voterons pas effectivement les deux amendements sur la restauration scolaire, les arguments ont été suffisamment bien démontrés, même si nous voterons la motion sur la tarification sociale dans les cantines, enfin dans les restaurants scolaires, parce que c'est un combat qu'on mène depuis de nombreuses années, déjà avec nos anciens collègues, quand Nicolas était encore notre collègue à ce moment-là, n'est-ce pas Nicolas.

Mais juste sur le premier concernant l'hébergement d'urgence puisque personne n'en a parlé, là par contre nous voterons pour, même s'il faut être conscient que l'État ne rembourse jamais ses dettes et qu'il vaut mieux provisionner cet argent. Mais pour autant, il ne faut pas que ça soit toujours une question d'argent. Je crois qu'il y a effectivement des situations d'urgence qui demandent à ce que la CeA soit aussi partie prenante et pas uniquement les communes, pour certaines qui sont très pauvres par ailleurs. Merci.

M. BIHL – Très bien, merci. Nicolas pour la conclusion peut-être.

M. MATT – Oui, sur le premier amendement, je souhaite rappeler évidemment que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État et finalement à travers cette proposition d'amendement, ce que nous propose l'opposition, c'est d'entrer finalement en conflit avec l'État plutôt qu'en dialogue si d'aventure l'une ou l'autre situation venait à nous être présentée. Rappelons, mes chers collègues, qu'en 2021 la CeA a investi 1,2 million d'euros pour la mise à l'abri de femmes et de leurs enfants dans le cadre de notre compétence, c'est-à-dire la mise à l'abri des enfants de moins de 3 ans. Je souhaite rappeler que c'est une thématique qui sous-tend évidemment une grande misère sociale et des conditions de vie dramatiques pour les personnes. Moi je préfère un dialogue intelligent avec l'État, les collectivités locales comme les villes, pour sortir par le haut et trouver les bonnes solutions lorsque des urgences sont présentes et que l'État ne peut éventuellement pas y répondre. Je préfère le dialogue au conflit, c'est mon état d'esprit. Le sujet, et là je salue notre opposition pour sa constance, a été également abordé en cinquième Commission où l'éclairage technique nous a été donné : une telle proposition ne serait pas une bonne idée dans notre capacité à faire. Donc pour l'ensemble de ces raisons je vous propose de voter contre cet amendement.

M. BIHL – Très bien, merci Nicolas. Donc les uns et les autres s'étant exprimés, je vous propose de passer au vote sur ces trois amendements. Donc concernant le premier, garantir le droit à l'hébergement d'urgence, j'ai compris que nous ne souhaitons pas donner suite, et je vous propose de ne pas le retenir. Qui s'y oppose ? Il y a des oppositions. Garantir le droit à l'hébergement d'urgence : c'est le premier amendement. Donc je vous propose de ne pas le retenir. Qui s'y oppose ? Ou alors, qui est pour l'amendement ? C'est plus simple. Six. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace, qui est pour l'amendement ? Quatre. Qui s'abstient ? Merci.

Et donc l'amendement qui porte sur la restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges : qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Quatre voix pour.

On peut revenir à ce stade au Budget primitif 2023 de la cinquième Commission. Je crois qu'on a fait le tour Nicolas. Je peux passer au vote. Donc je vous propose d'approuver ce rapport. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Nous avons quatre abstentions sur ce Budget

primitif de la Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Considérant

- *L'amendement « Garantir le droit à l'hébergement d'urgence » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »*
- *L'amendement « Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »*
- *L'amendement « Restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges » déposé le 1^{er} février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »*

Après en avoir délibéré,

- *Rejette à la majorité l'amendement « Garantir le droit à l'hébergement d'urgence » déposé le 1^{er} février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 6 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Françoise BEY et Serge OEHLER.*
- *Rejette à la majorité l'amendement « Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace » déposé le 1^{er} février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.*
- *Rejette à la majorité l'amendement « Restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges » déposé le 1^{er} février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.*
- *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la Politique au service du public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec la jeunesse, le sport, la réussite éducative et le bilinguisme :*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 368 687 598 € et une variation d'autorisation d'engagement de 9 640 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 5 620 991,05 € et une variation d'autorisation de programme de 3 007 144,63 €,*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement 17 577 252 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 69 000 € et une variation d'autorisation de programme de 60 400 €.*
- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de l'Aide sociale à l'Enfance,*
 - *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 278 959 518 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 250 000 €*
 - *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 12 646 852 €.*

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de la Protection Maternelle Infantile,*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 792 700 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €,*
 - en recettes :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 625 000 €.*

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de l'Education et de la Jeunesse,*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 75 954 880 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 4 548 423 € et un total d'autorisation de programme de 4 503 017,26 €,*
 - en recettes :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 305 400 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 13 000 € et un total d'autorisation de programme de 13 000 €.*

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique du Bilinguisme,*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 550 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 890 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 33 281,05 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €.*
 - en recettes :
 - *en investissement : un crédit de paiement de 56 000 € et un total d'autorisation de programme de 47 400 €.*

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique du Sport et de la vie associative,*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 430 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 750 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 749 287 € et un total d'autorisation de programme de - 1 505 872,63 €.*

- ❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-1-6-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Mme SCHMIDIGER, rapporteur

M. BIHL – Je vous propose de poursuivre et de passer à la sixième Commission, Europe, transfrontalier et rayonnement alsacien, présidée par Pascale SCHMIDIGER, qui va également nous présenter le rapport. Pascale, je te passe la parole.

Mme SCHMIDIGER – Merci chers collègues. Il vous a été annoncé d'emblée en début de séance par notre collègue en charge des finances que notre Collectivité confortera en 2023 son soutien à la culture, contrairement à d'autres collectivités qui ont fait le choix de réduire les aides à ce secteur. J'aimerais bien sûr associer aux travaux préparatoires de ce budget patrimoine et rayonnement alsacien les collègues élus qui œuvrent à mes côtés, et je remercie particulièrement pour leur engagement Raphaël SCHELLENBERGER qui pilote la mission culture, mes collègues délégués Maxime BELTZUNG en charge de la mémoire, Sabine DREXLER en charge de la maison alsacienne et Nathalie KALTENBACH déléguée au patrimoine castral.

Ce n'est pas un scoop d'affirmer que notre territoire alsacien dispose d'un patrimoine et d'une culture exceptionnels, deux vecteurs puissants de différenciation et d'attractivité touristique, résidentielle et économique. Quelques éléments pour illustrer cette dynamique. Le secteur culturel alsacien emploie 12 300 salariés et génère 700 millions d'euros, soit 2,1 % de la richesse de l'Alsace. Les trois quarts de la richesse dégagée par la culture proviennent de l'audiovisuel, de la publicité, de l'édition de logiciels, de l'architecture, de l'édition écrite et du spectacle vivant, autant de points forts et d'appuis pour le déploiement d'une nouvelle politique culturelle à l'échelle du territoire alsacien.

Sur le volet culture et patrimoine, pour mémoire, je vous rappelle que les orientations pour la culture alsacienne vous ont été présentées le 21 février 2022 par notre collègue Raphaël SCHELLENBERGER et adoptées par notre Assemblée. Certaines de ces orientations ont pu être déclinées et réalisées au cours de l'année 2022, notamment en matière de politique de lecture publique pour des bibliothèques ancrées dans les défis du 21^e siècle, et nous pensons à la lutte contre l'illectronisme, la transformation des bibliothèques en lieu de vie, le développement de l'éducation aux médias et de la liberté d'expression. L'année 2022 a également été le lancement du concours littéraire d'Alsace.

Pour 2023, les déclinaisons de ces orientations concernent en particulier la politique mémoire, une nouvelle politique pour une mémoire vivante en Alsace, qui vous sera présentée jeudi prochain par Maxime BELTZUNG. D'autres secteurs culturels refondés sont en prévision : la diffusion culturelle, les pratiques artistiques amateurs, la culture scientifique, technique et industrielle, le patrimoine et les châteaux forts.

L'année 2023 sera marquée par trois actions principales. La saison culturelle « S'isch ebs los ! », espace de coproduction d'actions culturelles, éditorialisée et proposée sur tout le territoire autour de six temps forts sur différentes thématiques en lien avec la culture scientifique, la liberté d'expression, la création, le développement des imaginaires, le fantastique dans les châteaux ou encore le lien avec la nature. L'événement « Fêtons l'Europe », organisé à l'occasion des 70 ans du Parlement, favorisera l'échange entre des jeunes alsaciens et des jeunes des pays membres de l'Union européenne. L'intégration du Hohlandsbourg s'inscrit également dans cette refondation des politiques culturelles pour amplifier la promotion des châteaux forts identifiés comme véritable marqueur emblématique du territoire rhénan.

Sur ce volet culture et patrimoine, nous pouvons retenir quelques éléments clés du budget 2023. La CeA s'affirme comme acteur culturel en Alsace. Elle est en lien avec près de 1 500 partenaires culturels, dont 600 opérateurs soutenus sur la base de la reconduction des crédits alloués. Un budget en légère hausse de 1 % en crédits de fonctionnement venant soutenir ces orientations ; 100 000 euros d'actions nouvelles en faveur de la lecture publique ; 150 000 euros d'actions nouvelles en faveur de la mémoire, collecte, expositions, débats, publications ; 460 000 euros d'augmentation du coût de l'énergie dans les établissements culturels en régie. Du coup nous observons bien sûr un impact sur ces établissements culturels : 5 % de baisse en fonctionnement, en partage de la contrainte financière avec les principaux opérateurs culturels partenaires, Archéologie Alsace, les Dominicains et Wesserling.

Sur le volet Europe et transfrontalier, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra bien entendu ses efforts en matière de coopération transfrontalière, principalement avec la mise en œuvre opérationnelle du schéma alsacien de coopération transfrontalière, validé je vous le rappelle à l'unanimité par notre Assemblée le 8 décembre dernier. L'ambition de ces projets est de pouvoir contribuer au maintien d'une haute qualité de vie pour tous les habitants de l'espace du Rhin supérieur, qui doit également rayonner à l'échelle européenne. C'est aussi un marqueur fort du chef de filat en matière de coopération transfrontalière de notre Collectivité. Notre Président assura encore cette année le rôle de porte-parole du pilier politique de la Région métropolitaine trinationale.

2023 sera marquée par plusieurs événements d'importance, comme les assises transfrontalières de l'eau qui se dérouleront en juin – cela a été évoqué tout à l'heure. Par ailleurs, l'année 2023 sera consacrée à la clôture du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023 et au lancement des négociations quant à un nouveau contrat. Le lancement effectif des programmes européens 2021-2027 donnera enfin l'occasion d'un renforcement de la place de la CeA dans l'ingénierie de projets cofinancée par l'Union européenne.

Concernant les moyens financiers pour le patrimoine et le rayonnement alsacien, en dépenses de fonctionnement, nous avons 19 204 000 euros et 5 480 150 euros en section d'investissement. Pour les recettes de fonctionnement, nous avons un montant de 6 416 361 euros, soit une dépense nette de 18 367 950 euros.

Voilà, chers collègues, le budget 2023 de cette sixième Commission.

M. BIHL – Merci Pascale. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui.

M. OEHLER – Merci, Monsieur le Président. On votera pour cette dynamique sur le patrimoine et le rayonnement alsacien. J'ai un seul regret. Quand je regarde la liste du patrimoine et de tout ce qu'on y finance pour le rayonnement, c'est plutôt lié à la culture, que ce soit des édifices ou que ce soit des actions. Malheureusement, il n'y a rien pour le sport. Certes, j'en parlerai tout à l'heure, on a une belle augmentation de l'enveloppe, je suis content, une belle politique se met en place. Malgré tout, on aurait pu aussi avoir, non pas des édifices sportifs, mais quelques secteurs sportifs. Je pense encore au golf de la Sommerau, n'est-ce pas Michèle, qui aurait été très utile au rayonnement de l'Alsace, très utile aussi au tourisme alsacien et au rayonnement économique du secteur. Je regrette fortement qu'on n'a jamais pu prendre cet élément en considération et qu'on n'a pas été le maître d'œuvre de cette opération. Comme dit, on votera pour, parce que tout ce qui est présenté – et très bien présenté, bravo –, surtout, c'est quelque chose d'important. Pour autant, encore une fois, il faut qu'on acte aussi sur d'autres perspectives, et le sport doit être un élément un peu plus pris en considération que ce qu'il est aujourd'hui. Comme le dit ma collègue, c'est un élément d'attractivité. Merci.

M. BIHL – Merci Serge. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Florian.

M. KOBRYN – Merci. Ce budget, vous l’avez présenté, regroupe à la fois la culture et le transfrontalier. La culture, vous le savez, est une compétence historique du Département, elle est partagée avec les autres collectivités. Elle est notamment partagée parce que chaque échelon, que ce soit la Commune, le Département, la Région ou l’État, a bien sûr son rôle à jouer pour que la culture irrigue l’ensemble du territoire et pour qu’elle s’articule avec les autres politiques publiques, et enfin pour que chaque échelon puisse soutenir et accompagner les artistes.

À l’inverse, le transfrontalier est une de ces nouvelles compétences que la CeA est allée négocier à Paris pour notre Collectivité à statut particulier. C’est effectivement un enjeu qui résonne particulièrement avec l’Alsace, qui est si marquée à la fois dans son histoire et sa géographie par cette question transfrontalière.

Le problème, et on a déjà eu l’occasion d’en parler au moment notamment du schéma alsacien de coopération transfrontalière, c’est que cette nouvelle compétence n’a pas été accompagnée de budget en face. Donc en 2023, avec l’explosion des coûts de l’énergie, avec les mesures de revalorisation salariale qui ont tant tardé, vous vous retrouvez à devoir choisir. Et c’est ce que vous faites : des budgets à la culture baissent dans l’investissement notamment, quand le transfrontalier se voit doté d’un demi-million d’euros supplémentaire. Ainsi vous déshabillez Pierrette pour habiller Jacqueline. D’un côté, 1,9 million d’euros en moins pour la culture, de l’autre 500 000 en plus pour le transfrontalier. À notre sens, ce n’est pas comme ça que la Collectivité pourra porter ses nouvelles compétences. Fermer les Dominicains à l’automne n’est pas une manière de financer le transfrontalier, rogner sur le budget des expositions du Vaisseau non plus. La demande du Président de diminuer de 5 % le budget des grands acteurs de la culture en Alsace n’apparaît jamais dans le document. Là encore, vous n’assumez pas, en transparence, vos choix. Là encore, la démocratie repassera. Est-ce que c’est finalement parce que vous avez un petit peu de mal à les justifier ? J’ai déjà pu expliquer tout à l’heure effectivement combien les arbitrages demandés étaient des faux problèmes. Mais là, il est vrai que quand on rentre dans le dur du dur, on a vraiment du mal à comprendre. Faire des économies de bouts de chandelles sur le financement d’acteurs pris à la gorge autant que nous par le contexte économique est incompréhensible politiquement.

Parce que de combien parle-t-on ? 60 000 euros à Archéologie Alsace, 25 000 euros ou musée Lalique, 64 000 aux Dominicains et 100 000 au Vaisseau, pour ne prendre que ces exemples. Voilà des sommes qui sont absolument acceptables pour un budget comme le nôtre, qui est un budget de 2 milliards d’euros. En revanche, elles vont peser quotidiennement très, très lourd pour ces structures. Ce sont des postes, ce sont des programmations culturelles qui seront supprimées, et donc des artistes mis en danger après une période Covid qui a pourtant mis à genoux le secteur. Voilà donc une gestion à l’aveugle, au tableau Excel, qui méprise la réalité du terrain, des structures et des artistes.

Et puis quand même, demander des efforts à nos partenaires historiques et structurants est d’autant plus illisible quand, à côté, vous continuez à vous éparpiller. Demander des efforts mais acquérir de nouveaux établissements comme le château du Hohlandsbourg ou développer le transfrontalier ne peut se faire sur le dos de nos partenaires historiques. Archéologie Alsace, le musée Lalique, les Dominicains ou le Vaisseau financent à eux seuls la moitié de la hausse du budget du transfrontalier. Mais peut-être pensez-vous que ces structures sont épargnées par la hausse des coûts de l’énergie ou qu’elles sont protégées contre l’inflation. Malheureusement, ce n’est pas le cas.

Aussi nous nous abstiendrons. Nous ne soutenons pas cette manière de voir les choses, évidemment, et nous nous abstiendrons sur ce budget. Je vous remercie.

M. BIHL – Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Vice-président. Il y a un peu de mauvaise foi

dans la lecture des chiffres tels qu'ils sont présentés. D'abord quand on considère que ce qui est dramatique dans le budget de la culture c'est que les investissements baissent, c'est une drôle de façon de voir la culture. La culture, ce sont d'abord des dépenses de fonctionnement, c'est d'abord une action contemporaine, c'est d'abord une présence aux côtés des publics, c'est d'abord un accompagnement à l'ouverture au monde. Ce ne sont pas d'abord des investissements. Les investissements, s'ils baissent d'une année sur l'autre, s'ils peuvent être très variables d'une année sur l'autre dans le domaine culturel, c'est aussi qu'il n'y a pas de flux réguliers, mais qu'il y a des projets ponctuels, et des établissements en propre, on n'en a pas des tonnes, donc quand un projet est fait c'est bon pour un moment. Et s'il n'y a pas beaucoup d'investissements cette année dans le domaine culturel, ce n'est pas qu'on a renié, ce n'est pas qu'on a raboté, c'est juste que l'ordre d'exécution conduit à ce que cette année il n'y ait pas de nombreux besoins en matière d'investissement.

Rassurez-vous, dans les années qui viennent, il y en aura de nombreux. Je pense par exemple au Haut-Koenigsbourg, qui a un projet conséquent, qui sera largement soutenu dans les années qui viennent et qui fera largement exploser l'enveloppe de l'investissement en matière culturelle de la Collectivité. Je pense au projet de construction d'un nouveau site d'archives sur Colmar, qui fera largement exploser les budgets culturels en matière d'investissement, peut-être même comme jamais nos deux départements réunis n'auront investi dans des établissements culturels dans les années qui viennent. Mais ces projets, pour les penser correctement, il faut du temps, et ce temps on préfère le prendre pour prendre des décisions correctes, réfléchies, structurées, plutôt que de se précipiter.

Sur le reste, là aussi vous grossissez le trait. Nous avons fait le choix de demander, non pas à des établissements partenaires, mais à nos propres établissements de regarder un petit peu précisément les efforts qu'on peut faire. Vous avez cité les Dominicains. C'est le seul établissement de diffusion culturelle dont la Collectivité européenne d'Alsace assure la régie, en quelque sorte. C'est le seul, si je caricature un petit peu, relais culturel payé par la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un choix, c'est une commande qui est particulière aux Dominicains de Haute-Alsace, d'aller peut-être sur d'autres terrains, d'autres chemins que ceux qui sont habituellement ceux de ces lieux de diffusion. Mais c'est un établissement que nous continuons largement à soutenir. Je rappelle qu'on demande un effort de 5 % sur une subvention que nous verserons qui sera toujours de 800 000 euros en fonctionnement. Je crois qu'avec 800 000 euros en fonctionnement, ce bel établissement aura encore largement les moyens d'accompagner les artistes en résidence, de proposer des créations, de travailler avec les publics et peut-être même d'élargir les publics vers des cibles, y compris locales, qui nous semblent importantes.

Enfin, on demande un effort important à Archéologie Alsace. Moi je l'assume parfaitement. J'assume parfaitement que nous n'avons plus les mêmes besoins aujourd'hui à Archéologie Alsace qu'à l'époque où nous avons besoin de collaborateurs pour préparer le grand contournement ouest, pour préparer la LGV est, et qu'aujourd'hui de grands chantiers de construction sur de grandes emprises foncières, notamment du fait de la mise en application progressive du zéro artificialisation nette, conduisent à ce qu'en matière d'archéologie nous ayons moins de chantiers, donc moins de besoins, donc besoin de moins de collaborateurs. Évidemment on pourrait considérer que cette taille, qui a été largement surdimensionnée par rapport aux besoins usuels de cet outil, pourrait être pérennisée dans le temps. Mais pour quoi faire ? C'est un outil qui nous sert avant tout à faire de l'archéologie préventive dans la perspective de l'urbanisation des terrains naturels ou agricoles. On réduit l'urbanisation des terrains naturels ou agricoles ; on a donc besoin de moins d'archéologues.

Enfin, sur un certain nombre d'arguments que vous évoquez, je suis à votre disposition, on se croise régulièrement, Monsieur KOBRYN, sur les questions culturelles, on pourra rentrer dans les détails. L'intégration du Hohlandsbourg par exemple se fait à coût constant pour la Collectivité. Ce sont des écritures budgétaires qui sont liées à la nature du syndicat

mixte qui change, c'est une réintégration en régie, on le réintègre avec les recettes. Donc ce n'est pas un jeu de d'acquisition d'un patrimoine, qui était finalement déjà un patrimoine détenu, entretenu et animé par la Collectivité. Simplement ça le sera en régie plutôt que par le biais d'un syndicat. Donc on ne baisse pas les actions culturelles ; au contraire on maintient un budget culturel dans une période qui n'est pas simple pour le milieu culturel.

Et nous avons pris le parti d'éditorialiser, et ça c'est un parti qui est complètement assumé, notre travail sur l'offre culturelle. Parce que nous sommes en Alsace dans un territoire qui a la chance d'avoir un foisonnement d'offres culturelles, une large offre culturelle. Tous les acteurs culturels que je rencontre me disent « on a du mal à trouver des publics parce qu'il y a de la concurrence partout sur le territoire, il y en a partout, c'est difficile de se démarquer ». C'est donc dans ce sens-là que nous construisons aujourd'hui notre action culturelle : éditorialiser, donner du sens, donner de la perspective, mettre en réseau. C'est donc un effort conséquent y compris d'ingénierie que nous positionnons au sein de nos services culturels. Nous accompagnons nos acteurs culturels dans leurs préoccupations, nous ne leur demandons pas d'efforts budgétaires, et nous sommes très heureux de poursuivre cette spécificité alsacienne. Quand vous regardez sur une carte de France la densité des acteurs culturels, on est quand même la Région qui se démarque le plus avec les deux autres régions les plus urbanisées de France. Je crois qu'on peut être fiers de continuer à maintenir cette spécificité, tout en donnant cette ligne, cette spécificité, cette couleur si alsacienne que nous souhaitons préserver à nos acteurs culturels.

M. BIHL – Merci Raphaël. Catherine GREIGERT souhaite prendre la parole.

Mme GREIGERT – Merci, chers collègues. Juste un petit mot, parce qu'il faut que je réagisse aux propos de notre collègue Raphaël, en tant que Présidente d'Archéologie Alsace. Certes les métiers de l'archéologie évoluent, il n'y a plus le GCO, mais les services demandés et les services attendus par nos collectivités...

Coupure du micro.

Je ne sais pas à partir de quel moment vous n'avez pas entendu. Toujours est-il que nous ferons au niveau d'Archéologie Alsace l'effort qui nous est demandé. Mais le service continue et le service sera rendu aux communes et aux collectivités. Et ce n'est pas parce qu'on n'a pas le GCO qu'on ne fait pas de l'architecture et de l'archéologie surtout.

M. BIHL – Très bien. Francis.

M. KLEITZ – Oui, juste une petite précision à Raphaël sur les Dominicains. La CeA paye effectivement 800 000 euros à peu près par an. Les autres partenaires payent quand même un peu plus de 600 000 euros. Donc ce n'est pas tout à fait une exploitation en régie.

M. BIHL – Très bien, merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ? Anne.

Mme TENENBAUM – J'aurais aimé réagir aux propos de Florian. En vous écoutant je ne peux m'empêcher de sourire, car j'espère que votre indignation n'est pas à géométrie variable, lorsqu'on voit ce que font les autres collectivités, notamment la Ville de Strasbourg. On ferme les musées, on baisse le budget de la culture, sans que cela ne provoque une quelconque réaction de votre part, vous qui êtes pourtant élu strasbourgeois. Vous vous opposez, vous voyez aussi les conséquences concrètes de leur gestion budgétaire. Quand on a dépensé sans compter depuis deux ans, se laissant enivrer par la dette et l'impôt, dont on chante chaque jour les louanges, on finit par se réveiller le lendemain avec la gueule de bois. Loin de réciter les chapelets pour bénir l'endettement comme le font nos collègues de l'opposition, nous préférons ici une gestion budgétaire responsable. Alors merci à Lara qui a préparé ce budget ambitieux, ainsi qu'aux services, et responsable, qui répond aux urgences du présent tout en préparant l'avenir.

M. BIHL – Merci Anne. Est-ce que, Pascale, tu souhaites conclure peut-être ?

Mme SCHMIDIGER – Oui, merci. Merci Raphaël, tu as répondu point par point aux interventions. Je partage bien sûr ses observations, ses remarques. Je souhaite vous dire que nous sommes sur un budget bien sûr un petit peu contraint. Nous sommes tous impactés par la crise énergétique, et c'est un crève-cœur parfois, bien sûr, de réduire certains budgets. En tout cas c'est un budget qui s'adapte au moment. C'est un budget – Raphaël l'a rappelé, merci – qui a vocation à ne pas être figé, mais qui connaîtra une autre dimension dans les années à venir avec de gros projets d'investissement. Et c'est vrai que nous travaillons sur les archives de Colmar, qui seront une grande opération. Pour rebondir aussi sur le sport, c'est du sport que de conduire une politique culturelle et patrimoniale, mais aussi du sport que de conduire une politique transfrontalière. Je souhaite rappeler aussi à Florian KOBRYN que dans les fonds de SACT il y a un volet culturel. Il ne s'agit pas que du fonds culture, du fonds triennal. C'est vrai que c'est un ensemble, un budget qui reste ambitieux, même si effectivement certains acteurs se voient réduire un petit peu le volet de subventions, mais c'est un appel aussi à la solidarité. Chacun doit être conscient, c'est un des efforts qu'il faut faire. Donc pour moi ça reste un budget responsable et raisonné, avec une ambition malgré tout pour faire vivre la culture alsacienne. Tu as rappelé et vous êtes tous d'accord pour rappeler combien cette culture et ce patrimoine alsacien sont extrêmement riches et variés.

M. BIHL – Merci Pascale. Je propose de passer au vote et donc d'adopter ce Budget primitif de la sixième Commission. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Nous avons cinq abstentions. Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je ne pense pas. Très bien.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Inscrit au titre du Budget primitif 2023 :

❖ *Pour la politique de la Culture et du Patrimoine :*

• En dépenses :

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 16 129 588 € et un total d'autorisation d'engagement de 800 000 €,*
- *en investissement : un crédit de paiement de 4 968 400 € et un total d'autorisation de programme de 3 662 387,38 €,*

• En recettes :

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 063 861 €,*
-

❖ *Pour la politique Europe et Transfrontalier*

• En dépenses :

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 174 573,39 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 716 000 €,*
- *en investissement : un crédit de paiement de 511 750 € et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €,*

• En recettes :

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 352 500 €.*

Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 8 de la présente délibération.

- ❖ *Délègue à la Commission permanente, dans les limites des crédits disponibles au budget, la compétence pour prendre toute décision nécessaire à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Collectivité européenne d'Alsace pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, arrêtées par délibération du Conseil° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022.*

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

KLEITZ Francis s'abstient sur le vote du budget primitif de la politique Culture.

CD-2023-1-7-1 - BUDGET PRIMITIF 2023 : RESEAUX ET MOBILITES

M. MAURER, rapporteur

M. BIHL – On peut passer à la Commission suivante, Commission réseaux et mobilités, présidée par Jean-Philippe MAURER, qui trépigne d'impatience, n'est-ce pas ?

M. MAURER – Monsieur le Président de séance, mes chers collègues. Permettez-moi de rappeler que les routes, non seulement sont un enjeu vital pour notre Collectivité, mais c'est aussi un enjeu civilisationnel. Les grandes civilisations se sont accompagnées de réseaux de communication performants. Ne serait-ce qu'en Alsace d'ailleurs, tout le monde se souvient des voies romaines. Permettez-moi de dire que les Romains sont partis et que nous sommes restés, et que les voies continuent en tout cas à la fois d'inspirer les flux de circulation et de permettre à tout à chacun de pouvoir se déplacer et aller dans les meilleurs délais dans les endroits où il souhaite se rendre. Vous l'avez compris : la mobilité est essentielle et le contrat de la mobilité, c'est l'immobilité. Cette immobilité n'est pas la nôtre et les Alsaciens bougent, à la fois sur l'axe nord-sud, mais également dans toutes leurs capacités transversales, de la plaine vers la montagne, des vallées vers les villes, et inversement. Je tiens à saluer la constance de l'effort de la Collectivité européenne d'Alsace, à la fois pour maintenir un budget tout à fait conséquent et pour permettre également de soutenir à la fois l'entretien et les capacités d'améliorer notre réseau routier.

La première mobilité se fait par les routes. On l'oublie souvent. La voiture et les modes doux sont là où les grandes structures de transports organisés ne vont pas toujours ou ne vont pas souvent. Ainsi, je tiens à rappeler quelques objectifs qui sont les nôtres, à la fois maintenir comme je disais un budget élevé pour l'entretien et la maintenance, financer les projets routiers à la fois d'envergure et de proximité, accompagner les mobilités douces, avec également le soutien de la biodiversité dans les opérations que nous portons, et en étant également partenaire du contrat de plan État-Région notamment pour les lignes de fret, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Quelques données clés rapidement. La CeA, ce sont 6 400 km de routes, 2 500 ouvrages d'art, 3 tunnels, 1 500 km d'itinéraires cyclables, 126 aires de covoiturage et pratiquement 2 900 places de covoiturage.

Ce budget, de quoi est-il fait ? D'abord bien sûr du service des routes, et je tiens à saluer les 1 000 agents qui s'y consacrent, également mes collègues qui m'accompagnent, Thomas ZELLER, délégué aux routes, Laurence MULLER-BRONN sur les itinéraires cyclables, les déplacements cyclables, la politique du vélo, et Annick LUTENBACHER sur la montagne. Ce budget, de quoi est-il fait ? Il s'agit d'un total de près de 103 millions d'euros sur la maintenance et l'entretien courant, et Lara MILLION l'évoquait en introduction ce matin de son rapport : ce sont des dépenses tout à fait importantes, parce que ce que

nous ne ferions pas aujourd'hui, nous devrions le payer trois, quatre ou cinq fois plus cher dans quelques années. Donc notre réseau routier est bien entretenu. Ça coûte de l'argent, mais c'est également à la fois une politique patrimoniale et une façon d'entretenir notre réseau routier, pour qu'il soit optimal. Cet entretien, c'est toute l'année, ce sont les quatre saisons. En hiver on pense à la viabilité hivernale, au printemps et en été on pense notamment aux fauches, mais c'est également un travail permanent, et nos équipes, nos centres d'intervention et d'exploitation sont mobilisés en permanence à cet effet.

Vous avez ici les détails des grandes masses, sur l'entretien courant, plus de 28 millions d'euros, sur la maintenance, 68 millions d'euros. Nous avons également, et je tiens à les citer, les travaux neufs, avec toujours des moyens conséquents mobilisés. On pense toujours aux grandes opérations, la déviation de Châtenois qui se terminera cette année 2023, le TSPO qui est une longue histoire mais dont on commence à voir le terme, notre liaison RD66-RD 35 à Vieux-Thann, la RD105 à Saint-Louis, la liaison Saverne-Bouxwiller, par exemple.

Mais il y a une autre donnée. On peut revenir sur la slide précédente, pour rappeler que dans les travaux neufs nous avons des moyens tout à fait conséquents qui sont portés sur la protection de l'environnement et l'ensemble des mesures qui peuvent accompagner l'environnement. C'est l'environnement des riverains, c'est l'environnement également des espaces naturels qui sont tout autour et également la capacité d'accompagner ces aménagements de mobilités douces (itinéraires cyclables, murs antibruit, infrastructures de protection de l'environnement). C'est également le partenariat sur de grands projets portés notamment à travers le contrat de plan État-Région, mais également le partenariat en proximité avec les collectivités territoriales ou locales, car mes collègues l'ont évoqué toute la journée également, le maillage fin de notre territoire fait qu'il n'y a pas de secteur délaissé, et je tiens à saluer l'ensemble de mes collègues qui s'y consacrent également pour porter ces projets en proximité. Nous intervenons également sur des projets de fret ferroviaire, pour la simple et bonne raison que les camions et les marchandises qui circulent sur le réseau ferroviaire ne sont pas sur les routes, ce qui nous va très bien.

Permettez-moi de faire une petite parenthèse sur les crédits d'études. Ce sont des moyens importants qui sont mobilisés, mais qui sont essentiels, vers la contrainte notamment environnementale, de plus en plus prégnante, de plus en plus importante. Donc cela nécessite des travaux qui prennent quelquefois plusieurs années, pour être en capacité d'avoir des projets qui sont acceptables au niveau de leur insertion environnementale, de l'ensemble des autorisations qui sont demandées, ce qui fait que ces projets s'inscrivent à la fois dans le temps et dans la durée.

Nous avons également un projet qui est engagé depuis maintenant quelque temps. C'est le R-Pass, la taxe poids-lourds, où la aussi le portage se fait d'une manière totalement constante.

Vous l'aurez compris, l'Alsace, c'est un secteur économique autour des travaux routiers, ce sont des chantiers sur les routes. On peste quelquefois quand on est ralenti dans nos déplacements. Sachez également que ce sont nos investissements qui permettent d'avoir ce réseau routier tout à fait adapté. Je souligne également, ce sont quelquefois des reproches qui ont été entendus cet après-midi, que le budget routes a un excellent taux d'exécution des crédits votés, donc cela participe également à la capacité de la Collectivité de mener à bien ses projets. Je tiens aussi à saluer l'excellente dynamique entre les équipes désormais alsaciennes des routes, qui sont celles des deux anciens départements, et les équipes de l'État qui nous ont rejoints, puisque 400 km d'autoroutes nous ont été confiés et la synergie est tout à fait appréciable.

Enfin, permettez-moi de conclure par la politique de la montagne qui est portée par ma collègue Annick LUTENBACHER. On le sait très bien, les enjeux climatiques aujourd'hui nécessitent un accompagnement pour une transition écologique et un écotourisme sur les

quatre saisons. Donc le cabinet d'études ÅLTISENS nous accompagne sur cette stratégie de développement pour accompagner cette évolution. Donc notre engagement est affirmé à travers le portage qui est fait, et je salue l'ensemble de mes collègues élus sur les sites de montagnes, qui sont tout à fait attentifs à cette évolution, et qui nous permettent aujourd'hui, comme demain, de consacrer des moyens tant en investissement qu'en fonctionnement. Je ne prétends pas avoir été exhaustif, mais en tout cas j'espère être allé à l'essentiel. Merci beaucoup.

M. BIHL – Merci Jean-Philippe. Vous pouvez l'applaudir.

Applaudissements.

Merci Jean-Philippe. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Oui, je vous passe la parole.

M. FREMONT – Merci. Dans le contexte de crise écologique et économique que nous connaissons, vous rappelez dans le rapport, je cite, que « l'année 2022 a été marquée par le contexte de fortes hausses des prix. Les matériaux, l'énergie et le matériel atteignent des niveaux historiques qui se répercutent directement sur le coût de fabrication et de mise en œuvre des enrobés, impactant fortement le budget de l'entretien et de la maintenance du réseau routier de la CeA. » Avec notamment les 6 410 km de route et les 2 578 ouvrages d'art gérés par la CeA, il est logique effectivement que la Collectivité soit impactée, avec également le besoin d'un entretien de qualité pour garantir la sécurité des usagers. Ensuite nous savons déjà que la création de nouvelles routes ou l'augmentation du nombre de voies de circulation provoque toujours plus de trafic routier, donc toujours plus de pollution, donc toujours plus d'impacts de l'activité humaine sur l'environnement et sur la santé. En effet, comme le rappelle le ministère de la Transition écologique, le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre de la France.

Pourtant, en parallèle, les nouveaux projets routiers la CeA, qui viendront étaler encore davantage ce réseau, restent nombreux, trop nombreux. Ils représenteront un coût de plus de 24 millions d'euros d'investissement pour la seule année 2023, qui viendront s'additionner aux 41 millions déjà dépensés en 2022 et à tous les millions qui viendront sur les exercices suivants. Parmi ces projets, d'une part nous notons la poursuite de chantiers déjà entamés, mais d'autre part nous notons également le financement des études pour de nouveaux projets routiers, qui engageront encore financièrement la CeA sur plusieurs années. Alors je regrette que vous ne preniez pas la mesure des signaux qui nous sont envoyés ces dernières années, voire ces dernières décennies en réalité, et qui devraient nous inciter à plus de sobriété et nous inviter à repenser les mobilités en apportant de nouvelles solutions aux Alsaciens et aux Alsaciennes.

Je rappelle également que de nombreux projets sont lancés alors même que nous n'avons pas encore défini les modalités d'application de la future taxe poids-lourds R-Pass, et nous ne connaissons donc pas encore l'étendue de son impact positif sur le trafic routier. Projet R-Pass pour lequel vous engagez plusieurs millions d'euros d'investissements, et pour lequel notre Président annonce en même temps dans la presse être prêt à tout arrêter face aux inquiétudes des transporteurs routiers. Cela, malgré les 80 % d'opinions favorables lors du sondage OpinionWay du début 2022 réalisé auprès des Alsaciens et des Alsaciennes. Le législateur a attribué à la Collectivité européenne d'Alsace le droit à un outil de lutte contre le report sur son territoire du trafic routier européen de marchandises. C'est bien, rappelons-le, pour la santé des Alsaciens et des Alsaciennes, et il est important d'affirmer une volonté forte d'actionner ce nouveau levier déjà effectif depuis dix-sept ans côté allemand.

Pour conclure, je regrette que ce budget mobilités, vu les nouveaux projets routiers qui continuent à être engagés, ne reflète pas suffisamment d'enseignements tirés des crises

écologiques et économiques traversées. Merci.

M. BIHL – Très bien. Lucien MULLER souhaite intervenir.

M. MULLER – Merci Président. Je n'interviendrai bien sûr pas dans le sens du rapporteur précédent, comme vous pouvez vous en douter, puisque c'est plutôt pour réclamer une route. La présentation de notre collègue a été très bien faite. Jean-Philippe a fait une très belle présentation. Mais dans notre secteur nous avons un gros problème, je dirais un gros reproche par rapport à ce rapport. En effet, nous avons une liaison de l'A35 vers la RD83, donc la RD18, qui a été déjà reprise de nombreuses fois dans les rapports, et qui a été reprise au niveau de la note d'orientations budgétaires, sachant que cette route est très, très dangereuse, puisque depuis la réalisation de la sortie Niederentzen qui remplit pleinement sa fonction, on a énormément de poids-lourds, avec une route qui a des accotements non stabilisés, et je dirai des poids-lourds qui peuvent à peine se croiser. Comme je l'ai dit précédemment, cette route était plus ou moins retenue, quand je dis plus, c'est qu'elle apparaissait déjà dans les rapports, même avant la CeA, elle était dans les notes d'orientations budgétaires, et on l'a sortie dans le présent rapport sans qu'au niveau de notre secteur on soit au courant. C'est-à-dire qu'au niveau de la Commission territoriale, on n'a jamais été informés qu'on allait retirer cette route. Il faut quand même savoir qu'il y a déjà eu un mort directement sur le tronçon, beaucoup d'accidents, et comme je l'ai dit avant qu'il est très, très dangereux de la fréquenter. C'est la raison pour laquelle personnellement je ne voterai pas le rapport, et probablement ceux qui utilisent la route et peut-être ceux qui sont en Commission territoriale aussi, parce qu'il n'est absolument pas normal que les élus d'un canton ne soient pas informés quand on retire une route d'une telle importance, sachant que la note d'orientations budgétaire prévoyait des études et travaux début 2023, que les services mêmes de la CeA considèrent cette route comme très dangereuse, et qu'on m'a simplement répondu : « On sait qu'on doit bien faire quelque chose. » Alors moi, je suis désolé, mais je n'ai pas envie de marcher derrière un cercueil.

M. BIHL – Ok. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce Budget primitif routes ? A priori ce n'est pas le cas. Si. Denis.

M. SCHULTZ – Merci Monsieur le Président. Quand j'entends les deux interventions, je me dis qu'il faudrait peut-être diminuer l'attribution ou la réflexion de routes à Strasbourg et les reporter là-bas.

M. BIHL – Ok, c'est enregistré Denis. Est-ce que, Jean-Philippe, tu souhaites apporter une petite conclusion avant de passer à l'adoption du rapport ? Je te donne la parole. Pardon, Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Merci, Monsieur le Président. Je voulais me féliciter quand même de la part qui est destinée aux déplacements doux, puisqu'il y a un plan vélo qui fait partie des investissements pour l'année 2023. On a remonté de tous les cantons les envies bien sûr et les projets. On a vu que sur les 42,2 millions d'euros de programmes de travaux neufs, il y a quand même 10 millions qui sont consacrés à des mesures de protection pour l'environnement et pour tout ce qui est parkings de covoiturage, pistes cyclables sur le domaine départemental. Donc il y a quand même beaucoup de projets. On attend bien sûr que l'État, qui a promis beaucoup d'argent dans le cadre de la mobilité, débloque cet argent puisque tous les territoires ont des projets de mobilités douces, mais qui sont coconstruits avec des crédits d'État, qui déclencheront à ce moment-là les travaux et qui déclencheront les budgets de la CeA. En tout cas, les deux départements sont des départements modèles pour les investissements qui ont été faits en infrastructures de mobilités douces. Bien sûr on n'arrivera jamais à ce que tout le monde circule à vélo, ce n'est pas possible, et on aura tous encore besoin de voiries pour des déplacements plus familiaux ou plus lourds. Mais le plan vélo est quand même un aspect très valorisant de ce que nous faisons en Alsace. Merci.

M. BIHL – Merci Laurence. Yves, je crois. Annick.

Mme LUTENBACHER – Merci Président. Je voudrais juste réagir aux propos de Lucien. Sachant que le rapport inclut aussi la politique montagne, qui est une politique forte pour la défense du territoire de jeux de nos Alsaciens, un territoire de jeux mais aussi un territoire d'enjeux, car les défis sont importants au niveau de la montagne alsacienne, avec bien entendu le défi économique, le défi en matière d'emploi, le défi en matière de développement durable, le défi en matière d'aménagement quatre saisons. Et nous accompagnons les acteurs locaux sur leur soutien à cette politique montagne au travers des syndicats mixtes haut-rhinois qui portent sur les quatre grands sites de la montagne haut-rhinoise pour un montant global de 1,8 million. Sachant également que nous sommes en train de revoir la convergence au niveau des deux anciennes politiques départementales 67 et 68, donc il y a un gros travail d'études qui est en cours avec le cabinet ALTISENS. On avait un comité de pilotage très récemment, le 1^{er} février dernier, sur le sujet, et le cabinet va continuer de nous soutenir sur l'évolution de nos sites de montagne. Donc je crois que c'est un élément important de la politique de la Commission de Jean-Philippe MAURER.

Par contre je rejoins complètement Lucien MULLER, quand il exprime les besoins au niveau de la RD, dont je ne connais pas le numéro, que j'emprunte régulièrement pour venir à Colmar ou à d'autres réunions. Je confirme la dangerosité et la difficulté de cette route, qui mérite effectivement des travaux de restructuration. Donc je voulais exprimer ce soutien aux propos de Lucien MULLER.

M. BIHL – Très bien. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Jean-Philippe, je te redonne la parole pour conclure.

M. MAURER – Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, j'ai bien pris note des observations des uns et des autres. Monsieur FREMONT, je ne vais pas refaire le coup de l'erreur de parallaxe, mais je tiens quand même à préciser qu'il faut distinguer deux types de travaux neufs, de travaux routiers. L'écrasante majorité des travaux que nous réalisons sont sur les axes qui existent déjà. Ce ne sont pas des créations nettes de voiries en plein milieu d'espaces naturels, bien au contraire. Donc ces travaux que nous menons sont sur les axes déjà fréquentés, comme je le disais. Il s'agit à la fois de les améliorer, de les sécuriser, de les compléter, parce que les années passent et les flux s'accroissent, se complexifient, et la capacité en tout cas d'y répondre et de les améliorer nécessite des travaux sur les axes qui sont déjà existants. Donc la consommation de l'emprise foncière est très limitée. Ce n'est pas du tout la dévastation que vous pouvez imaginer. Quand j'évoquais également les crédits d'études, c'est notamment l'ensemble des crédits qui sont nécessaires pour faire des études sur des projets de création de routes assez nouvelles, et qui aujourd'hui comme hier, mais ce sera de plus en plus contraignant, nécessitent des études environnementales très poussées, très exigeantes, qui requièrent à la fois beaucoup d'expertises, parce qu'un certain nombre de structures à la fois régionales mais également nationales ont des avis à émettre : si leur avis est négatif, ces créations de routes ne se feront pas. Donc nous prenons le temps de faire ces études. Et la vision que vous pouvez avoir du bulldozer qui traverse comme ça une forêt ou une plaine verdoyante, en tout cas, n'existe pas, n'existe plus. L'ensemble des compensations environnementales est d'ailleurs tellement énorme que je circule avec le Président et des fois aussi avec les élus sur les territoires pour présenter aujourd'hui les contreparties environnementales exigées, et je peux vous assurer qu'en tout cas ça laisse pas mal d'inquiétudes sur la capacité de trouver ces compensations environnementales en restituant un biotope égal, je le précise.

Je tiens également à préciser que, sur la taxe poids lourds, c'est justement ce que nous faisons pour réguler le flux des poids lourds. Donc plus de poids lourds iront ou resteront en Allemagne, mieux nous nous porterons. Donc nous ne sommes pas des inconscients qui faisons de la publicité pour que les poids lourds viennent circuler en Alsace. Donc le travail

est mené sur cette taxe poids lourds. Nous ne sommes pas soumis à un lobby, quel qu'il soit. Tout cela se fait en bonne intelligence, dans le respect dû aux uns et aux autres. Le Président BIERRY a annoncé dans la presse il y a quelque temps que le cas échéant nous reviendrons peut-être, probablement, vers les Alsaciens pour avoir un avis. En tout cas ce ne sont pas des lobbies de transporteurs qui nous dictent notre conduite. Si ça devait vous inquiéter, en tout cas je peux vous rassurer à cet égard.

Enfin pour conclure, je remercie mon collègue Lucien MULLER de son intervention. Juste pour préciser que la fabrication budgétaire avait plusieurs étapes. Donc entre les orientations budgétaires et le document, la pesée finale, que nous avons, il y a eu quelques évolutions. L'encre n'a jamais été sèche. Donc les choses ont été écrites et réécrites, prises et reprises régulièrement. Je l'ai dit en Commission des routes : toutes les opérations qui figurent, l'engagement est pris que ce sera réalisé, ou en tout cas les échéanciers prévus de début de réalisation sur le mandat seront tenus. Il a fallu à un moment donné faire quelques ajustements. Cette voie que tu évoques bien entendu est sous contrôle, des études environnementales commenceront cette année bien entendu. Oui, il faut faire quelques études environnementales, on ne peut pas juste arriver comme ça. Donc l'engagement est en tout cas pris que, durant le mandat, ce sera fait. Donc il n'y a pas de négligence de notre part. Sur le réseau routier alsacien de temps en temps, hélas, il y a des accidents, sur des axes plus ou moins sécurisés, ou pas ou très sécurisés. C'est quelquefois aussi les aléas de ceux qui circulent. En tout cas on souhaite continuer de nous y consacrer bien entendu. Je sais, parce que je suis à l'écoute d'un certain nombre de mes collègues, qu'ils souhaiteraient que ça aille plus vite. Nous essayons vraiment d'optimiser les moyens pour ce qu'ils sont. Pour le dire aussi, la programmation des travaux peut être sujette à des recours contentieux, qui peuvent retarder un certain nombre de chantiers. Donc on espère avoir également la souplesse nécessaire pour adapter le calendrier des travaux, contraintes qu'on peut avoir sur certaines opérations et qui donneront peut-être de la facilité sur d'autres. En tout cas le sujet n'est ni sous-estimé ni mésestimé. En tout cas je prends cet engagement de dire que durant le mandat ce sera fait. Je crois aussi que les élus, quels qu'ils soient, auront un bilan de mandat qu'ils souhaitent bien sûr porter. Et je le dis d'autant plus volontiers que, pour ma part, n'ayant aucun kilomètre de voirie départementale sur le territoire de l'Eurométropole, je n'ai aucun plaidoyer pro domo, donc je continue d'être au service de mes collègues avec les moyens dont je dispose et que chacun, à sa place, cherche en tout cas à optimiser. Voilà le message en tout cas d'espoir que je souhaitais te transmettre en temps et en heure ici dans cette Assemblée plénière. Merci beaucoup.

M. BIHL – Merci Jean-Philippe. Lucien, tu fais court s'il te plaît, parce qu'on a d'autres rapports et c'était la conclusion.

M. MULLER – J'ai bien entendu le message. Mais de toute façon une programmation durant le mandat, pour moi, vu l'état de cette route, ce n'est pas suffisant. Ce qui est surtout inadmissible, c'est que les élus du territoire ne sont pas au courant quand on sort une route de ce type. Je regrette qu'on mette toujours seulement la responsabilité en termes financiers. Parce que nous n'avons jamais demandé les 10 ou 12 millions qui étaient prévus au départ. Il était prévu des montants bien moins importants pour sécuriser le secteur et l'assise. Tout ça a été enlevé, ce n'est plus dans le rapport. Et c'est ça que je regrette. Et je maintiens ma position.

M. BIHL – Très bien. Je propose de passer au vote et donc d'approuver le Budget primitif 2023 pour les réseaux et la mobilité. Qui est contre ? Quatre voix contre. Qui souhaite s'abstenir ? Pas d'abstentions. Pardon. Trois abstentions. On a fait le tour. Très bien.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique des routes, infrastructures et mobilités :*

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 28 859 216 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 121 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 33 893 419,61 €

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 770 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 25 899 393 € et un total d'autorisation de programme de 11 792 983,07 €,

- ❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique Montagne :*
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 895 520 € et une autorisation d'engagement de 46 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 932 500 € et une autorisation de programme de 55 000 €

 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 25 000 €,

- ❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.*

- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Colmar d'un montant de 40 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR. Les crédits seront prélevés sur le programme 083, chapitre 65, fonction 843, nature 657348.*

- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Mulhouse d'un montant de 60 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 083, chapitre 65, fonction 843, nature 657348.*

- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Colmar d'un montant de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR. Les crédits seront prélevés sur le programme 075, chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.*

- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Mulhouse d'un montant de 140 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 075, chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.*

- ❖ *Autorise le maintien des taux de subvention des communes et EPCI du Haut-Rhin appliqués en 2022 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des Routes Départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de Police » et arrivés complets au cours de l'année 2023, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.*

- ❖ *Autorise le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » (hors opérations de sécurité*

en traverse d'agglomération) et « amendes de police » (telles que résultant de la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013) pour tous les dossiers de demandes de subventions des communes et EPCI du Haut-Rhin arrivés complets au cours de l'année 2023, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.

Adopté à la majorité

4 voix contre : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

3 abstentions : ELMLINGER Carole, MARTIN Monique, MULLER Lucien

M. BIHL – On a vu l'ensemble des rapports budgétaires. On a encore quatre ou cinq rapports qui concernent les politiques publiques et les partenariats structurants, avec un premier rapport important de la première Commission qui concerne la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires. Il nous est proposé d'adopter des contrats territoire Alsace 2022-2025. Je passe tout de suite, avec l'accord de la Présidente Isabelle DOLLINGER, la parole au rapporteur Marie-Paule LEHMANN.

CD-2023-1-1-2 - STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES ADOPTION DES CONTRATS DE TERRITOIRE ALSACE 2022-2025

Mme LEHMANN, rapporteur

Mme LEHMANN – Merci Président. Avec l'accord, et à la demande de la Vice-Présidente de la Première Commission, pour être complètement complet. Chers collègues, la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace est ancrée dans la proximité et au cœur des préoccupations des territoires. Dès sa création et sous l'impulsion de notre Président nous avons structuré notre organisation autour de sept territoires d'action. Je fais court, parce que je pense que ce sont des choses que vous connaissez tous, donc je vais essayer d'aller à l'essentiel. Après deux années de travail, sept contrats rédigés sont proposés, ainsi que la validation des enjeux et objectifs prioritaires pour la période 2022-2025.

Le contrat de territoire Alsace définit un nouveau partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et des acteurs locaux. Ce contrat de territoire a vocation de construire un travail en réseau durable et une dynamique d'acteurs locaux au-delà du projet dans une approche globale et coordonnée pour agir sur les enjeux prioritaires définis collectivement. Ces contrats, dans chaque territoire, couvrent la période 2022-2025, je l'ai déjà dit, et s'adressent aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, afin de partager des objectifs de développement et d'amélioration des services aux habitants.

Nous souhaitons donc maintenir un haut niveau d'accompagnement financier des territoires au travers de quatre fonds. Je les rappelle rapidement : le FST fonds de solidarité territoriale, le fonds d'innovation territoriale, le fonds communal Alsace FCA et le FAA fonds d'attractivité Alsace qui, financièrement, est sans doute le plus important. Ces fonds sont proposés dans cette contractualisation.

In fine, la Collectivité européenne d'Alsace va investir près de 400 millions d'euros en faveur des habitants et des territoires sur la période 2022-2025 au travers du réseau d'ingénierie territoriale alsacien à disposition des territoires, que nous appelons sympathiquement RITA, pour un montant de 64 millions d'euros, des moyens existants de soutien à l'investissement pour 173 millions d'euros et de ces nouveaux fonds financiers pour un montant de 167 millions d'euros concernant le fonds d'attractivité Alsace, le fonds communal Alsace, le fonds d'innovation et le fonds de solidarité territoriale. Pour réussir,

chers collègues, nous avons besoin de l'engagement et du soutien de chaque conseiller d'Alsace pour porter haut et fort notre démarche d'accompagnement des projets du territoire auprès des habitants de nos cantons.

Je pense qu'avec Isabelle, s'il y a des questions, nous sommes à votre disposition.

M. BIHL – Merci Marie-Paule. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Michèle.

Mme ESCHLIMANN – Monsieur le Président, chers collègues. En tant que Vice-Présidente du territoire Ouest, je souhaite simplement profiter de ce rapport pour souligner la force des contrats de territoire, et tout particulièrement du fonds d'attractivité Alsace. Marie-Paule l'a précisé il y a quelques instants, notre contractualisation est basée sur l'élaboration de sept portraits de territoire qui ont été réalisés en 2021, un par territoire d'action, avec l'appui de l'ADAUHR, ATD Alsace, ce qui permet des accords au plus près des besoins prioritaires de chacun des territoires, car ces portraits mettent en relief les atouts et leviers d'actions propres à chaque territoire. Ce travail d'écoute et de concertation sur le terrain a abouti à une contractualisation intelligente afin que chaque territoire soit en capacité de relever les défis sociétaux, d'assurer les transitions et de répondre aux enjeux locaux. Cette contractualisation, c'est l'engagement citoyen tel que nous le concevons à la Collectivité européenne d'Alsace, au plus près des hommes, au plus près des réalités et au plus près du quotidien. Cette contractualisation avec les territoires permet aussi un véritable partenariat avec les différentes collectivités dans la durée et permet de ne plus être perçu comme un simple guichet financier. L'ensemble des projets gagnent ainsi en qualité, en ampleur et en cohérence, parce que tous les acteurs en responsabilité sur le territoire unissent leurs forces, leurs moyens, leurs expertises en coconstruction pour une vision partagée du territoire. Cette contractualisation, c'est un modèle qui a du sens, qui permet de renforcer la présence territoriale des élus, mais aussi des agents du territoire qui connaissent particulièrement bien et parfaitement le cadre local et suivront dans la durée les projets au travers des réunions bilans réguliers. Cette contractualisation permet aussi d'emmener tout notre réseau d'ingénierie dans les territoires, en relation avec les différents projets.

M. BIHL – Merci Michèle. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Pierre. Je voulais tout simplement réagir sur deux points. Le premier, c'est un petit peu la démarche générale qui a été notamment rappelée. Il est vrai que les portraits de territoire, c'était une mine d'informations extrêmement intéressantes qui venaient au plus près compléter un petit peu l'expertise et la connaissance qu'on pouvait avoir du terrain, et surtout l'objectiver, lui donner un peu plus de matière. Ce que je regrette davantage, c'est qu'il y a quand même eu un travail assez poussé dans l'ensemble des commissions, et là je salue le travail fait par Jean-Louis HOERLÉ dans sa Commission, mais que ce qui ressort de ces contrats est une très forte homogénéité des enjeux. On sent qu'il y a eu un peu une uniformisation qui a été plaquée a posteriori, c'est-à-dire qu'il y a eu le travail de terrain, il y a eu le portrait de territoire, le diagnostic commission par commission, et ensuite cette espèce de canevas dans lequel chaque territoire a dû s'inscrire. Donc je pense que ça réduit un petit peu la portée et le caractère extrêmement adapté de la contractualisation, même si un certain nombre d'enjeux évidemment sont transversaux à l'ensemble de nos politiques. Donc je regrette un petit peu que l'on soit resté un peu au milieu du gué sur cette démarche de contractualisation.

Ensuite c'est une question plus générale. Ça c'est surtout un outil vis-à-vis des communes, avec lequel on peut agir sur différents cantons. Est-ce qu'on en fait également un outil pour nous ? C'est-à-dire que, concernant les politiques publiques que nous allons pouvoir construire, notamment les enjeux spécifiques de chaque territoire, est-ce qu'on en fait un enjeu d'investissement, mais aussi peut-être de fonctionnement ? Quelle est la marge de manœuvre, commission territoriale par commission territoriale, pour pouvoir s'attaquer aux enjeux ? Je pense à Strasbourg et Mulhouse par exemple, où il y a des enjeux de

précarité, de lutte contre la précarité extrêmement forts. Ça s'inscrit dans le cœur des contrats. Est-ce qu'il y aura une marge de manœuvre au niveau de chaque commission territoriale pour pouvoir porter en propre des projets qui seraient vraiment à l'initiative des élus, pour que cette contractualisation ne soit pas seulement à destination de nos partenaires, mais que ça soit également un vrai levier au sein de notre Collectivité pour mieux piloter la politique publique au plus proche du terrain ? Je vous remercie.

M. BIHL – Merci Florian. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – C'était plus des interrogations, sur l'articulation, que je n'ai pas complètement comprise, notamment pour les fonds communaux qui ont déjà commencé à faire leurs effets dans les territoires. J'ai le sentiment, mais j'ai essayé de bien lire la délibération, d'une part qu'on ne revient pas sur les règles du fonds communal dans cette délibération. D'autre part, il y a une condition de signature du contrat de territoire : est-ce que c'est une condition de signature pour chaque commune, ou est-ce que c'est juste pour les intercommunalités ? C'est juste pour bien comprendre. Chaque commune. Alors il faudra quand même faire attention à ce que ça ne devienne pas de la bureaucratie.

M. BIHL – D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? Sinon je propose à Isabelle d'apporter les réponses.

Mme DOLLINGER – Raphaël, tu as bien fait de le préciser. Mais en tout cas on passera dans chaque instance, donc dans les communes et dans les intercommunalités. Concernant le fonds communal Alsace, on ne pourra que verser la subvention quand la commune aura adopté ce contrat-cadre, qui effectivement relève des enjeux mais aussi du portrait de territoire. Donc c'est un exercice que nous avons déjà fait. Et c'est vraiment, là aussi, dans les instances, et j'invite même les conseillers d'Alsace à venir dans les conseils municipaux pour présenter la convention. C'est aussi entendable et en tout cas une possibilité. Donc ça, c'est le premier point.

Monsieur KOBRYN, par rapport au fonds, vraiment, aujourd'hui, la contractualisation c'est pour l'investissement, donc on ne parle pas du tout du fonctionnement d'une institution ou de quelque chose, d'un pôle qu'on veut créer dans un territoire. Là on n'est que sur des investissements. Quelque part, au niveau des enjeux, les enjeux ont été validés dans chacune des commissions territoriales, donc ce sont des enjeux qui correspondent aussi aux sept territoires, donc à chaque territoire. Bien sûr il y en a qui se ressemblent, qui se rejoignent. Mais en tout cas le travail a été fait. Alors c'est sûr qu'on est aussi sur de nouveaux enjeux, notamment des transitions énergétiques et écologiques. Mais encore une fois, normalement ces enjeux ont été répertoriés par les portraits de territoires qui ont été effectivement réalisés dans l'ensemble des territoires. Mais là on n'est que sur l'investissement. Et notamment sur les investissements dans le cadre du fonds d'attractivité, ce sont vraiment des projets où on voit vraiment un intérêt à ce que ce soit développé dans ces territoires. Et ce sont des engagements réciproques qui sont demandés aussi aux porteurs de projets.

M. BIHL – Très bien, merci Isabelle. Je propose de passer au vote et je propose d'adopter cette stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, avec l'adoption des contrats de territoire Alsace sur la période 2022-2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a quatre abstentions. D'accord.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve, dans le cadre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, les enjeux prioritaires et les objectifs opérationnels des sept territoires d'action alsaciens tels que détaillés en annexe à la présente délibération ;*

- *Approuve les Contrats de territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg, Ouest Alsace Saverne Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur - Doller, pour la période 2022-2025, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens, et autorise le Président à signer lesdits contrats joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Précise que le Comité de suivi de chaque contrat de territoire est présidé par le Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace en charge du territoire concerné et sera composé des Conseillers d'Alsace de ce territoire - tels qu'ils figurent en fin des contrats précités - et des représentants des autres parties signataires ;*
- *Rappelle que la signature des Contrats de territoire par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens constitue un préalable à la contractualisation de projets au titre du Fonds d'Attractivité Alsace et au versement de tout soutien financier au titre du Fonds Communal Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, conformément aux règlements correspondants desdits fonds tels qu'adoptés par délibération n° CD- 2022-3-1-1 du Conseil de la collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 ;*
- *Décide que l'octroi de soutien aux projets éligibles au titre du Fonds d'Attractivité Alsace interviendra chaque année en deux temps (délibération au printemps et délibération à l'automne) ;*
- *Décide que les dernières demandes de soutien au titre des fonds dédiés aux projets des territoires (Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds Communal Alsace, Fonds d'Innovation territoriale alsacien et Fonds de Solidarité Territoriale) devront être déposées auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au plus tard le 30 septembre 2025 ;*
- *Précise que les crédits nécessaires seront mobilisés annuellement selon les inscriptions budgétaires.*

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. BIHL – Juste une petite question d'ordre pratique. Je vous invite à ne pas quitter la salle, parce qu'il nous reste trois rapports et nous sommes limite, par rapport au quorum, si j'ai bien compris. Donc on va essayer d'avancer assez rapidement.

Le rapport suivant, c'est le rapport de la cinquième Commission, jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme. C'est Nicolas qui présente.

CD-2023-1-5-2

LA NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE ALSACIENNE : L'ALSACE NOUS UNIT, LE SPORT NOUS RÉUNIT !

Mme MARAJO-GUTHMULLER et M. MATT, rapporteurs

M. MATT – Monsieur le Premier vice-président. Pour la présentation du rapport je vais céder la parole dans un premier temps, si vous le permettez, à Nathalie MARAJO-GUTHMULLER.

M. BIHL – Nathalie.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Monsieur le Président de séance, chers collègues. Nicolas complétera ; on présente à deux. Comme il s'agit d'une nouvelle politique, je vais me permettre de m'attarder quelque peu sur la méthodologie. Équité, équilibre, objectivité : s'il fallait choisir entre de nombreux objectifs que nous avons en tête, entre de nombreux principes auxquels nous ne souhaitons pas déroger à l'écriture de cette politique sportive à l'échelle alsacienne, ce serait bien ces trois mots, équité, équilibre, objectivité. Et il y aurait aussi eu concertation, dialogue, humanité, bénévolat, santé, responsabilité, jeunesse, rayonnement, épanouissement, excellence, engagement, démocratie et tant d'autres, qui nous guidaient et nous animaient.

Je me réjouis de pouvoir proposer, avec mon Vice-président, que dis-je, mon chef Nicolas MATT, à votre approbation une politique qui est le fruit d'un très long travail de concertation et d'élaboration, une politique totalement convergée à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous avons déjà donné des signes d'uniformisation dès 2022, en déployant plusieurs dispositifs s'exerçant sur tous les territoires de la CeA, dont le lancement d'un appel à projets « Faire bouger les Alsaciens », les bourses aux espoirs sportifs, les aides aux sections sportives scolaires et diverses aides au handisport.

Pourquoi l'objectivité est-elle si essentielle ? Parce que sans objectivité des critères, il n'y a pas d'équité possible. Or en tant que conseillers d'Alsace, nous devons pouvoir parcourir toute l'Alsace en regardant les acteurs du monde sportif, les acteurs du monde associatif, dans les yeux très sereinement, parce que nous avons appliqué les mêmes calculs à tout le monde, qu'un événement ait lieu à Mulhouse, à Sarre-Union, à Altkirch, à Sélestat, à Strasbourg, à Reichshoffen ou à Munster. Il en va de notre responsabilité de gestionnaire vertueux des deniers publics. Il en va de notre devoir de rendre la pratique sportive accessible à tous les habitants de notre territoire alsacien, pour leur santé, leur bien-être, le lien social et l'accès à l'excellence sportive.

L'équité passe aussi par la simplification administrative, un enjeu important pour que les associations les plus petites, les moins structurées puissent prétendre également à des aides. Nous privilégions le numérique, sous une forme plus intuitive, simplifiée, mais acceptons toujours le papier.

Ce fut un travail considérable de mettre à plat les dispositifs des deux anciens départements, de les analyser, d'en mesurer l'efficacité, l'intérêt sans parler des contraintes budgétaires. Et puis il a fallu reconstruire une nouvelle politique en tenant compte des historiques de l'existant, mais en se projetant aussi vers l'avenir, en s'adaptant à notre époque, aux nouveaux sports, aux nouveaux modes de pratiquer le sport. Cette politique s'est construite par étapes, toujours dans la concertation et dans un esprit démocratique. D'abord avec nos collègues élus en créant un comité de pilotage d'élus départementaux paritaire, trois Haut-rhinois, trois Bas-rhinois, trois femmes, trois hommes, qui s'est réuni à plusieurs reprises pendant plusieurs heures à chaque fois pour suivre les avancées, être consulté, être force de proposition. Dans le même esprit la politique a été présentée à deux reprises dans les commissions territoriales pour avoir ces retours-ci également. En parallèle il y a eu la concertation avec le monde sportif. Ainsi, nous avons régulièrement rencontré les présidents des comités départementaux olympiques et sportifs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, nous avons rencontré les présidents des comités départementaux régulièrement à Colmar et à Strasbourg. Ainsi, en mai 2022 aux internationaux de tennis avec le Président lors d'un moment festif et convivial, nous leur avons présenté la démarche et avons été à l'écoute des présidents des comités qui sont nos interlocuteurs privilégiés, nos relais auprès des clubs. Enfin, en juin à Sélestat

nous les avons invités à travailler en atelier pour définir des pistes. Cela a été vraiment très constructif et très apprécié. Il est essentiel que nos dispositifs collent aux besoins du terrain, et pour qu'ils y collent il faut les connaître. Nous nous sommes donc confrontés aux acteurs du monde sportif qui nous ont d'ores et déjà exprimé leur satisfaction à la découverte de quelques pistes.

Évidemment il y a toujours des choix à faire, et choisir c'est renoncer. Il y a des contraintes budgétaires importantes liées à une conjoncture morose. Et pourtant, de façon volontariste est pleinement conscients que l'investissement dans le sport est gagnant, nous avons augmenté le budget. Et je me réjouis que notre ambition serve en priorité les bénévoles, indispensables, précieux, qui sont les garants d'une pratique sportive pour tous, partout.

J'ai évoqué l'équité, rendue possible par l'objectivité, j'ai parlé de concertation, mais pas encore d'équilibre. Or ce fut sportif, un travail d'acrobate, d'élaborer une politique parfaitement équilibrée. Équilibre entre ce qui existait dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin, en respectant l'historique tout en visant une efficacité optimale de nos aides. Équilibre entre le soutien fort, opiniâtre, essentiel pour nous au sport amateur, au bénévolat, et des événements phares, des événements *bombisch* (super), qui contribuent à l'attractivité de notre territoire, attractivité sportive, touristique et économique, mais aussi qui sont des locomotives pour les petits clubs, qui mettent des étoiles dans les yeux des enfants, des collégiens qui pratiquent un sport. Équilibre entre les publics en hissant sous les projecteurs des stades les personnes qui en sont éloignées ou empêchées, les personnes en situation de handicap, les enfants de la protection de l'enfance, que nous y emmenons de plus en plus souvent, mais aussi en employant le sport comme vecteur d'inclusion sociale. Et l'équilibre entre rural et urbain, sans jamais les opposer, l'un nourrissant l'autre.

Ce qui est important également, c'est la cohérence de notre soutien au sport avec toutes nos politiques, en transversalité. Partout où flottent les couleurs de notre Collectivité, et les manifestations sportives en sont des ambassadrices par excellence, partout où flottent nos couleurs, nous devons pouvoir répondre de ce qui s'y passe. C'est pour cela que j'ai personnellement beaucoup bataillé pour que la mise en œuvre d'une démarche de développement éco-responsable soit un critère obligatoire pour l'obtention d'une subvention pour toute manifestation sportive, en cohérence avec notre plan de trente actions pour le climat. Il en va de même pour l'accueil digne de nos publics prioritaires dans les stades et les gymnases pour l'accès à la pratique pour tous. Cette politique s'inscrit parfaitement dans nos orientations, tout en étant avant tout au service du sport.

Normalement il y a un Power Point. Vous avez tous pu découvrir la déclinaison concrète de notre politique. J'en rappelle les quatre axes stratégiques : la pratique des sports de nature en Alsace ; bien vivre son sport en Alsace à tous les âges de la vie ; promouvoir le sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement ; et une Alsace rayonnante et attractive grâce au sport.

Je vais juste rentrer un petit peu quand même dans les détails de la politique, et Nicolas complétera. J'ai commencé par les collégiens. Donc nous allons aider la pratique sportive des collégiens en proie à la sédentarité et ses corollaires pathologiques, en proie aussi à un contexte anxigène. Le sport est essentiel à leur santé physique et mentale. Ainsi nous soutenons fortement le sport scolaire via l'UNSS et l'Ugsel, qui concernent un collégien sur trois, soit 25 000 jeunes, sans compter les 3 500 qui participent à une section sportive. Nous attribuons une bourse aux jeunes espoirs sportifs qui forment à présent l'Elsäss Sport Cie, collectif visant à encourager l'excellence sportive et les valeurs d'effort, de courage et de respect, et leur insuffler l'esprit des Jeux de Paris 2024. Nous participons également à l'acquisition de matériels sportifs pour les collèges. L'opération « Booste ta forme » quant à elle se déploie dans les collèges et vise à diagnostiquer, éduquer à une bonne santé. Je n'entre pas trop dans les détails vu l'heure, mais vous avez tous les détails dans le rapport et ses annexes.

En second lieu, si les investissements en matière d'équipements sportifs n'émargent pas au budget du sport, il s'agit de ne pas oublier que la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un outil essentiel – on vient d'en parler pour le sport – avec sa stratégie de contractualisation avec les collectivités locales concernant les équipements sportifs, notamment ceux mis à disposition des collégiens, et le soutien à la réalisation de grands équipements structurants. Ainsi, petit rappel qu'il est important de faire, le Président y tient toujours beaucoup, en 2019 et 2020 les deux anciens départements ont soutenu des travaux sur 122 équipements sportifs structurants pour un montant total d'aide de plus de 63 millions d'euros, et la nouvelle contractualisation va permettre de continuer dans ce sens-là, notamment en matière de sobriété des équipements.

Sports de nature. La variété et la richesse paysagères de l'Alsace font de la Collectivité européenne d'Alsace un territoire particulièrement adapté à l'exercice des sports de nature. Ces activités en constante évolution, et avec un fort engouement des publics, génèrent de nouveaux modes de fréquentation des espaces naturels. Le développement des pratiques sportives de pleine nature ne peut pas se réaliser comme pour les disciplines plus classiques. Plusieurs dimensions sont à prendre en considération pour tendre vers un développement viable des activités et lieux de pratiques. Pour accompagner la mise en place de sa politique, la CeA installe demain 7 février à Colmar la Commission Alsace des espaces, sites et itinéraires de pleine nature. La mise en place de cette Commission permettra non seulement de répondre aux obligations réglementaires, mais également d'offrir aux acteurs des sports de nature alsaciens une instance d'échange.

Je vais parler un petit peu des clubs. Un budget étant toujours l'expression des choix politiques, celui du sport reflète ainsi fortement l'accent mis sur le soutien à la pratique sportive, et en particulier l'aide au dynamisme des clubs, quels que soient leur taille et leur niveau sportif. Au total, 2,86 millions seront consacrés en 2023 aux clubs alsaciens, du plus petit club rural jusqu'au grand club d'excellence. Le dispositif, simple et particulièrement revalorisé dans le cadre de ce budget, permet d'apporter une aide aux clubs amateurs alsaciens qui sont le socle de la pratique sportive. Ce dispositif intègre également le partenariat refondé avec les clubs d'excellence, afin notamment de mener des actions auprès des publics cibles de notre Collectivité.

Avant de laisser mon Vice-président compléter mon propos, je souhaiterais remercier l'équipe sports. Je crois qu'on pourrait les applaudir parce qu'ils ont fait un formidable travail de mise à plat depuis deux ans. On les applaudit. Il y a Jean-Marc là-bas.

Applaudissements.

En conclusion, à l'aube des Jeux olympiques et paralympiques 2024, puisse cette politique permettre à nos concitoyens de cultiver et vivre les trois valeurs de l'olympisme que sont l'excellence, l'amitié et le respect, qu'alliant le sport à la culture et à l'éducation, chacun puisse avoir droit à une vie fondée sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. Que cette philosophie de l'olympisme puisse nous animer tous. Je laisse la parole à Nicolas.

M. BIHL – Merci Nathalie. Nicolas.

M. MATT – Merci. Très court. Nous votons là la première politique harmonisée, convergée, politique complète à l'échelle Alsace. Et ça je pense que nous pouvons en être collectivement fiers. Je veux vous dire aussi que dans cette Collectivité, je crois que nous considérons collectivement que l'attractivité n'est pas un gros mot, et c'est bien l'attractivité par le sport que nous mettons en œuvre. Et moi je voulais chaleureusement remercier, bien entendu le service mais l'intégralité des élus du groupe de travail, donc Nicole BEHA, Pierre VOGT, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Françoise BEY, vraiment, pour ces nombreuses réunions. Il y a eu un minimum de cinq

réunions de 3 heures, on a bien bossé avec les services, donc merci à tous pour tout ce travail.

Je veux vous dire aussi que, dans le cadre d'Alsace Terre de Jeux, chers collègues, je ne pouvais pas faire sans vous réserver une petite surprise : vous êtes tous et toutes déjà inscrits pour l'épreuve de semi-marathon. C'est bien, je vois qu'on suit encore à cette heure avancée. Donc on vous attend le... Donc je veux vous dire vraiment merci à tous, merci aux fonctionnaires, ça a été rappelé. Les 20 % d'augmentation qui ont été votés, cet argent supplémentaire qui arrive ira au club en proximité, ira aux manifestations de proximité, à ceux qui font le sport au quotidien, les bénévoles, j'en suis heureux. L'attractivité et les grands événements, bien sûr, mais les territoires, le sport qui fait vivre tous les Alsaciens, évidemment. Et c'est le sens, chère Lara, du Budget supplémentaire qui a été alloué à cette politique des sports. Je vous en remercie tous et je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. BIHL – Merci Nicolas. D'après les informations que j'ai reçues, il y aurait une modification apportée au rapport. Avant, Serge souhaitait intervenir. Je t'en prie.

M. OEHLER – Merci Monsieur le Président. Brièvement. Mais c'est quand même une première, donc c'est dommage qu'elle passe à la fin de la journée. Mais on n'a jamais eu vraiment de politique du sport, en tout cas dans le Bas-Rhin. Concernant le Haut-Rhin, je ne m'en mêle pas. Depuis les nombreuses années que je suis élu, je n'ai jamais vu vraiment une politique du sport être mise en place. Donc je salue et je voterai des deux mains, trois avec celle de Françoise, ce point, même si j'ai quand même encore de petites remarques, mais on pourra à l'occasion y remédier, notamment sur le budget. Certes on l'augmente. Mais il reste encore de la marge, n'est-ce pas Nathalie. Lara, regarde-moi bien : si on pouvait avoir un petit peu plus pour le sport, c'est vraiment une thématique très importante socialement, Nathalie a expliqué toutes les raisons, à tous les niveaux, que ça concerne les handicapés, les seniors, la santé, mais aussi l'attractivité, j'en parlais dans le rayonnement. C'est vraiment un élément clé aujourd'hui pour l'Alsace. En tout cas merci pour ce que vous avez mis en place. Je salue évidemment le service également, mais notamment Nicolas et Nathalie qui sont ceux qui gouvernent le sport aujourd'hui en Alsace. Merci pour ce que vous faites.

M. BIHL – Merci à toi. Danielle, puis Annick.

Mme DILIGENT – J'ai juste une question. Félicitations effectivement à Nicolas et à Nathalie. Mais la bourse aux espoirs sportifs, est-ce réservé qu'à nos collégiens ? Les autres jeunes qui ne sont pas dans nos collèges, on ne les prend pas ?

Intervention hors micro.

D'accord, merci.

M. BIHL – Très bien. Annick demande la parole.

Mme LUTENBACHER – Merci Monsieur le Président. Je ne serai pas aussi lyrique que Nathalie tout à l'heure, mais je voudrais saluer le travail de convergence qui a été mené durant un long temps de travail par les collègues élus du 67 et du 68 sur ce travail, ce projet de politique sportive. Je souhaite saluer aussi la volonté de simplification administrative, surtout aussi l'augmentation du budget consacré au sport et la reconduction des soutiens accordés à nos clubs, aux collégiens et aux comités départementaux. Nous sommes tous très attachés à la vie associative, qu'elle soit sportive ou autre. On a la chance de bénéficier encore dans nos territoires d'un vivier de bénévoles engagés, mais des bénévoles qui sont le plus souvent maintenant confrontés à des difficultés financières, à des contraintes administratives, qu'on a de plus en plus de mal à mobiliser, et il nous faut absolument être derrière eux pour les soutenir.

Et c'est dans cet esprit qu'avec mes collègues élus du territoire Sud Alsace nous avons analysé un peu plus précisément l'annexe concernant l'aide aux manifestations sportives, et nous avons effectivement des inquiétudes par rapport aux critères qui avaient été définis, trois critères : le premier c'est le transfrontalier, le deuxième c'est l'aspect novateur et troisième c'était la destination, le public cible de la CeA. Nous avons pris en exemple des manifestations de notre territoire Sud Alsace sur l'année 2022 et nous avons des inquiétudes sur quelques-unes de ces manifestations, que ce soit Octobre rose, que ce soit des manifestations de type plus engagé, plus sport de haut niveau. Je vous donne deux exemples. Les crêtes vosgiennes en sont à leur 47^e édition, elles sont qualificatives aux UTMB également, elles ne sont pas transfrontalières, elles ne sont pas novatrices du fait de leur ancienneté, elles n'incluent pas les publics cibles. Il en est de même de la montée du Grand Ballon, qui est une étape de la Coupe de France de trail et qui en est également à sa 40^e édition. Donc nous souhaitons vraiment enrichir les critères qui étaient ouverts, les critères qui étaient certainement justifiés, mais que nous souhaitons enrichir, avec un critère peut-être plus marqué, plus centré sur l'intérêt particulier du territoire, pour nous éviter d'avoir à refuser des demandes de subventions à des manifestations notoirement installées dans le territoire et qui drainent un public important, non seulement un public local mais également plus large. On a eu l'occasion d'en discuter avec Nicolas, avec Nathalie, mais également avec le Président, et on souhaitait vraiment pouvoir enrichir ces critères pour ne laisser aucune de nos associations en difficulté, et pour surtout permettre la poursuite de la vie associative sportive riche, dont nous disposons sur nos territoires.

M. BIHL – Très bien, merci Annick. Nicolas, je te propose de lire le nouveau texte qu'on m'a soumis, à moins que tu souhaites rajouter quelque chose avant. Non. Je lis le texte qui sera validé avec le rapport.

Les nouvelles conditions d'éligibilité : sont susceptibles d'être aidées et dans la limite des crédits inscrits au Budget primitif – c'est ce qui a été complété – les manifestations sportives qui se déroulent sur le territoire alsacien sont inscrites au calendrier fédéral de la discipline concernée, s'adressent au plus grand nombre au niveau des pratiquants (ouverture aux amateurs et aux non-licenciés) ou au niveau du public (prise en compte de la fréquentation du grand public), contribuent à l'animation du territoire (le rayonnement de la manifestation et son impact territorial doivent dépasser le cadre local du lieu de déroulement de la manifestation), mettent en œuvre une démarche de développement durable écoresponsable et qui répondent au moins à un de ces critères : caractère transfrontalier, caractère novateur, manifestation nouvelle, un intérêt majeur en termes de notoriété pour le territoire ou la CeA, impact économique local de valorisation du patrimoine naturel historique, castral et artisanal – c'est ce qui a été modifié, ce paragraphe –, action et animation au profit des publics cibles de la Collectivité européenne d'Alsace (personnes handicapées, seniors, jeunes et précaires). Les compétitions de sport mécanique ne sont pas éligibles aux aides de la Collectivité européenne.

Donc voilà les nouvelles conditions d'éligibilité qui ont été apportées à l'annexe 3 du rapport relatif à la politique du sport.

Il y a encore une intervention de Florian.

M. KOBRYN – Je ne comprends pas exactement ce qu'il se passe. Le rapport est modifié, c'est ça ? Parce qu'on n'a pas eu d'amendement, on n'a pas eu d'éléments qui permettent de... Vous demandez une modification de l'annexe, donc il me semble qu'on ne peut pas modifier comme ça des rapports à la dernière minute. Il y a une procédure, désolé de vous le rappeler, et donc on ne peut pas modifier des délibérations comme ça à la dernière minute sous on ne sait quel accord. Il y a un horodatage des rapports, c'est pour cela ; il y a des amendements, c'est pour cela. Je ne comprends pas vraiment les modifications proposées qui tombent un peu du ciel.

M. BIHL – Nicolas, tu as une réponse à apporter ?

M. MATT – Oui c'est une modification, non pas du rapport mais d'une annexe d'un rapport. Nous l'avons déjà effectuée dans notre Collectivité : dans ce cas-là la modification est lue en séance puis votée à l'occasion du vote du rapport. En l'occurrence ici il s'agit d'une annexe 3 sur un des dispositifs qui sont introduits dans la délibération du sport. C'est tout simplement une vie normale de la démocratie que d'enrichir un texte au maximum jusqu'à son adoption par notre Assemblée.

M. BIHL – Très bien. Nathalie, tu souhaitais encore intervenir ? Non. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Je suis simplement surpris par la remarque de Monsieur KOBRYN. On ne peut pas en permanence vouloir de la démocratie, plus de démocratie, et puis quand on en vient à discuter, débattre et puis corriger des rapports en fonction du débat qui a lieu en séance, s'étonner qu'on prenne en compte les débats. Évidemment c'est un peu un fonds de commerce de considérer qu'on se heurte toujours à un mur. La réalité et la démonstration qui est faite c'est qu'il y a de la place pour le débat, il y a de la place pour l'échange, il y a de la place pour l'intelligence collective, fusse-t-elle de bonne foi. Je pense qu'il n'y a aucune difficulté à ça. C'est comme ça que fonctionnent les collectivités : on présente des projets de rapport, on les discute en séance, le cas échéant on les modifie en séance par le débat, et puis ensuite on les adopte.

M. BIHL – Très bien. Je vous propose donc d'adopter ce rapport avec les modifications qui ont été apportées à l'annexe 3. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a quatre abstentions. Merci à vous.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- ❖ *Approuve les 4 axes stratégiques de la nouvelle politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace qui se décline comme suit :*
 - *L'accompagnement des acteurs du sport pour donner envie à tous de faire du sport,*
 - *La contribution à la santé par le sport,*
 - *La célébration du sport par l'accueil de manifestations et d'événements sportifs,*
 - *La mise en valeur et la protection des sites de sports de nature,*

- ❖ *Modifie les conditions d'éligibilité des dispositifs de soutien à l'organisation des manifestations sportives en annexe 3,*

- ❖ *Adopte les critères des dispositifs de soutien inscrits dans les annexes suivantes :*
 - *Annexe 1 : dispositif d'aide au dynamisme des clubs sportifs,*
 - *Annexe 2 : dispositif de soutien aux comités sportifs,*
 - *Annexe 3 : dispositif de soutien aux manifestations sportives,*
 - *Annexe 4 : dispositif de soutien au sport scolaire et aux sections sportives des collèges,*

- ❖ *Reconduit les dispositifs déployés à l'échelle alsacienne dans le cadre du BP 2022, à savoir :*
 - *Annexe 5 : dispositif d'attribution de bourses aux espoirs sportifs,*
 - *Annexe 6 : dispositif de soutien à l'engagement sportif des clubs para sports en championnat de France,*
 - *Annexe 7 : dispositif aux athlètes de haut niveau para sport,*

- *Annexe 8 : dispositif d'aide à l'acquisition de matériels sportifs à destination des sportifs en situation de handicap,*
 - *Annexe 9 : dispositif d'aide à l'acquisition de matériels lourds à destination des collégiens.*
- ❖ *Abroge en conséquence les anciens dispositifs d'aide au mouvement sportif adoptés par les anciens Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, tels que définis ci-après :*
- *Pour le Bas-Rhin, délibération CD/2018/044 du 28 octobre 2018 qui modifiait l'ensemble de la politique sportive départementale,*
 - *Pour le Haut-Rhin, délibération du 14 octobre 2011 qui modifiait les dispositifs d'aides aux clubs sportifs.*

Cette abrogation s'étend à toutes les délibérations relatives aux anciens dispositifs de soutien au mouvement sportif, dans la mesure où les dispositifs d'aide mentionnés en annexes 1 à 9 de la présente délibération, qui se rattachent à la nouvelle politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace, ont vocation à se substituer intégralement à l'ensemble des anciens dispositifs d'aide, notamment en tant qu'ils portent sur des objets similaires.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. BIHL – On passe à l'avant-dernier rapport, sur les modalités et règlements du concours littéraire d'Alsace. C'est Raphaël qui nous le présente.

CD-2023-1-6-3 - MODALITÉS ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS LITTÉRAIRE D'ALSACE

M. SCHELLENBERGER, rapporteur

M. SCHELLENBERGER – Je vais faire très vite, enfin synthétique. On a adopté un rapport sur la nouvelle bibliothèque d'Alsace. On veut qu'elle soit un lieu de vie, un lieu de rencontres, un lieu d'échanges, un lieu vraiment culturel. L'objectif de ce concours littéraire d'Alsace est d'animer notre politique de lecture publique et d'aller sur un terrain sur lequel ni le Département du Haut-Rhin, ni le Département du Bas-Rhin n'étaient jamais allés, celui de la création littéraire. C'est un mouvement qui est latent, qui est présent un peu partout, mais que nous ne soutenons pas ou dans lequel nous n'intervenons pas, et qui pourtant est fondamental, fondamental tant sur le plan culturel que sur le plan de l'attractivité d'un territoire. Je vais donner un exemple. Aujourd'hui il y a de nombreuses séries qui sont produites à l'échelle internationale, il y a de nombreux films qui sont produits : leur inspiration vient souvent de récits, d'écrits littéraires qui sont à l'origine et qui finalement contribuent aussi à l'image d'un territoire et à l'attractivité de ce territoire. Donc c'est un peu d'une pierre deux coups : d'abord susciter la création, travailler l'imaginaire des Alsaciens, et d'autre part diffuser l'imaginaire de l'Alsace et peut-être participer à l'attractivité de notre territoire et à l'image que les gens se font de notre territoire.

Dans ce cadre-là on va lancer ce concours littéraire, qui se compose en quelque sorte de trois épreuves, pour filer la métaphore sportive. La première épreuve, destinée aux jeunes, aux moins de 18 ans puisque c'est un des publics forts de la Collectivité européenne d'Alsace, consiste en la rédaction d'une nouvelle. Ce sera un concours annuel et le thème contraignant sous la forme d'un illustré sera donné à l'occasion du lancement de la saison

culturelle la semaine prochaine. Et les jeunes auront donc jusqu'à avant l'été pour rendre leur copie de la nouvelle, et le prix sera décerné à l'automne. Même format pour les adultes, concours d'une nouvelle qui sera inspirée d'une photo d'un lieu emblématique de l'Alsace, qui dit quelque chose de l'histoire et de la culture alsaciennes, et qui devra inspirer les auteurs pour la rédaction d'une nouvelle. Il s'agit donc d'un format de texte court. Pour ces deux épreuves, la récompense se fera sous forme de chèques cultures, et se fera aussi et surtout par l'édition de ces nouvelles dans un recueil qui pourra ensuite être diffusé. Je crois que, pour un auteur, c'est la plus belle des récompenses que d'être édité, et en l'occurrence s'agissant de nouvelles, d'être édité dans un recueil.

Et puis nous allons lancer un troisième concours, celui du récit long, le récit d'un roman. Pour la première édition on a décidé de ne pas poser trop de contraintes. L'idée est d'essayer. C'est la première fois qu'on va sur ce terrain-là donc on ne va pas mettre trop de contraintes et trop de complexité. La seule contrainte est qu'il doit s'agir d'un roman qui se déroule en Alsace et parle de l'Alsace. Là aussi c'est une façon d'inspirer et de donner envie à des auteurs de s'intéresser à notre territoire, à des bouts d'histoire de notre territoire, de les mettre en récit et de les mettre en lumière. Et là on se donne un peu plus de temps, puisque le concours sera lancé là aussi la semaine prochaine, mais les productions sont attendues pour dans un an, pour des remises de prix à l'occasion de l'automne suivant, parce que quand il s'agit de travailler sur un roman, évidemment, on ne peut pas attendre que le travail soit bâclé, on attend un travail documenté et travaillé, qui met bien en valeur l'Alsace. Là aussi le prix se fera sous la forme de la mise en édition de l'ouvrage, ce qui me semble être le meilleur moyen de soutenir de jeunes auteurs qui ont envie de s'intéresser et de parler de l'Alsace. Voilà pour ce nouveau concours littéraire.

M. BIHL – Merci Raphaël. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce projet ? Apparemment ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'intervention. Donc je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve l'organisation du Concours littéraire d'Alsace ;*
- *Approuve, en conséquence, les termes des trois règlements du Concours littéraire d'Alsace (catégorie adultes forme courte, catégorie adultes forme longue, catégorie jeunes), joints en annexe à la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité

M. BIHL – Il nous reste un dernier rapport, qui concerne la Commission efficacité et sobriété financière. Lara n'étant plus présente, je vous propose de vous présenter le rapport, qui est une suite donnée au contrôle du Département du Haut-Rhin par la Chambre régionale des comptes. Lara est là, mais c'est moi qui le présente, on était d'accord. Dans le rapport, vous retrouvez les détails des observations de la Chambre régionale des comptes et les réponses qui sont apportées point par point.

CD-2023-1-8-4 - SUITE DONNÉE AU CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

M. BIHL, rapporteur

Est-ce qu'il y a des questions ? Apparemment il n'y a pas de questions.

Donc je vous propose de donner acte au Président de la communication relative aux actions mises en œuvre par la Collectivité suite aux observations formulées par la Chambre

régionale des comptes à l'issue de son contrôle de la gestion des comptes du Département du Haut-Rhin au cours des exercices 2014 et suivants, d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet d'un montant de 3 756 820,58 euros prononcé par la Chambre régionale des comptes à l'encontre du payeur départemental. Je propose d'adopter ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous l'adoptons à l'unanimité.

Le Conseiller de la Collectivité européenne d'Alsace,

- *Donne acte au Président de la communication relative aux actions mises en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes à l'issue de son contrôle de la gestion des comptes du Département du Haut-Rhin au cours des exercices 2014 et suivants.*
- *Emet un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet prononcé par la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est dans son jugement n° 2022-0031 du 23 décembre 2022, la Collectivité considérant n'ayant subi aucun préjudice du fait de l'acquittement par le Payeur départemental de la somme de 3 756 820, 58 € au titre du paiement de la prime de fin d'année aux collaborateurs du Département du Haut-Rhin.*

Adopté à l'unanimité

Mme Lara MILLION ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de membre de la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin.

MOTIONS

M. BIHL – Nous avons encore deux motions. La première a été déposée par le groupe d'opposition. Elle concerne la restauration scolaire, condition de la réussite éducative. Vous nous la présentez ? Vous essayez de faire court, Florian ? Merci.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président de séance. Il s'agit donc d'une motion sur la tarification sociale dans les cantines des collèges, un levier pour l'émancipation, la justice sociale et la solidarité territoriale. Donc c'est une notion qui fait un petit peu à la fois un état des lieux et qui rappelle l'enjeu, qui est un enjeu général, pas seulement social mais aussi éducatif.

La restauration scolaire est une des conditions de la réussite éducative, puisque la recherche scientifique a largement démontré que la fréquentation de la cantine permet d'améliorer la concentration en classe et les résultats scolaires, mais aussi de réduire l'absentéisme et de mieux protéger les enfants contre le surpoids. Donc la possibilité pour chaque élève de pouvoir manger à sa faim chaque midi des repas équilibrés est donc un enjeu fondamental, à la fois de santé publique et d'éducation.

À ce jour l'accès aux cantines est malheureusement conditionné aux origines sociales. Un enfant d'une famille défavorisée a deux fois plus de risques de ne pas manger à la cantine. Je vous présente après les chiffres. Effectivement, quand les parents sont issus d'une catégorie socioprofessionnelle défavorisée, il a moins de chances d'accéder à la cantine que dans l'autre cas. À ce titre on rappelle qu'en France il y a plus de 1,2 millions d'enfants qui sont en situation de très grande pauvreté. Donc il y a urgence vraiment à ne pas les oublier, à agir pour elles et eux, c'est-à-dire à construire une politique publique qui s'adresse aussi à ces enfants.

Cette inégalité d'accès à la restauration scolaire est aujourd'hui renforcée par le contexte exceptionnel auquel les familles sont confrontées. L'inflation alimentaire est de 12 % et elle pèse évidemment très lourdement dans le budget quotidien de chaque famille. Au collège, et c'est encore un élément supplémentaire qui rend vraiment pertinente la

question de la tarification sociale, l'accès à la restauration scolaire est encore rendu plus difficile parce que le coût des repas est en moyenne 25 % supérieur à celui des écoles primaires.

Face à ça, que peut le Département ? Il peut être en complément des dispositifs nationaux. Les familles peuvent en effet solliciter les fonds sociaux et les bourses, qui sont des dispositifs de l'Éducation nationale. Ces deux dispositifs sont toutefois largement insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts liés à la scolarité, dont les frais de restauration font partie.

Je n'ai malheureusement pas la suite. Excusez-moi, il me manque juste une page.

M. BIHL – On a le document Florian. On est prêts à vous répondre.

M. KOBRYN – Elle a été imprimée uniquement en recto, donc si vous permettez que je la récupère.

M. BIHL – Florian, on a la motion, on l'a lue.

M. KOBRYN – Juste deux choses. Ces dispositifs sont très largement insuffisants, puisque les bourses nous permettent à peine de couvrir les frais de la restauration, sachant qu'ils sont faits pour l'ensemble des frais liés à la scolarité. Et puis concernant les fonds sociaux, si on considère uniquement les enfants en très grande pauvreté, on n'arrive même pas à une enveloppe satisfaisante par enfant.

Par ailleurs, les chiffres de l'accès à la restauration scolaire recoupent aussi les chiffres du décrochage scolaire. Il y a en Alsace des zones où il y a un faible taux de risque scolaire, et on peut s'en féliciter. En revanche, il y a des zones où se concentrent énormément de difficultés sociales qui conduisent à des risques sociaux d'échec scolaire extrêmement forts. C'est le cas des grandes villes, Strasbourg bien sûr, mais Colmar et Mulhouse également. Donc aujourd'hui on voit bien qu'il y a une corrélation entre ceux deux-là.

C'est la raison pour laquelle la tarification sociale est vraiment un enjeu pour réduire les inégalités. Donc nous vous proposons de déployer une tarification solidaire. Ce n'est pas bureaucratique, ce n'est pas si compliqué. Un certain nombre de départements le font. Il y a 80 % des départements qui proposent quelque chose, pas forcément sous forme de tarification solidaire, mais en tout cas qui proposent un dispositif à destination des familles pour l'accès à la restauration scolaire. Donc on vous propose une tarification solidaire qui serait basée sur deux principes : la lisibilité, une grille unique très simple pour les usagers et pour les gestionnaires ; et l'efficacité, c'est-à-dire tout le déploiement côté Collectivité pour ne pas rajouter de charge de travail aux gestionnaires, mais prendre en main ce levier essentiel de réduction des inégalités. Je vous remercie.

M. BIHL – Merci. Philippe MEYER va vous répondre.

M. MEYER – Encore un peu d'énergie, chers collègues, au sujet de cette motion. Bien sûr, la question de la restauration dans nos collèges fait pleinement partie de nos priorités. C'était une priorité dans le Département du Haut-Rhin et dans le Département du Bas-Rhin avec de nombreux dispositifs mis en place ces dernières années, on va quand même le rappeler. Une politique plus ambitieuse en la matière, c'est vraiment un objectif que nous nous fixons, au-delà du simple travail d'harmonisation entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Depuis le mois de janvier, donc depuis un mois, un poste dédié de chef de projet a été créé afin de développer les stratégies et mettre en œuvre des plans d'action en matière de restauration scolaire. Donc le comité de pilotage que nous avons évoqué l'an dernier va pouvoir avancer, et il sera prochainement constitué afin de relancer donc ce travail.

À ce jour, j'aimerais quand même le rappeler parce qu'on peut croire qu'on part de rien,

la CeA prend déjà en grande partie le coût du repas à sa charge : 24 millions d'euros par an, 3,50 euros de tarification moyenne sur un coût réel de l'ordre de 8 euros par repas pour nos 6 millions de repas. Donc un travail de solidarité est fait à l'égard de l'ensemble des familles alsaciennes déjà à la base. Concernant la hausse des denrées, qui est aussi une préoccupation légitime de beaucoup de nos concitoyens, là aussi nous suivons la situation pour limiter au maximum les hausses des tarifs des repas.

Rappelons – Florian, vous l'avez fait et c'est intellectuellement honnête de le rappeler – qu'il existe d'ores et déjà des dispositifs d'aide mis en place par l'État, qui ont vocation à faciliter l'accès des collégiens à la restauration scolaire. Il s'agit des fameux fonds sociaux (55 millions d'euros prévus dans le projet de loi de finances 2023) et des bourses (835 millions d'euros prévus dans le cadre de la loi de finances 2023). Il apparaît selon les éléments qu'on nous confirme en Alsace que ces fonds ne sont de loin pas utilisés selon les établissements, ce qui pose bien sûr également la question préalable du travail à faire, du non-recours au droit par les familles. En lien avec les chefs d'établissement, c'est un point important, et dans nos échanges avec l'Éducation nationale c'est un sujet que nous évoquons, les collectivités en général, que ce soit la CeA, la Région avec les lycées, les écoles avec les blocs communaux, n'ont pas forcément vocation à prendre en charge des dépenses qui relèvent de l'État. Ce n'est quand même pas un détail lors de la discussion.

Je ne m'arrête pas à cette analyse-là. On pourrait s'arrêter là en disant : « Circulez, il n'y a rien à voir ». On s'est saisi de ce sujet de la tarification, dans un premier temps, c'est notre priorité, pour travailler sur l'harmonisation des dispositifs Haut-Rhin Bas-Rhin. Dans ce travail en cours que j'ai évoqué tout au long de cette année 2023, je veux vraiment qu'on puisse avancer sur ce sujet, pour que l'on puisse faire des propositions globales englobant cette question de la tarification solidaire. J'aimerais quand même préciser également, parce qu'on a regardé aussi ce qui se passe ailleurs dans ce travail-là, que l'expérimentation de tarification sociale qui peut exister ailleurs, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, n'a pas donné forcément de résultats concrets et qu'il n'a pas été constaté de modifications notables du public accueilli. Je lis mes notes pour utiliser précisément les éléments de ce travail. Cela s'explique par le fait que la tarification et le facteur économique ne sont pas les uniques freins à l'accès à la restauration scolaire, mais se combinent à d'autres facteurs, entre autres culturels, géographiques. Raphaël, il me semble, rappelait tout à l'heure que la proximité du lieu du domicile, qui contribue aussi bien et non exclusivement à expliquer la moindre fréquentation en milieu urbain qu'en monde rural, ce sont des choses qui peuvent se comprendre. C'est une étude de 2019 qui a été faite par l'Institut de recherche économique et sociale, ce qui explique notamment la faible fréquentation des services de restauration dans les grandes aires urbaines, quel que soit le niveau de revenu des parents. Quand on a le logement à proximité, souvent les familles souhaitent que les enfants rentrent à la maison.

Après, comme dit, et j'en terminerai là pour ne pas être trop long, ce sujet a peut-être un peu tardé dans votre esprit à venir sur le haut de la pile. Je crois qu'on a depuis deux ans réalisé déjà pas mal de convergences sur certaines politiques et dispositifs : la dotation des collèges en 2022. Donc aujourd'hui avec la cheffe de projet qui vient de nous rejoindre, Madame DIETRICH, qui va porter ce projet-là, on est tout prêt à avancer. Et comme je m'y étais engagé il y a quelques mois, rappelez-vous chers collègues, je suis favorable en ce qui me concerne au fait qu'un élu de l'opposition siège au sein de ce groupe de travail. C'est pour terminer, Monsieur le Président de séance, de manière très œcuménique.

M. BIHL – Très bien, merci Philippe. Est-ce qu'il y a des questions ou d'autres interventions ? A priori je propose de ne pas retenir cette motion. Philippe, on est d'accord. Qui est pour cette motion ? Quatre voix pour. Qui s'abstient ?

Nous en avons une deuxième et on finira sur ce dossier. C'est une question écrite aussi : demain, quel service public de transport des élèves en situation de handicap ? Qui nous la présente ? Florian.

M. KOBRYN – Merci. Ça sera plus court je vous rassure. Demain, quel service public de transport des élèves en situation de handicap ? La Collectivité européenne d'Alsace est responsable de l'organisation du transport des élèves en situation de handicap. En 2019 vous avez opté, pour le Bas-Rhin en tout cas, pour une gestion libérale de ce service public. Ce choix a conduit à mettre des enfants en danger et à dégrader le service public rendu aux citoyennes et aux citoyens, comme de nombreux témoignages ont pu le démontrer. En 2019, en cohérence avec un appel d'offres mal ficelé, vous avez en effet attribué des marchés à des entreprises hors-sol et intéressées par le seul profit. En contradiction avec votre discours volontariste de soutien à l'économie bas-rhinoise, vous avez choisi des entreprises parisiennes et non les entreprises et associations qualifiées dont regorge pourtant notre territoire. Ces économies de bout de chandelle à nouveau ont été réalisées sur le dos des enfants en situation de handicap.

En septembre 2023, la Collectivité européenne d'Alsace s'apprête à passer un nouveau marché. De nombreux élus, fixés sur les seuls indicateurs budgétaires, se sont déjà émus à plusieurs reprises de la hausse du coût de cette politique publique, tendance par ailleurs nationale. Aussi, avant cette échéance, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les garanties en termes de qualité du service rendu aux enfants exigées dans le prochain marché public, notamment sur les aspects suivants : critères de recrutement des chauffeurs, quelle est la disponibilité téléphonique qui sera demandée, y aura-t-il une interdiction des contrats de 3 heures comme le pratiquent certains prestataires, quelle sera la nature des sanctions prévues dans le cas où l'enfant a été exposé à un risque, quelles sont les garanties que vous allez mettre en place contre le turn-over des chauffeurs sur un même trajet – on sait à quel point cela fragilise les enfants en situation de handicap de ne pas avoir un référent sur un même trajet –, et enfin quelle sera l'organisation des différents critères pour que le prix ne soit pas la seule manière de choisir un marché dans lequel il est question des enfants en situation de handicap ? Je vous remercie.

M. BIHL – Ce n'est pas une motion, c'est une question écrite.

M. KOBRYN – Oui.

M. BIHL – Je propose à Karine PAGLIARULO de vous apporter des éléments de réponse.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur KOBRYN pour l'intérêt que vous portez au transport des enfants handicapés, parce qu'évidemment c'est un sujet qui nous anime nous aussi et pour lequel le marché est en train d'être réécrit, avec beaucoup de discernement. Et vous l'avez dit, il ne faut pas parler de ce qui s'est passé, il faut voir devant nous et demain ce que nous allons porter comme politique. Et évidemment l'aspect humain dans le cadre du transport des enfants handicapés est important.

Actuellement, pour quand même donner quelques chiffres, on a 1 858 enfants transportés. Sur les 1 858, on en a 1 128 pour le Bas-Rhin et 730 pour le Haut-Rhin. Dans le Haut-Rhin on avait évidemment fait un autre choix de marché public à l'époque. Je pense qu'effectivement vous avez raison : l'enjeu est vraiment de mettre en avant aussi les entreprises. Le Président le rappelle souvent, on a un rôle et un rôle économique à jouer. Ce rôle-là, on va le mettre en exergue dans le prochain marché. On pourrait jouer sur les pénalités de retard. En tout cas la qualité de la prestation doit être revue dans sa globalité. Je la présenterai en Commission. Vous serez libre d'y ajouter des choses ou pas. Donc on en parlera en Commission 3 très prochainement, puisqu'évidemment on doit le mettre en exergue en septembre 2023 pour l'année scolaire à venir.

M. BIHL – Merci Karine.

Mme PAGLIARULO – Est-ce que ça va comme réponse ? De toute façon, je reste à leur disposition.

M. BIHL – Très bien, merci Karine.

Je propose de clore à ce stade notre séance budgétaire, en vous remerciant toutes et tous pour votre participation, pour la qualité de nos échanges. Je voudrais bien sûr remercier aussi l'ensemble de nos services, qui ont préparé les dossiers et les rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui. Je vous souhaite un bon retour, une bonne rentrée et une belle soirée. Merci à toutes et à tous.

Catherine, tu as encore une information. Merci Isabelle. Je vous rappelle que nous avons une CP jeudi qui se déroulera à Colmar à partir de 10 h 30. Vous aurez le temps et la possibilité de dormir un peu plus longtemps que ce matin. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Juste une information. Je rappelle à un certain nombre de mes collègues qu'il est prévu à présent d'installer le COPIL relatif aux transitions énergétiques et je vous propose sans plus tarder de nous retrouver en salle 1005. Merci beaucoup.

La séance est levée à 17 heures 43.

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2023-1-1-1
N° applicatif 5459

Exposé sommaire - Encadrer le non-remplacements des agents en arrêt maladie

Le rapport fait état de 4,2 M€ de dépenses prévisionnelles liées aux mesures endogènes. Or, le détail des mesures listées s'élève à 5,725 M€. Une économie de plus de 1,5 M€ est donc attendue et sera réalisée principalement par le non-remplacement des agents en arrêts maladies.

Sauf à considérer que le travail des agents de la Collectivité européenne d'Alsace est accessoire, le remplacement des agents en arrêt maladie n'est pas une mesure cosmétique ou de confort. Il s'agit au contraire d'une condition nécessaire à la continuité du service public sans faire peser la charge de travail sur les autres agents.

Cet amendement propose donc de conditionner le non-remplacement de nos agents figurant dans ce budget à deux critères :

1. Continuité du service public garanti
2. Charge de travail des autres agents inchangée

Amendement : (page 16, 1.La rémunération des agents (P021))

APRÈS :

" - Crédits permettant de pallier les absences estivales des agents par le recrutement d'étudiants (31 ETP): 160000 € "

AJOUTER :

"Le total de ces dépenses endogènes est de 5,725 M€. Une économie endogène de 1,5M€ sera par ailleurs réalisée, principalement grâce au non-remplacement des agents en arrêt maladie. Dans la continuité des Lignes Directrices de Gestion, le non-remplacement de ces agents sera toutefois conditionné à deux critères : le non-remplacement ne devra pas compromettre la continuité du service public et ne devra pas modifier la charge de travail des autres agents."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2023-1-1-1
N° applicatif 5459

Exposé sommaire - Financement des SIS : pour une contribution harmonisée des communes

Historiquement, en comparaison avec le Haut-Rhin, le département du Bas-Rhin a toujours mis plus à contribution les communes et établissements publics de coopération intercommunale dans le financement des services d'Incendie et de Secours.

Par ailleurs, les deux départements ont un financement du SIS bien en-deçà de la moyenne nationale qui est, d'après un rapport du Sénat de 2022, de 59%.

Dans une perspective de solidarité territoriale, cet amendement propose que l'année 2023 soit consacrée à l'harmonisation du financement du SDIS afin que la contribution des communes ne dépendent pas de leur situation géographique.

Amendement : (page 23, Secteur services incendie et secours (P036))

APRÈS :

"avec un soutien en faveur des investissements liés à la sécurité incendie et secours portés par les territoires."

AJOUTER :

"Dans une perspective de solidarité territoriale, l'année 2023 sera consacrée à une remise à plat du financement des SIS 67 et 68. A terme, l'objectif est que la contribution des communes ne dépende pas de leur situation géographique en s'appuyant sur le modèle de financement haut-rhinois."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT
Rapport N° CD-2023-1-1-1
N° applicatif 5459

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Exposé sommaire - Garantir les mêmes droits à tous les agents

Les agents de notre collectivité sont au service de la mise en place du projet politique de notre collectivité. En revanche, ils ne sont pas des collaborateurs politiques mais bien des agents du service public dont le statut et les droits sont garantis par la Direction Générale des Services.

Aussi, alors que ce paragraphe du rapport rappelle la volonté de créer les conditions propres à favoriser le bien-être et la sécurité des collaborateurs, cet amendement propose de rattacher l'ensemble des agents à la Direction Générale des Services. Cela concerne la trentaine d'agents de la Direction de la Communication qui sont à ce jour directement rattachés au Cabinet.

Amendement : (page 14, RESSOURCES HUMAINES)

APRÈS :

"La politique des ressources humaines de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans le projet politique du Service public alsacien. La création de conditions propres à favoriser le bien-être et la sécurité des collaborateurs, leur montée en compétences et leur évolution professionnelle permet de participer à la performance du service public à destination des citoyens"

AJOUTER :

"Pour créer les conditions propres à favoriser le bien-être et la sécurité des collaborateurs, l'année 2023 sera consacrée à la réorganisation des services afin que l'ensemble des services soient rattachés à la Direction Générale des Services. A l'issue de ce travail, plus aucun service ne sera rattaché directement à la Direction du Cabinet."

Amendement déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian KOBRYN

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Rapport N° CD-2023-1-5-1

N° applicatif 5438

Exposé sommaire - Garantir le droit à l'hébergement d'urgence

La mise à l'abri des personnes est un droit inconditionnel assuré par l'Etat.

Si celui-ci est défaillant dans la mise en application de ce droit, un département peut toutefois lui suppléer au titre du droit universel que constitue l'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, un département pourra se retourner contre l'Etat pour en réclamer le remboursement au motif de la carence fautive de l'Etat. C'est la démarche entreprise par le département du Puy-de-Dôme qui vient d'obtenir le remboursement des sommes engagées suite à une décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 2022.

Ainsi, le droit, d'une part, autorise pleinement les départements à agir en faveur d'un droit effectif à l'hébergement d'urgence en cas de carence fautive de l'Etat et, d'autre part, reconnaît que les sommes engagées devront lui être remboursées.

En d'autres termes, sur l'hébergement d'urgence, la Collectivité européenne d'Alsace peut, et doit, agir.

Face à l'augmentation du nombre de personnes concernées par le droit à l'hébergement d'urgence en Alsace et au manque de places proposées par l'Etat, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace élabore en 2023 une stratégie visant à proposer des places d'hébergement d'urgence pour les familles se situant sur son territoire.

Amendement : (page 5, second paragraphe)

APRÈS :

"Pour 2023, il vous est proposé:

- ...
- ...
- ...

- *D'affirmer la volonté politique forte au niveau alsacien et ce, dans la continuité de la Loi Taquet de l'interdiction du recours à l'hôtel (prise en charge des mineurs non accompagnés) et du soutien apporté aux jeunes majeurs."*

AJOUTER :

- "Préoccupée par la situation de l'ensemble des enfants se situant sur son territoire, la Collectivité européenne d'Alsace élaborera en 2023 une stratégie visant à proposer des solutions d'hébergement d'urgence aux familles en attente d'une solution d'hébergement."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Rapport N° CD-2023-1-5-1
N° applicatif 5438

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Exposé sommaire - Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace

La restauration scolaire est un enjeu de justice sociale, d'éducation et de santé publique. Or, à ce jour, selon qu'un élève habite dans une commune rurale ou à Strasbourg, Colmar et Mulhouse, sa probabilité d'accès à la cantine est divisée par plus de 2,5. Près de 80% des élèves des communes rurales sont ainsi demi-pensionnaires quand le taux peine à atteindre 30% dans les centres urbains tels que Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Cette fracture territoriale conduit à une fracture sociale, sanitaire et éducative qui compromet la cohésion sociale en Alsace.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle stratégie de restauration scolaire, cet amendement propose de se fixer l'objectif chiffré de 70% d'élèves demi-pensionnaires dans les collèges publics à horizon 2030.

Cet objectif permettra également de corriger le décrochage du taux d'élèves demi-pensionnaires au collège en Alsace (environ 53%) qui est très en-deçà de la moyenne nationale (73%).

Amendement : (page 17, La stratégie alimentaire: du champ à l'assiette)

APRÈS :

"La Collectivité ambitionne de développer, à partir de 2023, une nouvelle stratégie pour les restaurants scolaires afin de concilier la qualité, l'éducation au manger sain et local, la valorisation des filières locales, la maîtrise budgétaire, l'optimisation des moyens, la rationalisation des modes de production et de distribution."

AJOUTER :

"Un des objectifs de cette stratégie sera de résorber les inégalités territoriales d'accès à la restauration scolaire que l'on observe aujourd'hui. Pour cela, la Collectivité européenne d'Alsace se fixe l'objectif de 70% d'élèves demi-pensionnaires dans les collèges publics d'Alsace à horizon 2030."

Amendement déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian KOBRYN

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Rapport N° CD-2023-T-5-1
N° applicatif 5438

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Exposé sommaire - Restauration scolaire pour la constructions de nouveaux Collèges

La restauration scolaire est un outil au service de la réduction des inégalités car la cantine scolaire fournit souvent le seul repas chaud de la journée pour de nombreux élèves issus de milieux défavorisés. Selon le Ministère de l'Education, un repas complet et équilibré par jour favorise la concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en participant à la réduction des inégalités. Le déjeuner du midi devant constituer l'apport énergétique le plus important dans la journée.

Elle est également un levier de la santé publique car, via des menus équilibrés et complets, la cantine concourt à lutter contre les pathologies cardiovasculaires et les maladies chroniques, deux sujets de santé publique majeurs.

La Collectivité européenne d'Alsace indique vouloir développer une nouvelle stratégie pour les restaurants scolaires à partir de 2023. Dans cette logique, cet amendement propose que la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un restaurant scolaire dans ses projets de construction de nouveaux collèges

Amendement : (page 17, La stratégie alimentaire: du champ à l'assiette)

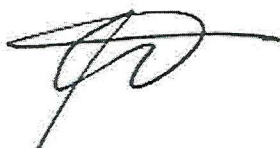
APRÈS :

"La Collectivité ambitionne de développer, à partir de 2023, une nouvelle stratégie pour les restaurants scolaires afin de concilier la qualité, l'éducation au manger sain et local, la valorisation des filières locales, la maîtrise budgétaire, l'optimisation des moyens, la rationalisation des modes de production et de distribution."

AJOUTER :

"Ainsi, les projets de construction de nouveaux collèges comprendront un restaurant scolaire"

Amendement déposé par Mme. Ludivine QUINTALLET pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Ludivine QUINTALLET

Séance Plénière - 6 février 2023

MOTION

La tarification sociale dans les cantines des collèges, un levier pour l'émancipation, la justice sociale et la solidarité territoriale

La restauration scolaire, une condition de la réussite éducative

L'accès à la restauration scolaire est une des conditions essentielles de la réussite éducative de chaque élève. La recherche scientifique a démontré que la fréquentation de la cantine permet d'améliorer la concentration en classe et les résultats scolaires, de réduire l'absentéisme et de mieux protéger les enfants contre le surpoids.

La possibilité pour chaque élève de pouvoir manger à sa faim chaque midi des repas équilibrés est donc un enjeu fondamental de santé publique et d'éducation.

La restauration, un enjeu de justice sociale

A ce jour, **l'accès aux cantines est conditionné aux origines sociales** : un enfant d'une famille défavorisée a deux fois plus de risque de ne pas manger à la cantine.

Taux de familles demi-pensionnaires en fonction de la catégorie socio-professionnelle	
CSP défavorisée	CSP supérieure
40%	17%

A ce titre, rappelons qu'il y a en France, plus d'1,2 million d'enfants en situation de très grande pauvreté. Il y a urgence à ne pas les oublier et à agir pour elles et eux.

Cette inégalité d'accès à la restauration scolaire est aujourd'hui renforcée par le contexte exceptionnel auquel les familles sont confrontées. L'inflation alimentaire est de 12% et pèse lourdement sur le budget des familles.

Au collège, l'accès à la restauration scolaire est encore rendu plus difficile en raison des coûts des repas, en moyenne 25% supérieurs à ceux des écoles primaires.

Le département, acteur indispensable en complément des dispositifs nationaux

Les familles peuvent solliciter les fonds sociaux et les bourses. Ces deux dispositifs sont toutefois largement insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts liés à la scolarité dont les frais de restauration font partie :

- Les fonds sociaux ne sont dotés que de 55 millions d'euros. Avec 1,2 million d'enfants en très grande précarité dans notre pays, ces fonds représentent donc à peine l'équivalent de 45€ pour ces seuls élèves ;
- Les bourses, quant à elles, ne sont comprises qu'entre 111 € et 477 € par an et ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des frais de scolarité.

Conscients des limites de ces dispositifs nationaux, de nombreux départements se sont saisis de cette question. A ce jour, **plus de 80% des départements ont des dispositifs de soutien aux familles** pour l'accès à la restauration.

A l'inverse, la **Collectivité européenne d'Alsace n'a, à ce jour, aucun dispositif dédié** alors même que notre collectivité figure parmi les 20% les plus riches de France.

Les inégalités d'accès à la restauration scolaire dans les collèges alsaciens

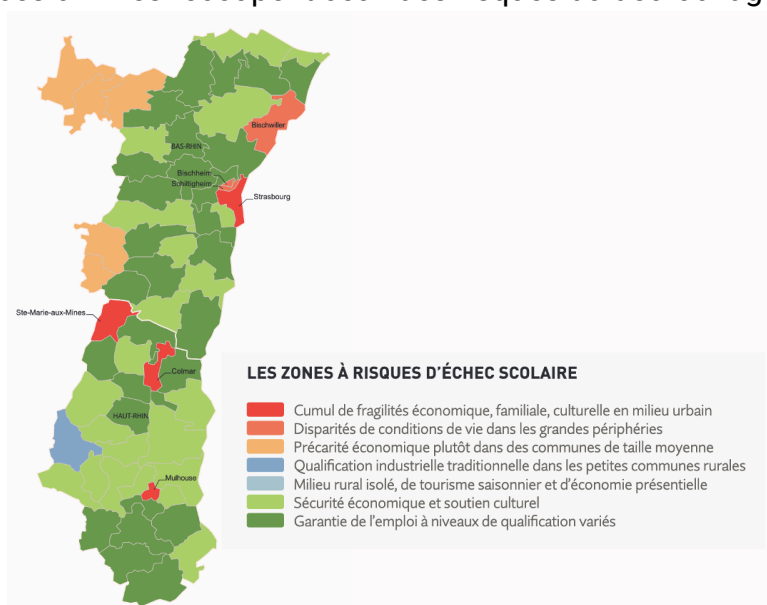
L'Alsace se distingue par son faible taux de demi-pensionnaires.

Taux de demi-pensionnaires (DP) au collège	
France	Alsace
73%	53%

Cette réalité masque de très grandes inégalités territoriales en lien avec les inégalités sociales. **L'accès à la restauration scolaire d'un élève en Alsace dépend en effet largement de son lieu d'habitation.**

Variation du taux de DP au collège en Alsace	
Communes rural	Grandes aires urbaines
79%	30%

Sans surprise, ces chiffres recoupent ceux des risques du décrochage scolaire.



Selon l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* publié par le ministère de l'Éducation Nationale, **l'Alsace se caractérise par des territoires très inégaux face au risque de décrochement scolaire.**

Ainsi, les deux-tiers des enfants les moins exposés au risque de décrochage scolaire se situent à très grande majorité dans les communes rurales. A l'inverse, les risques sociaux de décrochage sont maximaux dans les grandes villes qui concentrent un habitant sur quatre.

La tarification solidaire, un levier pour réduire les inégalités

Une autre politique est possible.

Il est possible que les enfants des territoires les plus défavorisés ne soient pas privés de leur droit à la restauration scolaire. Il est possible de participer à la lutte contre le décrochage scolaire qui frappe dramatiquement ces territoires. Il est possible de ne laisser aucun collégien et aucune collégienne au bord de la route.

Par cette motion, le **Conseil d'Alsace propose donc de déployer une tarification solidaire dans les cantines des collèges** au nom de la réussite éducative de toutes et tous, de la justice sociale et de la solidarité territoriale.

Cette tarification s'appuiera sur les deux principes suivants :

- **Lisibilité** : une grille unique sera définie et proposera une première tranche à 50 centimes le repas. Cette grille fixera un tarif en fonction des capacités contributives des familles qui seront évaluées à partir de leur quotient familial
- **Efficacité** : pour ne pas surcharger les gestionnaires des collèges, la Collectivité déploiera les outils nécessaires à la détermination du tarif proposé à chaque famille. Une plateforme à destination des familles sera mise en place et les dossiers seront instruits en interne.

Cette orientation sera poursuivie dans le cadre de l'harmonisation de la politique tarifaire de la restauration scolaire dans les collèges publics prévue en 2023.

Motion déposée par Florian KOBRYN
Alsace écologiste, citoyenne et solidaire

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

Séance Plénière - 6 février 2023

QUESTION ÉCRITE

Demain, quel service public de transport des élèves en situation de handicap ?

Monsieur le Président,

La Collectivité européenne d'Alsace est responsable de l'organisation du transport des élèves en situation de handicap.

En 2019, vous avez opté, pour le Bas-Rhin, pour une gestion libérale de ce service public. Ce choix a conduit à mettre des enfants en danger et à dégrader le service public rendu aux citoyennes et aux citoyens comme de nombreux témoignages ont pu le dénoncer.

En 2019, en cohérence avec un appel d'offres mal ficelé, vous avez en effet attribué des marchés à des entreprises hors-sol et intéressées par le seul profit. En contradiction avec votre discours volontariste de soutien à l'économie bas-rhinoise, vous avez choisi des entreprises parisiennes et non les entreprises et associations qualifiées dont regorgent pourtant notre territoire.

Ces économies de bout de chandelle ont été réalisées sur le dos des enfants en situation de handicap.

En septembre 2023, la Collectivité européenne d'Alsace s'apprête à passer un nouveau marché. De nombreux élus, fixés sur les seuls indicateurs budgétaires, se sont déjà émus à plusieurs reprises de la hausse du coût de cette politique publique - tendance par ailleurs nationale.

Aussi, avant cette échéance, pouvez-vous nous indiquer quelles seront les garanties, en termes de qualité du service rendu aux enfants, exigées dans le prochain marché public, notamment sur les aspects suivants : critères de recrutement, disponibilité téléphonique, interdiction des contrats de 3h, nature des sanctions prévues dans le cas où l'enfant est exposé à un risque, garanties contre le turn-over des chauffeurs sur un même trajet, critère prix moins prépondérant que le critère qualité, etc. ?

Question écrite déposée par Florian KOBRYN
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE